



# Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie



Site Natura 2000  
FR 8201692 (D27)

Validé par le comité de pilotage le  
16 juin 2015



## **Maître d'ouvrage**

---

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet & Anne-Sophie Vergne, Direction Départementale des Territoires Drôme.

## **Opérateur :**

---

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

## **Rédaction du Document d'Objectifs :**

---

**Rédaction / Coordination / Cartographie :** Manon Chevalier, Aimie Bley, Camille Le Bihan.

**Contribution au diagnostic écologique :** Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (Stéphane Vincent, François Arod, Jean-Paul Viéron), Office National des Forêts Agence Drôme-Ardèche (Jean-Louis Traversier, Anne-Lise Gaillard, Frédéric Marais), Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (Benoît Pascault), Conservatoire Botanique National Alpin (Luc Garraud).

**Relecture :** Parc du Vercors (en particulier : Florence Niel, Muriel Nardelli, Nadia Ronin, Benoît Betton), DDT.

## **Cartographie des habitats naturels :**

---

Conservatoire Botanique National Alpin, 2009 ; Office National des Forêts, Agence Drôme-Ardèche, 2012.

## **Crédits photographiques :**

---

Parc naturel régional du Vercors, photothèque.

## **Référence à utiliser :**

---

Parc naturel régional du Vercors, 2014 – Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201692 Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie. MEDDE, 114 p + annexes.

## **Préambule**

Le site FR8201692 « Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Sainte-Marie » a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation, par arrêté ministériel du 17 octobre 2008, pour une surface de 1 235 ha. Son périmètre a évolué lors de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, de manière à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés à l'origine de la désignation du site. Ainsi, les deux entités des Petits et Grands Goulets, dont les enjeux de préservation et la localisation géographique se rapprochent des objectifs du site voisin de la Bourne (FR8201743), ont été rattachées à ce dernier (consultation des communes et établissements publics du site en janvier 2013). Par ailleurs, afin d'intégrer les enjeux de préservation des habitats d'intérêt communautaires prairiaux, et notamment les pelouses à orchidées, une zone d'étude sur le secteur nord des Monts du Matin, a été mise en place, rattachant également une entité du site FR8201681 « Pelouses à orchidées du Vercors occidental ».

Ces différents ajustements ont engendré la mise en place de la démarche d'élaboration de ce Document d'Objectifs sur un territoire relativement différent du site initial, d'une surface d'étude de 3 608 ha.

# SOMMAIRE

## Table des matières

Introduction: la mise en œuvre de Natura 2000 en France.....	9
1. Rappels sur la démarche.....	9
2. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000.....	11
2.1. Contractualisation en site Natura 2000.....	11
2.2. La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les projets et aménagements par l'évaluation des incidences.....	12
Informations générales.....	14
1. Le site Natura 2000 « Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Sainte-Marie ».....	14
2. Description générale du site.....	16
2.1. Géologie.....	16
2.2. Géographie.....	16
2.3. Hydrographie.....	17
2.4. Climatologie.....	17
2.5. Faune et flore.....	18
2.6. Autres facteurs : les activités humaines.....	20
3. Statuts de protection et inventaires.....	20
3.1. Mesures de protection réglementaire.....	20
3.2. Mesures contractuelles.....	25
3.3. Inventaires.....	26
Analyse de l'état actuel : Monts du Matin.....	29
1. Description des grands milieux.....	29
1.1. Les milieux forestiers.....	31
1.2. Les milieux herbacés.....	31
1.3. Les milieux rocheux.....	32
1.4. Les milieux arbustifs.....	32
2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	32
2.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire.....	32
2.2. Liste des espèces d'intérêt communautaire.....	37
2.3. Habitats d'espèces.....	38
2.4. Autres espèces patrimoniales présentes.....	39
3. Les activités humaines.....	41
3.1. L'agriculture.....	41
3.2. La sylviculture.....	43
3.3. Les activités de pleine nature.....	43
3.4. L'exploitation des carrières.....	44
4. Analyse écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	45
4.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire.....	45
4.2. État de conservation et menaces potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire.....	48
4.3. Hiérarchisation des enjeux.....	50
5. Définition des objectifs de conservation.....	52
5.1. Les milieux boisés.....	52
5.2. Les milieux herbacés et les landes.....	53
5.3. Les milieux humides.....	56
5.4. Les milieux rocheux.....	56
6. Le périmètre d'étude des Monts du Matin.....	58
Analyse de l'état actuel : Combe Laval.....	59
1. Description des grands milieux.....	59
1.1. Les milieux boisés.....	61
1.2. Les formations arbustives.....	61
1.3. Les milieux rocheux.....	61
1.4. Les milieux ouverts.....	61
1.5. Les milieux humides.....	61

2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	62
2.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire.....	62
Carte 12 habitats d'intérêt communautaire.....	66
2.2. Liste des espèces d'intérêt communautaire.....	67
2.3. Habitats d'espèces.....	68
2.4. Autres espèces présentes.....	69
3. Les activités humaines.....	71
3.1. L'agriculture.....	71
3.2. La sylviculture.....	72
3.3. L'exploitation de la ressource en eau.....	72
3.4. Les voies de communication : la route du col de la Machine.....	73
3.5. Les activités touristiques et de loisirs.....	73
4. Analyse écologique des habitats et espèces d'Intérêt communautaire.....	75
4.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire.....	75
4.2. État de conservation et menaces potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire.....	79
4.3. Hiérarchisation des enjeux.....	81
5. Définition des objectifs de conservation.....	83
5.1. Les milieux boisés.....	83
5.2. Les milieux herbacés et les landes.....	84
5.3. Les milieux humides.....	86
5.4. Les milieux rocheux.....	87
6. Le périmètre du site.....	88
Analyse de l'état actuel : Val-Sainte-Maire.....	89
1. Les grands types de milieux.....	89
1.1. Les milieux rocheux.....	91
1.2. Les milieux humides.....	91
1.3. Les milieux boisés.....	91
1.4. Les milieux ouverts.....	91
2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	92
2.1. Les habitats d'intérêt communautaire.....	92
2.2. Les espèces d'intérêt communautaire.....	96
2.3. Habitats d'espèces.....	96
2.4. Autres espèces présentes.....	98
3. Les activités humaines.....	99
3.1. La sylviculture :.....	99
3.2. L'exploitation de la ressource en eau :.....	99
3.3. Les activités touristiques et de loisirs.....	100
4. Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	101
4.1. État de conservation des Habitats d'intérêt communautaire.....	101
4.2. État de conservation des espèces d'intérêt communautaire.....	103
4.3. Hiérarchisation des enjeux.....	104
5. Définition des objectifs de conservation.....	106
5.1. Les milieux boisés.....	106
5.2. Les milieux humides.....	107
5.3. Les milieux rocheux.....	108
5.4. Les milieux herbacés et landes.....	108
6. Le périmètre du site Natura 2000.....	109
Programme d'actions.....	110
Bibliographie.....	113
Annexes.....	114

## Tableaux

- Tableau 1: Les communes concernées par le périmètre Natura 2000
- Tableau 2: Réserves de chasse de droit commun
- Tableau 3: Les ZNIEFF de type 1
- Tableau 4: Les ZNIEFF de type 2
- Tableau 5: Les habitats d'intérêt communautaire
- Tableau 6: Espèces d'intérêt communautaire présentes
- Tableau 7: Habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 8: Etat de conservation, menaces potentielles et mesures de gestion
- Tableau 9: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore »
- Tableau 10: Critères d'évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire
- Tableau 11: Classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats
- Tableau 12: Enjeux de la conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire
- Tableau 13: Priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 14: Habitats d'intérêt communautaire
- Tableau 15: Liste des espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 16: Habitats des espèces d'intérêt communautaire présente sur Combe Laval
- Tableau 17: Etat de conservation, menaces potentielles et mesures de gestion
- Tableau 18: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore »
- Tableau 19: Priorité d'enjeux sur l'entité Combe Laval
- Tableau 20: Priorité de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 21: Habitats d'intérêt communautaire par type de milieux
- Tableau 22: Liste des espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 23: Liste des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 24: Etat de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion
- Tableau 25: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore
- Tableau 26: Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Tableau 27: Priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

## Cartes

- Carte 1: Périmètre d'étude du site Natura 2000
- Carte 2: Espaces réglementés et contractuels
- Carte 3: Les sites N2000 voisins
- Carte 4: Zone d'inventaire
- Carte 5: Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieux
- Carte 6: localisation des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 7: Habitats d'intérêt communautaire
- Carte 8: Types de culture de la zone d'étude du mont du matin
- Carte 9: Proposition de périmètre ajusté
- Carte 10: Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux
- Carte 11: Localisation des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 12 : Habitats d'intérêt communautaire
- Carte 13 : Type de culture
- Carte 14 : Périmètre du site
- Carte 15: Les habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux
- Carte 16: Localisation des habitats d'intérêts communautaire
- Carte 17: Habitat d'intérêt communautaire
- Carte 18: périmètre du site Val Marie

# Introduction: la mise en œuvre de Natura 2000 en France

---

## 1. Rappels sur la démarche

Le réseau " Natura 2000 " a été mis en place par l'Union Européenne suite au constat de dégradation d'habitats et d'espèces dans tous les États membres, et ainsi répondre aux objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique adoptée lors du " Sommet de la Terre " de Rio (1992) et ratifiée par la France en 1996. Ce réseau doit permettre de maintenir la biodiversité, voire de restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un état de conservation favorable.

Des sites ont été désignés partout en Europe, pour leur richesse biologique, au titre des directives européennes fondatrices du réseau Natura 2000 :

- la directive « Oiseaux », du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) : elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux sauvages d'Europe.
- la directive « Habitats-Faune-Flore », du 21 mai 1992 (CEE-92/43) : elle prévoit la conservation des habitats naturels et des espèces inscrites dans ses différents annexes, en conciliant les exigences écologiques avec les particularités économiques, sociales et locales de chaque site.

Ces directives précisent dans des listes (en annexes) les espèces et les habitats fragilisés à l'échelle de l'Europe en les définissant comme « d'intérêt communautaire » et en mettant l'accent sur les plus menacés : les habitats et espèces « prioritaires ». La préservation et l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et de ces habitats sont l'objectif majeur de ces directives sur lequel les États membres (dont la France) ont une obligation de résultats.

Les sites retenus pour contribuer au réseau « Natura 2000 » sont désignés soit au titre de la directive « Habitats » comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ; soit au titre de la directive « Oiseaux » comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) ; soit enfin au titre de ces deux directives.

La démarche Natura 2000 est un outil d'accompagnement à la gestion du territoire par le maintien des activités traditionnelles favorables à la conservation des milieux. Elle cherche un équilibre entre la conservation des habitats naturels, espèces et des habitats d'espèces et le maintien des activités humaines.

L'Europe a défini le cadre général de « Natura 2000 » en laissant le choix de la procédure d'application à chaque pays membre. La France a choisi d'appliquer les directives européennes au travers d'une gestion contractuelle des sites, afin de ne pas créer un réseau de sanctuaires de la nature, et d'impliquer les populations locales dans la préservation de leurs milieux naturels.

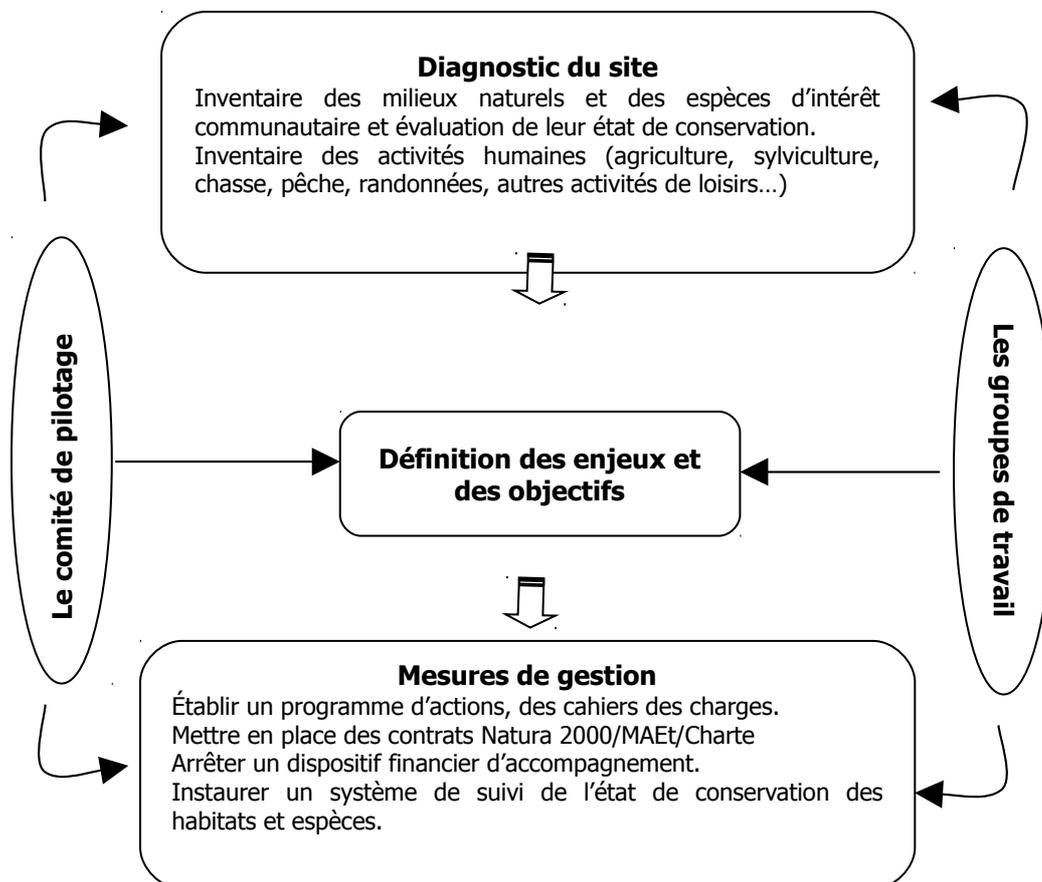
Les directives européennes ont été retranscrites dans le droit français, principalement dans le code de l'environnement.

Le Document d'Objectifs est l'outil opérationnel que la France a choisi pour gérer les sites. Il comprend l'état des lieux de la biodiversité et propose des actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à mettre en place dans le site concerné. Il est réalisé en concertation avec les acteurs locaux, réunis en Comité de Pilotage, répartis en Groupes de Travail réfléchissant plus particulièrement sur des thématiques définies, telles que les milieux ouverts, la forêt, la rivière...

Ces instances participent ainsi à l'élaboration du Document d'Objectifs, en proposant des actions à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer la biodiversité du site.

Pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs, les collectivités locales membres du Comité de Pilotage choisissent une structure porteuse qui passera une convention avec l'État (Figure 1).

Figure 1 : élaboration du DOCOB



Le déroulement de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « sources et habitats rocheux de la Vernaison et des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Sainte-Marie » est détaillé en annexe 1 : comité de pilotage, groupes de travail, calendrier.

## 2. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000

### 2.1. Contractualisation en site Natura 2000

Les outils de gestion liés à Natura 2000 » doivent permettre sa mise en œuvre par des mesures contractuelles, prioritairement à des mesures administratives ou réglementaires. La France a fait le choix d'une gestion basée sur le volontariat et la contractualisation.

**Les circulaires n°2004-3 du 24 décembre 2004 et n°2007-3 du 21 novembre 2007**, relatives à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, récapitulent les orientations retenues par la France.

Les mesures contractuelles sont de 3 types :

- **Adhésion à la Charte** : engagements de gestion favorable à la biodiversité, permettant compensation par exonération de la TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti).
- **Contrats Natura 2000** : l'article L.414-3 du Code de l'environnement définit le " contrat Natura 2000 " et identifie différents types de contrats en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré : *" pour l'application du Document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés " contrats Natura 2000 ".*

Ils comportent des engagements portant sur la conservation et/ou la restauration d'habitats et d'espèces ayant justifiés la création du site. Les contrats « forestiers » ou « non agricoles non forestiers » sont co-financés par le MEEDDE (Ministère chargé de l'Environnement) et l'Europe (FEADER) et les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sont co-financées par le MAAF (Ministère chargé de l'Agriculture) et l'Europe (FEADER).

#### La Charte Natura 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. Elle marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer le versement d'une contrepartie financière. Elle encourage simplement les adhérents en les exonérant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et des trois-quarts des droits de mutation.

La Charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces, poursuivis sur le site et définis dans le Document d'Objectifs.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 du site.

L'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la part communale et inter-communale de la TFNB et permet également d'accéder à certaines aides publiques (exemple : constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

## Les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, mentionnés dans des arrêtés ministériels (du 16 novembre 2001).

Les engagements contenus dans le contrat doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation, et aux cahiers des charges définis dans le Document d'Objectifs, en application des dispositions de l'article R.414-9 du Code de l'environnement.

Cette aide n'est en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée, mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le contrat Natura 2000 est établi pour une durée de 5 ans, à compter de la date de réception du dossier complet par l'administration.

## Les Contrats Natura 2000 agricoles ou MAEt<sup>1</sup>

Ces contrats visent l'intégration des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les pratiques agricoles, bénéficient des financements du ministère chargé de l'agriculture (MAAF). Ces MAEt forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'actions prioritaires. Ces zones d'action sont les sites Natura 2000 et des zones liées à la Directive Cadre sur l'eau (DCE). L'ensemble des MAEt construites sur un périmètre Natura 2000 est regroupé dans un projet agri-environnemental dont les objectifs doivent répondre aux enjeux de gestion et de conservation ciblés dans le DOCOB. A noter que le renouvellement de la PAC en 2015 impliquera quelques modifications, les MAEt seront notamment renommées Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC).

### **2.2. La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les projets et aménagements par l'évaluation des incidences**

La directive " Habitats " précise que les États membres de l'Union Européenne doivent prendre des dispositions afin d'éviter la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est définie par les articles L.414-4 et L.414-5 de la partie législative et R414-19 à R414-26 de la partie réglementaire du code de l'environnement.

**Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010** s'applique à des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions dans le milieu naturel, dans ou hors site Natura 2000, relevant d'un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existant au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000.

---

1 MAEt : Mesures Agri-Environnementales territorialisées

Ce décret établit une première liste nationale d'items qui :

- > reprend les catégories déjà soumises actuellement à évaluation d'incidences,
- > rajoute les documents de planification et certains régimes d'autorisation ou de déclaration,
- > est complété d'une liste départementale locale. Celle-ci concerne également des plans, projets et manifestations déjà encadrés par un régime administratif, mais non retenus dans la liste nationale.

**Le décret n° 2011-966 du 16 août 2011** fixe une seconde liste nationale de projets, manifestations ou interventions ne relevant actuellement d'aucun régime administratif et qui seront soumis à un régime d'autorisation propre aux sites Natura 2000. Une seconde liste locale (à l'échelle de chaque département) sera extraite de cette liste de référence. La liste de la Drôme est en cours de rédaction.

**Le contenu du dossier d'évaluation** est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement. En voici les grands principes :

- L'évaluation des incidences n'est ciblée que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact qui doivent étudier toutes les composantes de l'environnement (milieux naturels, l'air, l'eau, le sol, etc.). L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.
- L'évaluation des incidences est, de plus, proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Cette évaluation peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

# Informations générales

## 1. Le site Natura 2000 « Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie »

Le périmètre d'étude de ce site Natura 2000, localisé intégralement dans le département de la Drôme et en partie sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors, s'étend sur environ 3600 ha (*carte 1*). Les superficies des trois entités distinctes de Combe Laval, du Val-Sainte-Marie et de la partie nord des Monts du Matin sont respectivement de 789 ha, 285 ha et 2534 ha. Le périmètre concerne 9 communes et 2 communautés de communes décrites dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Les communes concernées par le périmètre Natura 2000

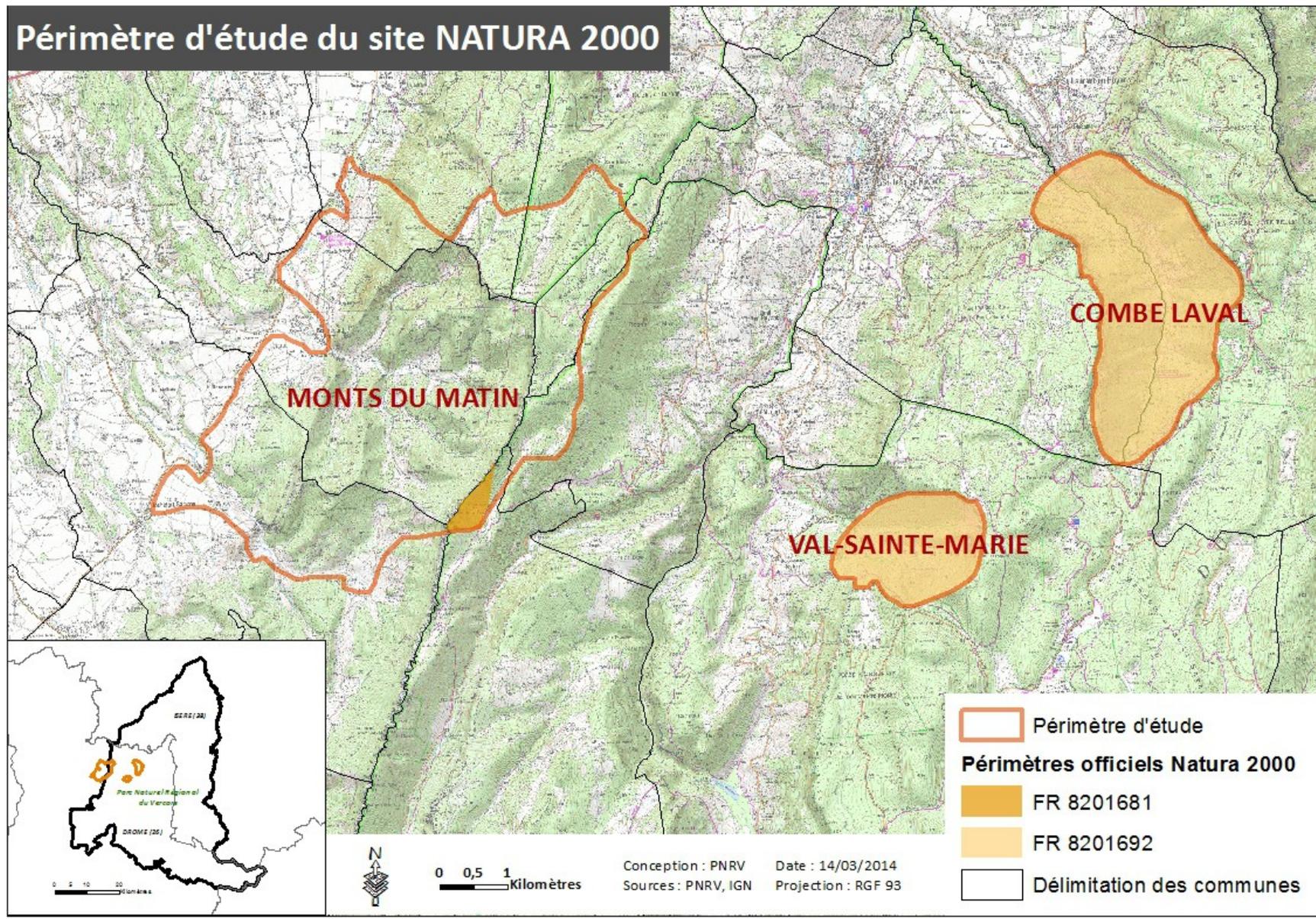
Communautés de communes	Communes	Surface en Natura 2000 (ha) *	% de la commune en Natura 2000	Entité du site concernée
Communauté d'Agglomération Valence Romans sud Rhône-Alpes	Beauregard-Baret	1228	51	Monts du matin
	Hostun	241	13	
	Rochefort-Samson	574	23	
Communauté de communes Le Pays du Royans	Bouvante	285	3	Val Sainte Marie
	Léoncel	46	1	Monts du matin
	Oriol-en-Royans	107	7	
	Rochechinard	166	17	
	Saint-Jean-en-Royans	525	19	Monts du matin & Combe Laval
	Saint-Laurent-en-Royans	436	16	Combe Laval

### \* Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est plus vaste que le périmètre « officiel » actuel. C'est sur ce dernier que sont établis les principaux enjeux écologiques et économiques du territoire. A l'issue du diagnostic, les membres du Comité de pilotage pourront retravailler le périmètre afin de le mettre en cohérence avec les enjeux écologiques et économiques locaux. Le périmètre « officiel » sera alors modifié.

*Nota : seules les communes de la Communauté de Communes du Pays du Royans sont adhérentes au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.*

# Périmètre d'étude du site NATURA 2000



Carte 1 Périmètre d'étude du site Natura 2000

## 2. Description générale du site

### 2.1. Géologie

Source : <http://www.geol-alpes.com>

Le Vercors est un massif karstique constitué de roches sédimentaires qui se sont formées par un empilement de dépôts marins. Le massif est composé principalement de calcaires durs, compacts - de l'Urgonien - qui alternent avec des couches marneuses de calcaires plus tendres du crétacé. Les formations géomorphologiques varient avec l'altitude du fait de l'érosion différentielle des roches : dans les zones alpines et subalpines, les formes caractéristiques sont les éboulis, les champs de pierre et surtout les lapiaz ; au niveau des étages montagnard et collinéen, le paysage change, se vallonne, et devient le domaine des grandes dolines dont certaines renferment des gouffres.

En amont de Saint-Laurent en Royans, la vallée du torrent du Cholet ouvre, dans l'étage Urgonien, une boutonnière allongée de plus de 4 kilomètres de long : **Combe Laval**. Le plateau qui l'entoure est constitué d'une surface structurale de calcaire urgonien qui est bien visible au niveau des falaises qui enserrant la combe pour se refermer à l'amont, au col de la Machine, en un cirque. Les versants sont constitués de calcaires argileux, de marnes de l'Hauterivien et d'éboulis qui recouvrent les marnes de débris calcaires. Cette formation géomorphologique témoigne du rôle prédominant de l'érosion karstique sous l'effet du cours d'eau et des aléas climatiques.

Le **Val-Sainte-Marie**, situé dans la vallée de Bouvante, est un cirque érodé et très escarpé, difficilement accessible. La formation du cirque résulte également de l'érosion des roches sédimentaires sous l'effet conjugué des facteurs climatiques qui met à nu les calcaires urgoniens et forment ainsi des falaises abruptes qui dominent le cirque. Dans les parties est et sud du Val-Sainte-Marie, l'Hauterivien, représenté par des calcaires marneux bleus fossilifères avec intercalations de marnes jaunes, affleure très largement. Il est recouvert par les éboulis de la falaise supérieure dans les autres parties.

Les **Monts du Matin** forment la bordure occidentale du Vercors et constituent une zone de transition stratigraphique et tectonique avec le secteur du Diois. Les calcaires urgonien et du crétacé inférieur forment l'essentiel du relief de ce secteur, dont l'épaisseur diminue progressivement du nord au sud. Au niveau de Beauregard-Baret et de Rochefort-Samson entre autres, la partie inférieure de cette formation montre plusieurs intercalations marneuses.

### 2.2. Géographie

Le Vercors est un massif préalpin situé dans les départements de la Drôme et de l'Isère qui occupe une position charnière entre les Préalpes du Nord et les Préalpes du Sud. De part sa localisation géographique, le Vercors est soumis à la triple influence climatique de l'altitude, du régime méditerranéen et des précipitations océaniques. Partagé entre les zones biogéographiques méditerranéenne et alpine, ses climats singuliers lui confèrent une richesse faunistique et floristique exceptionnelle.

Le Parc naturel régional du Vercors s'étend sur l'ensemble du massif calcaire du Vercors et sur ses piémonts sud (Diois), est (Trièves) et ouest (Royans & rebords des Monts du matin). Le Royans et les Monts du matin, sur lesquels se trouve le site Natura 2000 D27 se délimitent au nord par la Bourne, à l'est par le Vercors, au sud par le Diois et à l'ouest par la plaine de Valence. Le site d'étude couvre une surface de 3608 hectares compris entre 260m et 1350m d'altitude, parcourant ainsi les étages collinéen à submontagnard.

### 2.3. Hydrographie

Le massif du Vercors est composé de plateaux calcaires posés sur un socle marneux. Il s'agit d'un massif karstique aquifère présentant un réseau hydrographique en grande partie souterrain du fait de la dissolution des roches calcaires au contact d'eau acide. En revanche, les roches marneuses imperméables des pourtours du massif favorisent les écoulements de surface.

Les cours d'eau présents sur le secteur nord des **Monts du Matin** ne sont en général que des ruisseaux et des petits torrents non permanents. La rivière du Cholet parcourt le fond du cirque de **Combe Laval** (sans s'y infiltrer en amont) tandis que le **Val-Sainte-Marie** est traversé en partie par un cours d'eau temporaire.

### 2.4. Climatologie

Le Vercors est marqué par une transition progressive du domaine bioclimatique médio-européen au domaine méditerranéen. Alors que la partie septentrionale reçoit une quantité de précipitations à peu près constante tout au long de l'année (environ 100 mm d'eau par mois) avec une prépondérance du climat océanique, la partie méridionale et occidentale est marquée par un creux durant l'été (moins de 50 mm en juillet et août) avec une prépondérance du climat méditerranéen. Les températures moyennes annuelles se situent entre -5°C l'hiver et +15°C l'été. Le climat, au nord du département de la Drôme, est de type continental légèrement tempéré par des influences océaniques et au sud, de type méditerranéen. Le climat est très contrasté selon l'altitude et le confinement des vallées. L'orientation des versants joue également un rôle déterminant.

Les cirques du **Val-Sainte-Marie** et de **Combe Laval** bénéficient d'un climat de type montagnard humide avec une température moyenne basse et des écarts de températures élevés. Une grande amplitude thermique se fait sentir entre le haut et le bas de chaque site. En revanche, le climat du secteur nord des **Monts du Matin** est plus marqué par les influences du régime méditerranéen (pour les versants exposés au sud) bien que les courants océaniques soient encore très présents. Les températures sont plus douces et les étés plus secs mais les précipitations sont encore importantes sur le site.

## 2.5. Faune et flore<sup>2</sup>

Sources : **DREAL Rhône-Alpes – données ZNIEFF 2007**

**RBI du Val Sainte-Marie, document de gestion, ONF, 1997-2009**

Les trois entités du site Natura 2000 sont marquées par une végétation caractéristique des étages collinéens à montagnards, bien que le territoire nord des Monts du Matin puisse présenter quelques espèces méridionales dans la limite de leurs aires de répartition.

Les cirques de Combe Laval et du Val-Sainte-Marie sont assez semblables d'un point de vue géomorphologique et climatique et présentent une végétation caractéristique des Préalpes calcaires du nord en ubac et du sud en adret.

Concernant **Combe Laval** :

- Le versant de la rive droite du Cholet, d'exposition sud-ouest, jusqu'à 750 m d'altitude, présente une végétation caractéristique de l'étage collinéen, constituée principalement de forêts de chênes pubescents à buis,
- Le versant de la rive droite d'exposition ouest, nord-ouest, et au-dessus de 750 m en exposition sud-ouest, ainsi que le versant de la rive gauche d'exposition est à nord, présentent une végétation typique de l'étage montagnard avec leur hêtraie-sapinière, et leurs forêts de pentes et de ravins à érables et tilleuls. Ces milieux particulièrement intéressants pourraient héberger notamment la Buxbaumie verte

Mentionnons la présence de trois espèces végétales protégées : la Doradille pulvérulente (protection nationale), la Raiponce de Charmeil et la Grassette à grandes fleurs (protection régionale).

L'intérêt écologique de **Combe Laval** pour la faune est lié aux falaises et aux milieux rocheux qui permettent notamment l'installation de populations d'oiseaux : on recense l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Tichodrome échelette qui se trouve en limite de son aire de répartition et le Martinet à ventre blanc dont les colonies nichent en importance dans le cirque. Par ailleurs, la présence de grottes et du cours d'eau favorisent l'installation de populations de chauve-souris : la Noctule de Leisler, l'Oreillard roux, le Murin à moustaches, le Grand Murin et le Murin à oreilles échanquées, le petit Rhinolophe. La présence du Chamois est à noter.

Les groupements végétaux du **Val-Sainte-Marie**, de manière semblable à Combe Laval, sont principalement composés d'habitats forestiers :

- La hêtraie et les peuplements associés (ébraiaies et tilliaies de pente), situés au cœur du cirque aux alentours de 800 m d'altitude, montrent un haut degré de naturalité. Les conditions de pentes et d'accès ne permettant pas leur exploitation, ces forêts matures se retrouvent en état climacique,
- Au pied des falaises, on retrouve une végétation à Corydale de ravin et Cystoptéridion fragilis,
- Enfin, les plateaux qui surplombent le vallon sont caractérisés par la présence d'une hêtraie-sapinière.

<sup>2</sup> cf annexe 4 : listes des oiseaux et des espèces végétales à valeur patrimoniale, et liste des espèces annexe IV de la Directive « Habitats ».

Un inventaire floristique, réalisé par le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance en 1995 met en évidence la présence de 201 espèces de plantes vasculaires sur le site de la RBI<sup>3</sup> dont 18 taxons considérés comme rares, 7 taxons protégés au niveau départemental ou régional et 4 taxons réglementés pour la cueillette. Aucune de ces espèces n'est d'intérêt communautaire.

Pour la faune, 87 espèces animales ont été recensées. Parmi elles, on distingue, 3 espèces d'amphibiens, 6 de reptiles (on note la présence de la salamandre tachetée, rare dans le Vercors), 54 d'oiseaux et 24 de mammifères. Certaines de ces espèces animales sont d'intérêt communautaire : l'Apollon, la Rosalie des Alpes, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, la Gélinotte des bois, le Grand duc d'Europe et le Pic noir notamment.

Les habitats du territoire nord des **Monts du Matin** sont également fortement diversifiés :

- La chênaie pubescente à buis prédomine jusqu'aux environs de 750 m d'altitude bien qu'elle soit présente plus haut sur quelques secteurs ; au-delà de cette altitude, elle est le plus souvent remplacée par de la hêtraie calcicole à buis,
- Les forêts de pentes et de ravins sont bien représentées,
- Enfin, les pelouses xérophiles à mésophiles et secondairement les prairies de fauches sont omniprésentes et constituent l'enjeu majeur ayant entraîné le projet de périmètre sur cet secteur.

La flore des Monts du matin est très riche ; il s'agit en particulier d'un hot spot pour les espèces d'orchidées.

Concernant la faune, peu de données naturalistes sont disponibles. On recense toutefois la présence de Chamois dans la continuité de la population présente sur tout le massif des Monts du matin. Trois espèces d'oiseaux rupestres sont bien implantées :

- Le Grand duc d'Europe niche depuis plusieurs années au niveau des Combes de Beauregard-Baret et de Rochefort-Samson,
- L'Aigle royal est présent aux alentours de la Tête d'Homme mais les activités de plein air empêchent la reproduction de l'espèce,
- Le Faucon pèlerin niche sur les falaises des contreforts.

La présence de l'Engoulevent d'Europe, du Pouillot siffleur et du Tichodrome échelette est à noter.

Enfin, des indices de présence du Lynx ont été récoltés, sans permettre toutefois d'établir s'il n'a fait qu'un passage ou si le secteur fait partie d'un territoire de Lynx bien défini.

---

<sup>3</sup> Réserve Biologique Intégrale du Val Sainte Marie – ONF – 1997/2009. voir également Chapitre 3.1.1, page 21 de ce document.

## 2.6. Autres facteurs : les activités humaines

Sources : **Site classé de Combe Laval – Document de gestion – 1995 – CPIE Vercors**  
**APPB de Tête d'Homme – Document de gestion – 2005 – CREN 26/07**

Le périmètre d'extension des **Monts du Matin** est un lieu très prisé pour les randonneurs en raison, notamment, de la présence de nombreuses espèces d'orchidées. La sylviculture et l'agriculture (élevage bovin allaitant sur les contreforts du Vercors, cultures intensives aux abords de la plaine de Valence) ont aussi dessiné la vallée en une mosaïque d'habitats caractéristiques de ces activités humaines.

Les usages du secteur de **Combe Laval** sont variés mais concernent principalement les activités de loisirs. En raison de son grand intérêt paysager, le site est une destination touristique reconnue du Vercors. La pratique de la randonnée pédestre et de la pêche est omniprésente le long du Cholet. La rivière offre également quelques sites de baignade. Les activités d'escalade et de spéléologie sont présentes mais peu pratiquées sur le secteur. L'agriculture et la sylviculture, autrefois activités principales, sont aujourd'hui peu développées en raison de conditions topographiques non propices à l'exploitation. Enfin, le site est important pour l'hydro-électricité et le lit de la rivière est façonné par la création de deux barrages.

Le cirque du **Val-Sainte-Marie** enfin est difficilement accessible et donc peu marqué par les activités humaines. L'exploitation du bois est interdite dans le périmètre de la RBI. Seule la partie basse du site présente des traces d'exploitation forestière.

## 3. Statuts de protection et inventaires

Le site de **Combe Laval, Val-Sainte-Marie** et le périmètre d'extension des **Monts du Matin**, outre sa désignation au titre de Natura 2000 et l'identification au sein du territoire du Parc naturel régional du Vercors sur une partie de son périmètre, est concerné par 3 types de mesures de protection réglementaire auxquels s'ajoutent les mesures contractuelles liées à Natura 2000 (*carte 2*) et 2 types de classements dans des inventaires écologiques (*carte 4*).

### 3.1. Mesures de protection réglementaire

#### 3.1.1. Réserve Biologique Intégrale (RBI)

**Source : document de gestion de la RBI du Val Sainte-Marie – ONF – 1997 - 2009**

L'objectif des RBI est la libre expression des processus d'évolution naturelle des habitats, à des fins scientifiques de connaissance (notamment des processus impliqués) ainsi que de conservation ou de développement de la biodiversité associée (entomofaune saproxylique notamment).

Les forêts du **Val-Sainte-Marie** sont peu ou pas exploitées par l'homme en raison de la topographie contraignante du site (dénivelées très importantes). Aussi, la hêtraie et les peuplements associés présentent un fort degré de naturalité et justifient l'inscription du site en tant que Réserve Biologique Domaniale Intégrale. La RBI du Val Sainte-Marie s'étend sur 130,1 hectares dont 126,2 sont compris dans le périmètre du site Natura 2000, commune de Bouvante.

Le **Val Sainte-Marie** présente deux zones de forêts distinctes au niveau de leur structure :

- Une première zone dans les hauteurs du cirque, dont l'accès reste difficile, présente les caractéristiques typiques des forêts naturelles (arbres de grosses dimensions, nombre restreint de jeunes arbres, proportion de bois mort élevée...),
- Une seconde zone dans la partie basse du cirque, dont l'accès est plus facile, présente des traces d'exploitations.

*Nota : la RBI est également une réserve de chasse.*

### 3.1.2. Site classé

**source** : Etude de gestion et de mise en valeur du site classé de Combe Laval (Vercors, Drôme), 1993, Pascal Breitenbach, DIREN Rhône-Alpes

Le classement d'un site, au regard des critères prévus par la loi du 2 mai 1930 (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque), permet la mise en place d'une réglementation forte, dans le but de conserver, ou préserver des espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt patrimonial indéniable. La réglementation offre alors une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

En raison de son grand intérêt paysager et touristique, le site de Combe Laval est protégé en tant que Site Classé par décret du 12 juillet 2010, sur 962 ha dont 783 ha sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000.

**Combe Laval** constitue depuis fort longtemps un axe de liaison entre le Royans et le plateau de Lente. Les difficultés de transport du bois de la Forêt de Lente par le chemin des Chartreux ont conduit à la mise en place d'une liaison routière à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle qui relie Saint-Jean-en-Royans au col de la Machine. Cette route très pittoresque, avec ses encorbellements et ses surplombs d'à-pics, fait partie des quelques routes majeures du Vercors, ayant permis le désenclavement du territoire. Et c'est tout naturellement que cette route est passée depuis le XX<sup>ème</sup> siècle du statut de nécessité économique à celui d'attraction touristique.

### 3.1.3. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**Source** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes, Décembre 2005. Les pelouses de Tête-d'Homme (commune de Beaufort-Baret – 26) - Notice de gestion 2012 – 2016.

Il est pris par le préfet, dans le but de protéger les habitats ou les biotopes d'une ou plusieurs espèces sauvages protégées. Il peut interdire certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant.

En 2003, la société SIKA (*aujourd'hui SIBELCO*) a souhaité l'extension d'une carrière sur les communes de Hostun et de Beauregard-Baret au sud de l'usine des Merles et du périmètre de carrière déjà autorisé. Dans le cadre d'une étude d'impact, une étude écologique sur le périmètre d'extension a mis en évidence la présence d'une population d'Ophrys de la Drôme, espèce végétale protégée au niveau national. La destruction d'une soixantaine de pieds d'Ophrys engendrée par le projet serait compensée par la restauration puis par la gestion conservatoire d'un espace de pelouse menacé par la progression des ligneux. Dans ce cadre, les mesures compensatoires proposées comprennent :

- La maîtrise foncière, par la société SIKA, d'un site remarquable à Ophrys de la Drôme menacé par la colonisation ligneuse et qui sera cédé au Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, antenne Drôme-Ardèche.
- Le financement des opérations de restauration par débroussaillage mécanique pour une période minimum de 10 ans, de gestion conservatoire par pâturage extensif, et le suivi de l'espèce.

Suite à ces propositions, le Conseil National pour la Protection de la Nature a autorisé le projet et validé les mesures compensatoires sous réserve de la mise en place d'une préconisation supplémentaire : la classification réglementaire du site. Aussi, le site sélectionné, d'une superficie de 1,16 ha, dénommé « Combe de Beauregard-Baret », se situe sur la commune de Beauregard-Baret (lieu-dit de « La Tête d'Homme »). Il est désigné comme APPB le 5 octobre 2005 et géré par le CEN RA 26-07 pour une durée minimale de 10 ans.

La notice de gestion du site vient d'être renouvelée, pour une durée de 5 ans.

#### **3.1.4. Le périmètre de protection de captage**

Il délimite trois niveaux de protection autour des captages d'eau potable : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes ; le périmètre de protection rapprochée où les activités sont limitées et le périmètre éloigné, qui garantit la pérennité de la ressource en eau.

Pour l'entité du **Val-Sainte-Marie** , on recense :

- Le captage des millettes
- Le captage de la courerie localisé à proximité du périmètre et dont le périmètre de protection rapprochée est presque dans son intégralité situé à l'intérieur du périmètre Natura 2000.

Pour l'entité de **Combe Laval**, on recense 6 captages :

- Les captages du monastère et de Laval qui présentent un périmètre de protection immédiate et rapprochée,
- Le captage du Frochet qui est seulement réglementé par un périmètre de protection rapprochée.
- Les captages de la fontaine des Tounes, de Baume Blanche et de l'émergence des Génisses, qui n'ont aucune mesure de protection.

Aucun captage n'est observé dans les limites de la zone d'étude des **Monts du Matin**.

### 3.1.5. La Réserve de chasse

La réserve de chasse est une protection réglementaire, obligatoire sur 10% du territoire de chaque ACCA<sup>4</sup>, mais aussi volontaire, créée alors par les fédérations de chasseurs, ou même les privés. Ces types de réserves sont de « droit commun ».

Il existe aussi les Réserves Nationales de chasse et de faune sauvage, désignées elles par l'État. Ces réserves ont été créées à l'origine pour préserver les populations de gibiers, et sont aujourd'hui des espaces gérés, qui peuvent être soumis à d'autres interdictions que la chasse (par exemple, interdiction de circulation des véhicules à moteur).

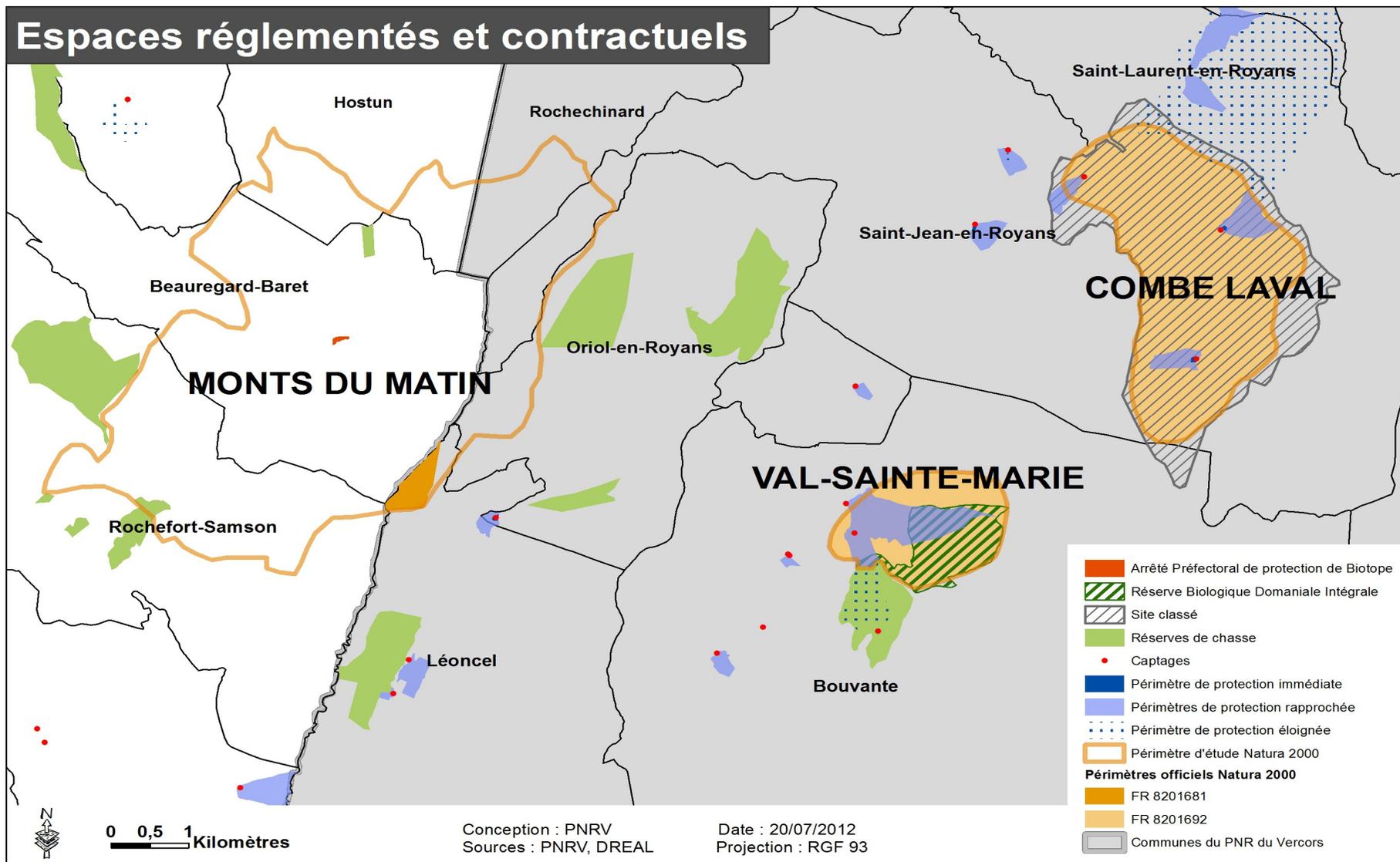
Dans le périmètre du site Natura 2000, se trouvent 4 réserves de chasse de droit commun.

Tableau 2 : Réserves de chasse de droit commun

Nom	Type	Commune	Surface en Natura 2000 (ha)	Pourcentage du site Natura couvert
La Rochette	réserve de chasse ACCA	Bouvante	0,96	0,03
Pionnier	réserve de chasse ACCA	Bouvante	0,66	0,02
-	réserve de chasse ACCA	Rochefort-Samson	6,77	0,19
-	réserve de chasse ACCA	Beauregard-Baret	6,02	0,17

4 ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

# Espaces réglementés et contractuels



Carte 2 : espaces réglementés et contractuels

## 3.2. Mesures contractuelles

### 3.2.1. Les autres sites Natura 2000 (carte 3)

Les sites Natura 2000 peuvent se recouper ou se superposer, qu'il s'agisse de ZPS<sup>5</sup> ou de ZSC<sup>6</sup>.

Le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors abrite 9 sites Natura 2000. Parmi ceux-ci, trois sont situés à proximité du site « Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Sainte-Marie ».

- Le site FR8201681 « Pelouses à orchidées du Vercors occidental », ou D9, dont une des entités originelles a été rattachées à la zone d'étude des Monts du matin (cf préambule), est situé sur l'ensemble des vallées de la Gervanne et de la Sye. Désigné au départ pour la richesse en orchidées de ses pelouses, le périmètre d'étude a été largement élargi afin de prendre en compte l'enjeu national que constitue la diversité des espèces de Chiroptères présentes ici.
- Le site FR8201682 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors », ou D10, est situé au niveau des plateaux centraux du Vercors qui surplombent les entités de Combe Laval et du Val-Sainte-Maire. Aussi, les effets des activités humaines sont indirectement perçus au niveau de ces deux entités géographiques du D27. En particulier, les eaux de pluies des plateaux ruissellent plus en aval vers le lit du Cholet principalement, et vers le ruisseau temporaire du Val Sainte-Marie ; une partie des pollutions agricoles et industrielles se déverse donc dans la rivière. On se rappelle de la forte pollution du Cholet, il y a quelques années, par 8000 litres de fioul écoulés depuis Font d'Urle.
- Le site FR8201743 « La Bourne », ou I26, auquel les deux entités des Petits et Grands Goulets ont été rattachées par consultation des communes et établissements publics en 2013 (cf préambule).

*Carte 3 : les sites N2000 voisins*

### 3.2.2. Le Contrat de rivière

Le Contrat de rivière est une mesure contractuelle de préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire. Il permet de mobiliser des financements européens, nationaux, de l'Agence de l'eau, régionaux, départementaux...) en direction de la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques d'un territoire. Le Contrat de rivière est porté par une collectivité locale et le Comité de rivière - instance qui porte l'élaboration du contrat et crée le cadre de la concertation - est présidé par un élu local. Il a vocation à intégrer les contraintes et perspectives des autres politiques d'aménagement (urbanisme, transport, industrie...). Pour autant, il n'est pas un outil d'aménagement du territoire au sens réglementaire. La préservation du milieu aquatique repose donc sur une prise en compte en amont de ces enjeux dans les autres documents d'aménagement. Le contrat peut être alors un lieu de

<sup>5</sup> Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

<sup>6</sup> Zone Spéciale de Conservation (directive Habitat Faune Flore)

concertation pour assurer une bonne cohérence avec les différents projets territoriaux.

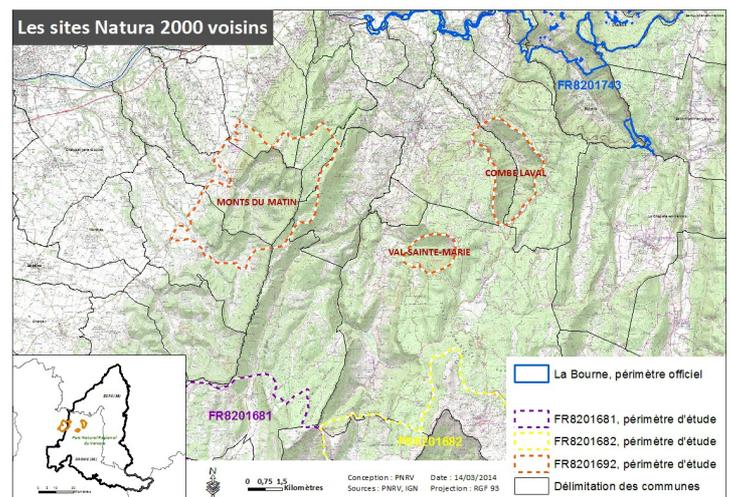
Devant la grande vulnérabilité de l'eau dans un milieu karstique, il est indispensable de mettre en place une politique de préservation et de gestion durable de cette ressource et des milieux aquatiques. Le massif du Vercors, depuis longtemps, œuvre dans ce sens. Différentes procédures sont menées sur le périmètre du Parc, dans une logique de bassin versant. Dans ce cadre, un premier Contrat de rivière « Vercors Eau Pure » fut initié de 2000 à 2007. De nombreux projets sur la qualité de l'eau (travaux d'assainissement, station d'épuration et réseaux de collecte), la restauration des cours d'eau, des études sur la ressource en eau et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, et des actions d'information et de sensibilisation des publics ont été réalisées. Aussi, afin de renforcer les diverses interventions, le Parc et les collectivités locales ont souhaité poursuivre la démarche. Dans cette optique, un deuxième Contrat de rivière a été validé en avril 2013.

Le versant ouest de la zone d'étude des Monts du Matin est en dehors du bassin versant de la Bourne. Ce secteur n'est donc pas pris en compte dans le Contrat de rivière Vercors Eau Pure. Les questions liées à la ressource en eau sont gérées par la communauté d'agglomération Valence – Romans, Sud Rhône-Alpes, via le SIERS (Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson).

*Les actions prévues dans ce Document d'Objectifs en lien avec les milieux aquatiques ont été réfléchies de manière cohérente et complémentaire à ces deux modes de gestion.*

### 3.3 Inventaires

Les inventaires sont des relevés scientifiques homogènes permettant de caractériser un biotope ou un écosystème. Ils sont réalisés à différentes échelles, variant de l'échelle départementale à l'échelle



internationale. Ces inventaires n'ont pas de valeur juridique en tant que tels, mais ils doivent être pris en compte dans les différentes politiques d'aménagement du territoire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, initié en 1982 à l'échelle nationale, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Une modernisation des ZNIEFF est en cours depuis 1996. Il s'agit d'un socle de connaissance solide et d'un outil d'aide à la décision de mise en œuvre des politiques de conservation de la nature. Les zones inventoriées se déclinent en deux types d'espaces : les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2.

### 3.3.1 ZNIEFF<sup>7</sup> de type I

Les ZNIEFF de type I désignent des espaces écologiquement homogènes qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé.

4 ZNIEFF de type I sont incluses dans la zone d'étude du site Natura 2000:

*Tableau 3 : les ZNIEFF de type 1*

Nom	Numéro régional	Surfaces en Natura (ha)	% du site Natura couvert
Combe Laval	26060003	749,1	20,76
Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne	26060005	0,2	0,01
Plateau d'Ambel et forêt de Lente	26070001	237,3	6,58
Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus	26050009	1452,4	40,25

67,6 % du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type I.

### 3.3.2 ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type II désignent de grands ensembles naturels riches qui offrent de grandes potentialités biologiques. Elles incluent le plus souvent des ZNIEFF de type I.

Trois ZNIEFF de type II concernent le site :

*Tableau 4: les ZNIEFF de type 2*

Nom	Numéro régional	Surface en Natura (ha)	% du site N2000 couvert
Royans et vallée de la Bourne	2606	788,8	21,86
Plateaux centraux du Vercors	2607	273,0	7,57
Chaînons occidentaux du Vercors	2605	2116,1	58,65

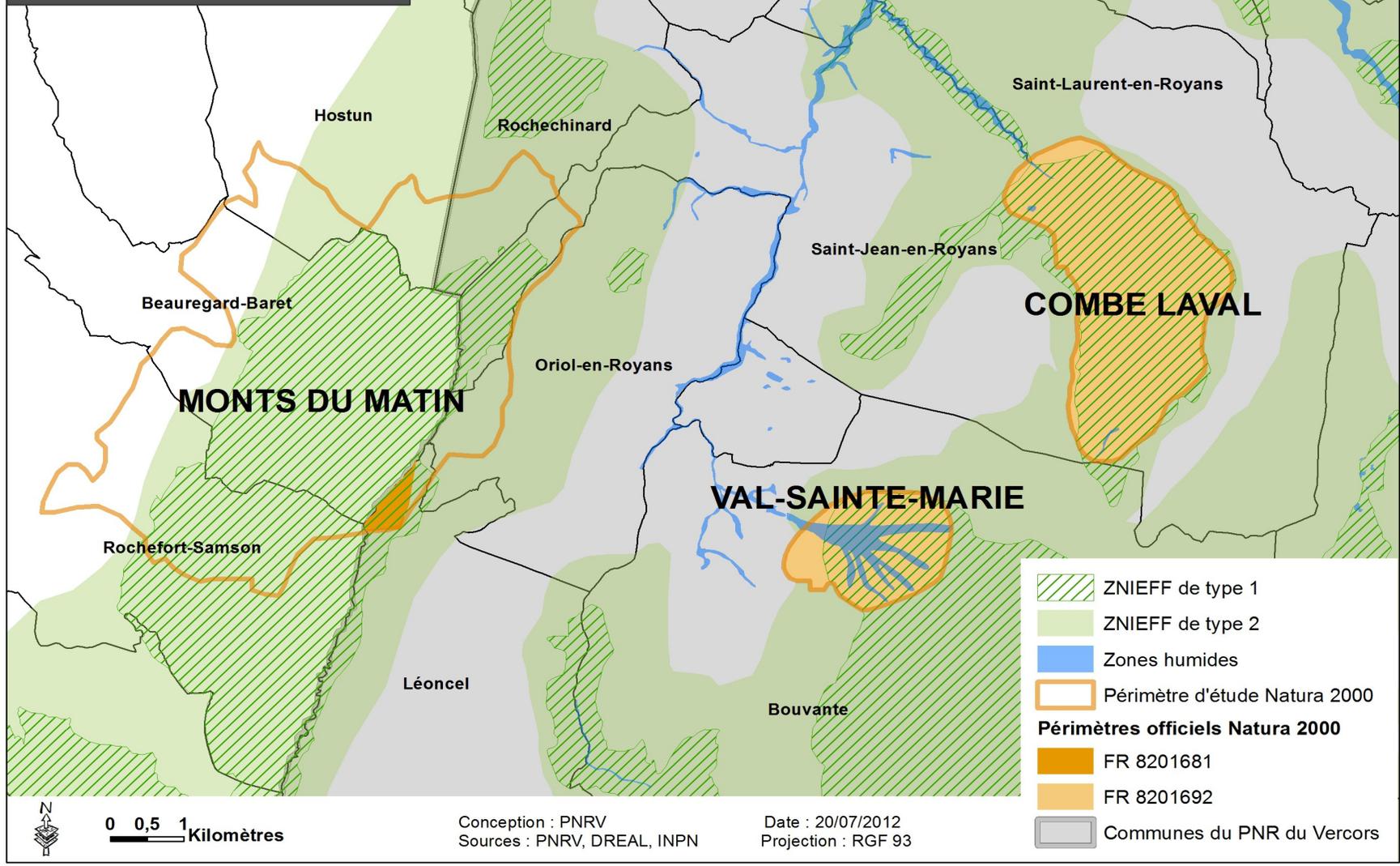
88,1 % du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type II.

La carte suivante représente les différents inventaires naturalistes qu'on retrouve sur le site (*carte 4*).

<sup>7</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.



# Zones d'inventaires



Carte 4 : Zone d'inventaire

# Analyse de l'état actuel : Monts du Matin

---

## 1. Description des grands milieux

### Sources :

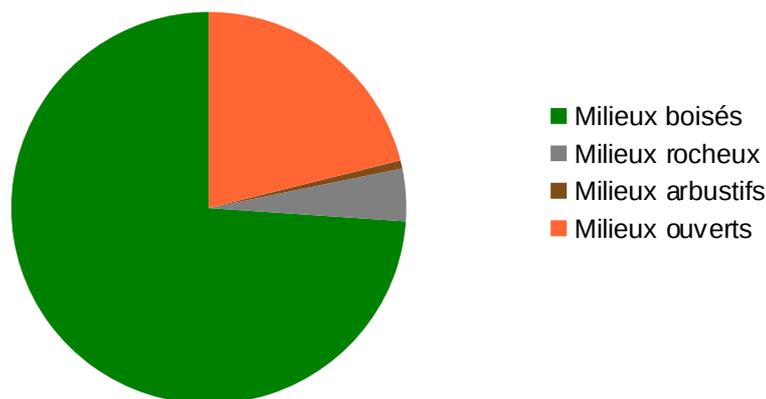
- **CBNA, 2009.** *Cartographie des habitats – Parc naturel régional du Vercors – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).*
- **DREAL Rhône-Alpes.** *Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007*
- **ONF, 2012.** *Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000<sup>ème</sup>).*

Le périmètre d'étude des Monts du Matin, du fait de sa situation géographique, et des facteurs climatiques, géologiques et anthropiques, est caractérisé par une mosaïque extrêmement diversifiée d'habitats. On recense 13 habitats d'intérêt communautaire répartis selon 4 grands types de milieux :

- Les milieux rocheux
- Les milieux boisés
- Les formations arbustives
- Les milieux ouverts

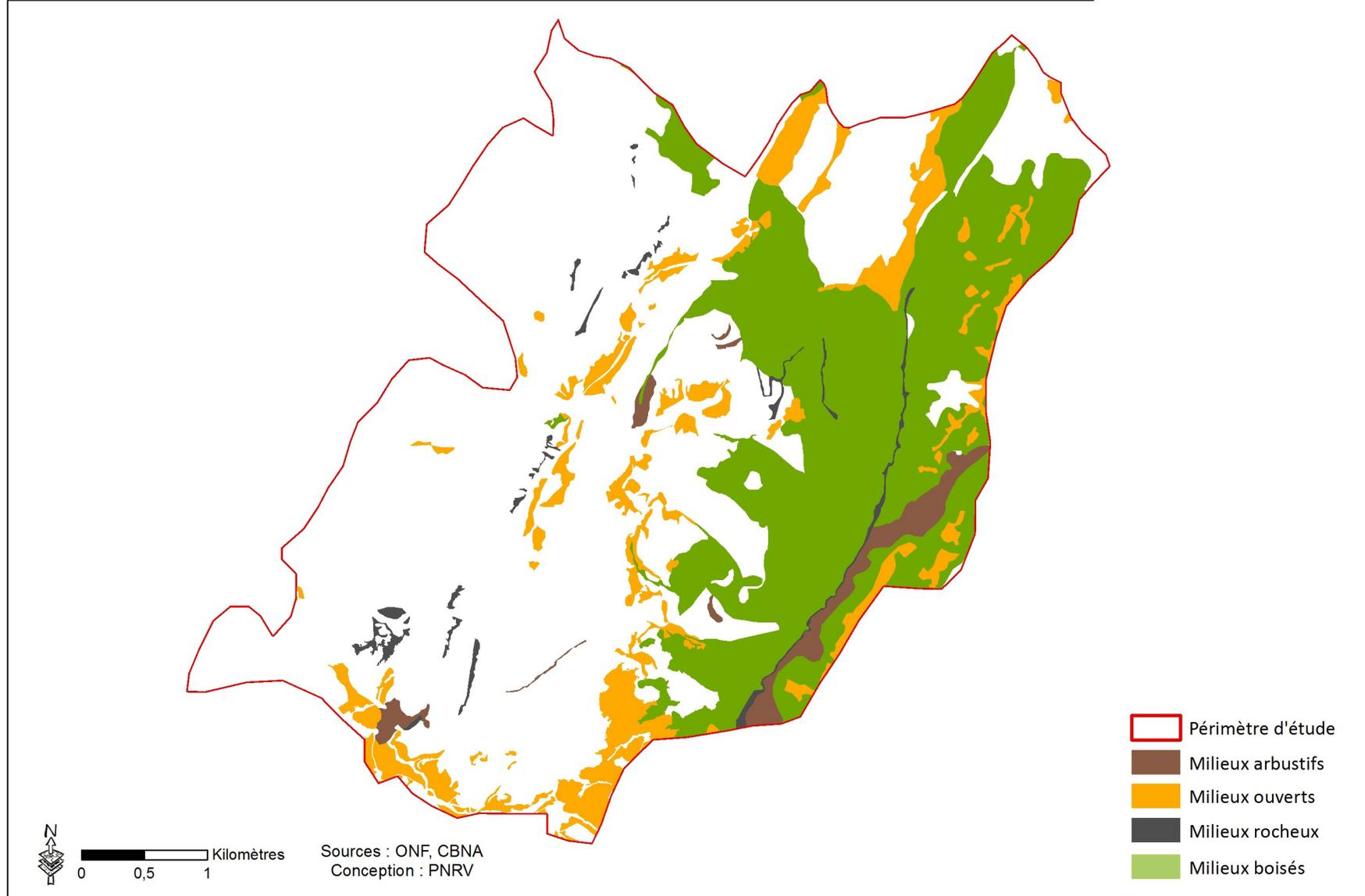
Le diagramme suivant (*figure 4*) montre les proportions de chaque grand type de milieu. Les formations boisées et ouvertes prédominent. Les formations rocheuses et arbustives sont secondaires.

**Proportion des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux**



La carte suivante montre leur répartition géographique dans le périmètre d'étude Natura 2000 (*carte 5*).

## Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux



carte 5 : répartition des habitats d'intérêt communautaire par grand type de milieu

### 1.1. Les milieux forestiers

Les milieux boisés sont majoritaires sur le site et occupent près de 70% de la surface du périmètre d'étude. On recense 4 habitats d'intérêt communautaire dont 1 est considéré comme prioritaire au titre de la directive « Habitats ». On trouve des habitats forestiers allant de la forêt de pentes et de ravins thermophile, en passant par un ensemble de hêtraies calcicoles caractéristiques des étages collinéen à montagnard des Pré-Alpes et dans une moindre mesure des forêts à tendance hygrophile.

### 1.2. Les milieux herbacés

Le périmètre d'étude présente un ensemble diversifié d'habitats ouverts.

Les milieux herbacés regroupent principalement des pelouses calcicoles sèches et des prairies de fauche. Ces habitats sont bien représentés sur le secteur et répartis de manière assez continue entre les communes de Rochefort-Samson et de Beauregard-Baret. Les pelouses à orchidées, nombreuses sur le site, sont considérées comme prioritaires.

L'état de conservation de l'ensemble des habitats relevant de la Directive sur le site est dans majoritairement bon. Les pelouses sont, quant à elles, dans un état de conservation moins favorable que les autres milieux. Le premier facteur de dégradation est lié à la fermeture du milieu (colonisation par le buis, le prunellier, le chêne pubescent, l'if et l'aubépine) mais aussi plus ponctuellement à du sur-pâturage, de la mise en culture et à un travail du sol. Cet enjeu devra donc être considéré prioritairement dans le programme d'actions de ce DOCOB.

**Les pelouses sèches** désignent des végétations plus ou moins rases et de faible productivité développées sur des sols peu profonds calcaires. Il s'agit principalement de pelouses à Brome dressé et Sestérie bleutée qui se développent sur dalles calcaires au niveau de crêtes ou de hauts versants. Ces milieux à forte valeur patrimoniale sont en particulier très riches en orchidées et en insectes. Leur conservation passe par un pâturage d'entretien couplé parfois à des actions complémentaires de restauration (débroussaillage mécanique des ligneux, fauche ou brûlage dirigé).

**Les prairies de fauche** correspondent à des végétations herbacées hautes et denses qui se développent en conditions mésophiles sur des sols plus ou moins profonds, modérément fertiles, neutrophiles à plus ou moins calcicoles ou acidiclives. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est tributaire du maintien de pratiques de fauches régulières et tardives, accompagnées ou non d'un pâturage de printemps ou de regain à l'automne et d'une fertilisation limitée.

### 1.3. Les milieux rocheux

Le périmètre d'étude des Monts du Matin présente 4 types d'habitats rocheux d'intérêt communautaire. Il s'agit principalement d'éboulis calcaires thermophiles, de falaises calcaires et de grottes. Ces habitats sont toutefois minoritaires. On les retrouve dans tout le massif du Vercors puisqu'ils sont caractéristiques des massifs karstiques pré-alpins. Ils se déclinent en différents micro-habitats dont la typicité et l'état de conservation restent bons, étant donné que ces milieux sont peu soumis aux aménagements, hormis liés à l'escalade, ce qui est le cas sur le site.

### 1.4. Les milieux arbustifs

Les formations arbustives sont peu représentées sur le site et comprennent quelques buxaias xérothermophiles et des landes à genévrier commun regroupées sous 2 types d'habitats communautaires.

Les formations à Genévrier évoluent lentement soit vers des chênaies thermophiles à caractère supraméditerranéen, soit vers des hêtraies calcicoles enrichies en éléments des chênaies pubescentes. Le Genévrier a besoin, pour pouvoir se régénérer, d'un milieu ouvert et sa présence au sein des complexes de pelouses calcaires est donc étroitement lié au pâturage extensif de celles-ci.

## 2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le secteur des Monts du Matin est caractérisé par un ensemble diversifié de milieux naturels : petites combes bien abritées, grandes falaises et crêtes montagneuses, boisements de hêtres et de chênes, landes et pelouses sèches, entre autres. Plusieurs espèces montagnardes sont présentes ici en limite occidentale de leur aire de répartition dans l'arc alpin.

Des fiches relatives à chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire recensés sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque habitat et espèce du site sont décrits dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion.

Ces fiches " habitats " et " espèces " sont disponibles en annexes 2 et 3.

### 2.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire

#### Sources :

- **CBNA, 2009.** *Cartographie des habitats – Parc naturel régional du Vercors – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).*
- **ONF, 2012.** *Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000<sup>ème</sup>).*

La classification des habitats s'effectue à l'aide de la typologie du " manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, EUR 28 "8. Elle découle de la directive " Habitats " et répertorie tous les habitats retenus communautaires.

Elle s'appuie sur la typologie " Corinne biotope " qui sert de référentiel européen de description.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier 15 habitats d'intérêt communautaire dont 4 habitats sont prioritaires au regard de l'Europe. Cela signifie que le site Natura 2000 a une responsabilité particulière quant à leur préservation.

La grande majorité des habitats du périmètre sont d'intérêt communautaire : 82,33 % dont 17,67 % sont d'intérêt prioritaire. Seulement 16,33 % des habitats ne sont pas d'intérêt communautaire. Le tableau qui suit décrit les habitats d'intérêt communautaire présents au sein du périmètre Natura 2000 .

Les surfaces indiquées sont approximatives. Elles correspondent à la superficie de chaque habitat, qu'il soit majoritaire ou minoritaire au sein d'un complexe d'habitats. Le calcul a été réalisé à l'issue du découpage des polygones selon le périmètre d'étude du site Natura 2000. Aussi, il est très probable que des habitats présents uniquement à l'extérieur du périmètre pour un polygone considéré aient été toutefois comptabilisés.

*Nota : Compte-tenu des critères des cahiers d'habitat, l'habitat des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (6210) apparaît 2 fois dans le tableau car ces pelouses sont considérées d'intérêt communautaire prioritaire lorsque l'habitat abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ou que l'habitat abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national. C'est le cas de l'Ophrys de la Drôme sur les Monts du Matin.*

Tableau 5 : les habitats d'intérêt communautaire

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% de l'entité	% du site <sup>9</sup>
Rocheux	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	<1	-	-
	<b>8160*</b>	<b>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</b>	<b>29,84</b>	<b>1,18</b>	<b>0,83</b>
	8210	Pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique	19,31	0,76	0,54
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	<1	-	-
Boisés	9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	76,54	3,02	2,12
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	581,14	22,93	16,11
	<b>9180*</b>	<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i></b>	<b>60,45</b>	<b>2,39</b>	<b>1,68</b>
	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	<1	-	-
Arbustifs	5110	Buxaies supra méditerranéennes	43,24	1,71	1,2
	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	4,4	0,17	0,12

8 cf [http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Manuel\\_d\\_interpretation\\_EUR\\_28.pdf](http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Manuel_d_interpretation_EUR_28.pdf)

9 % du site : calcul relatif à l'entité uniquement, et non au site

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% de l'entité	% du site <sup>10</sup>
Ouverts	6170	Pelouses calcaires subalpines	3,37	0,13	0,09
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	118,79	4,69	3,29
	<b>6210*</b>	<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</b>	<b>85,45</b>	<b>3,37</b>	<b>2,37</b>
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	36,52	1,44	1,01
	6210/6510	Habitat de transition Pelouse sèche semi-naturelle / prairies maigres de fauche	20,67	0,82	0,57
	6510/6520	Habitat de transition prairies maigres de fauches de basse altitude / prairies de fauche	9,07	0,36	0,25
Milieu humide	<b>7220*</b>	<b>Sources pétrifiantes avec formation de travertins</b>	<b>&lt;1</b>	-	-

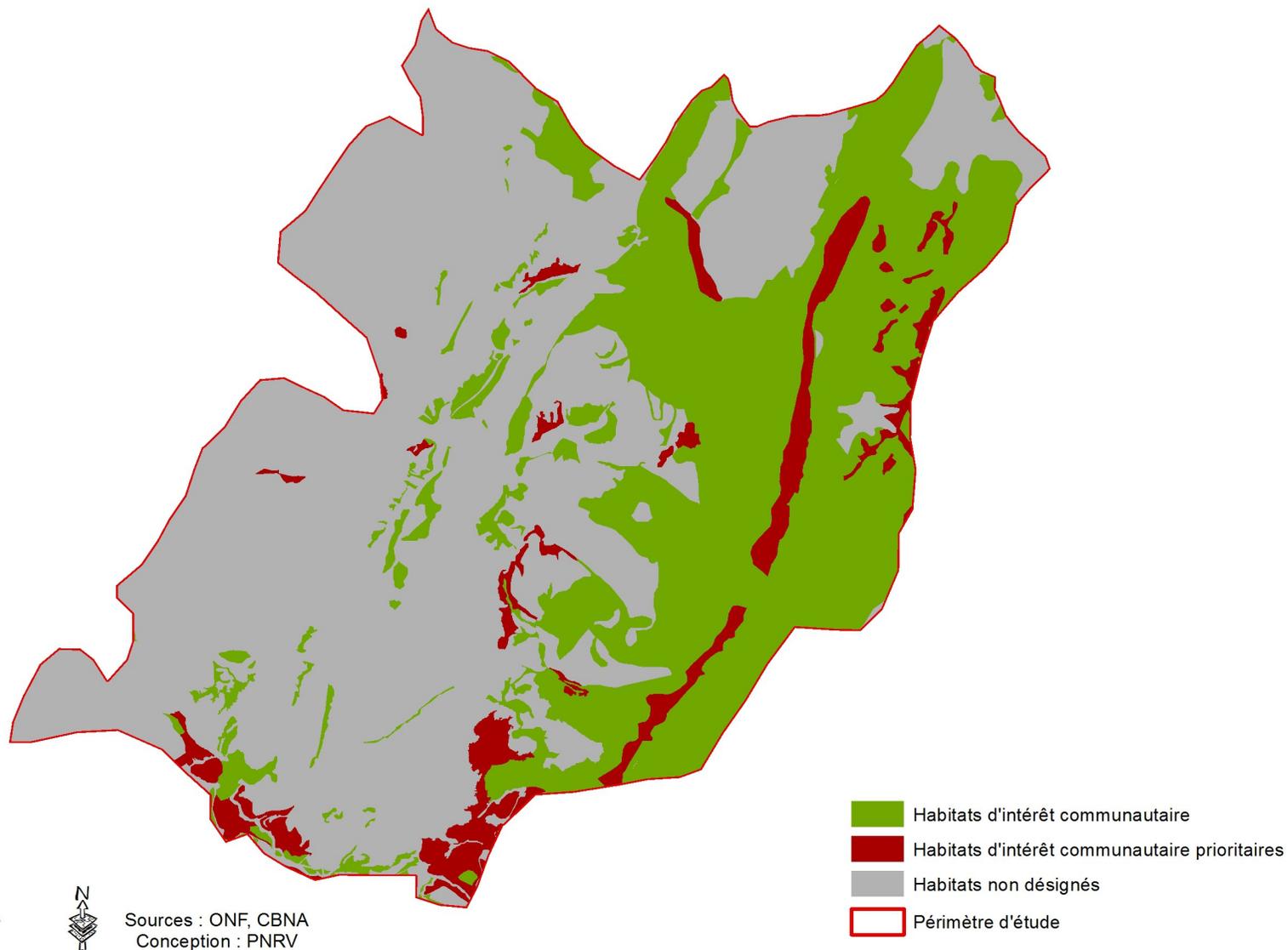
Remarque : Les habitats indiqués en **gras\*** sont prioritaires au regard de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore ».

Les deux cartes suivantes représentent respectivement la répartition des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires (*carte 6*) ainsi que la localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site (*carte 7*).

*Note : étant donnée la surface et la complexité de la végétation du site, les polygones représentés sur les cartes sont des mosaïques dans lesquelles plusieurs habitats sont présents et où le pourcentage de recouvrement de chacun à l'intérieur du polygone est quantifié. Les codes EUR 28 figurant sur les deux cartes correspondent aux codes des habitats majoritaires de chaque polygone. Tous les habitats présents sur le site n'apparaissent donc pas forcément sur cette carte.*

<sup>10</sup> % du site : calcul relatif à l'entité uniquement, et non au site

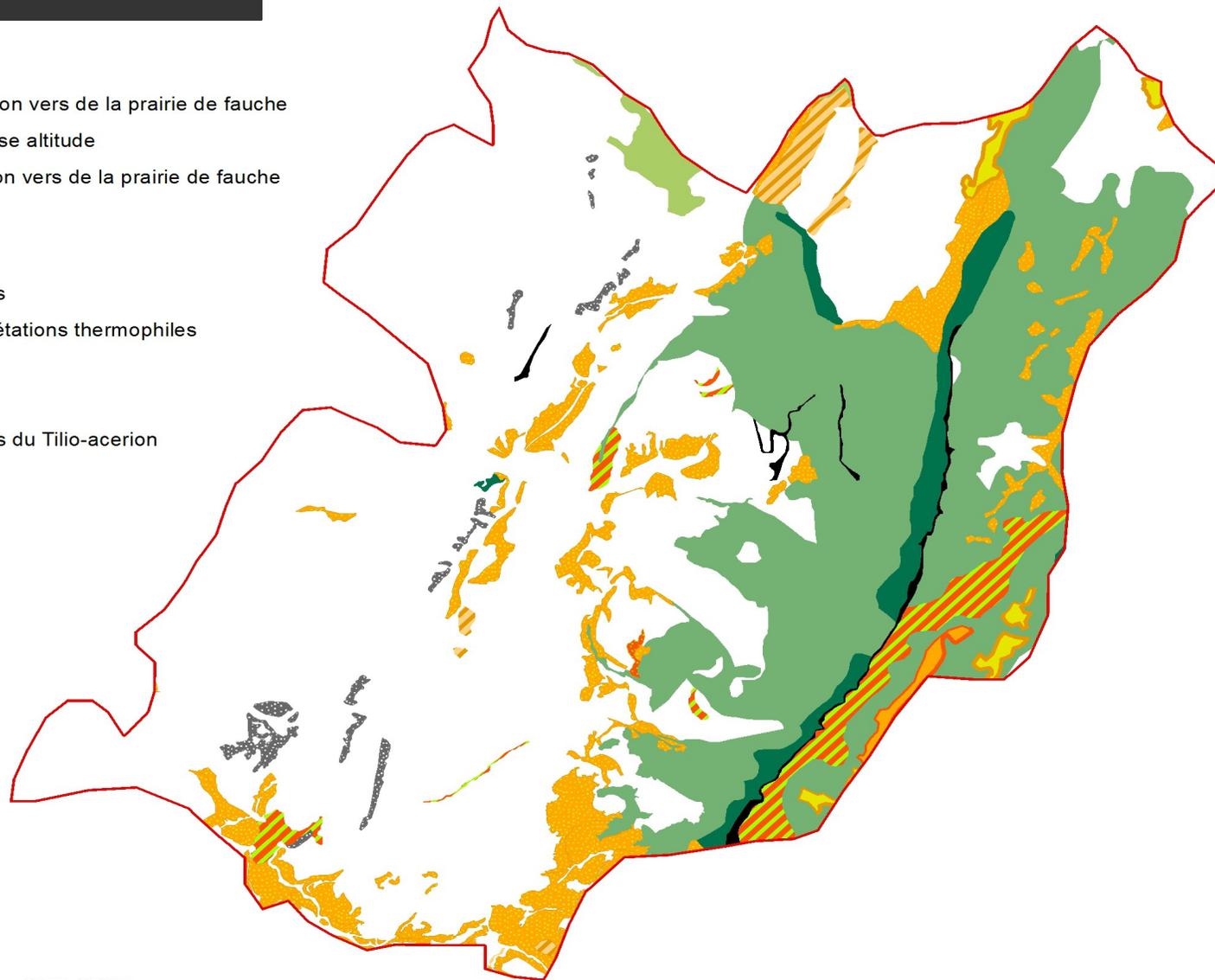
# Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Carte 6: localisation des habitats d'intérêt communautaire

# Habitats d'intérêt communautaire

-  6210\* Pelouses sèches semi-naturelles
-  6210\* / 6510 Pelouses sèches en transition vers de la prairie de fauche
-  6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  6510 / 6520 Prairies maigres en transition vers de la prairie de fauche
-  5110 Buxaies supraméditerranéennes
-  5130 Landes à Juniperus communis
-  8160\* Éboulis medio-européens calcaires
-  8210 Pentes rocheuses calcaires à végétations thermophiles
-  9130 Hêtraies de l'Asperulo-fagetum
-  9150 Hêtraies du Cephalanthero-fagion
-  9180\* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-acerion
-  Périmètre d'étude



0 500 1 000 Mètres



Sources : ONF, CBNA  
Conception : PNRV

Carte 7 : Habitats d'intérêt communautaire

## 2.2. Liste des espèces d'intérêt communautaire

**Sources :** La liste des espèces d'intérêt communautaire s'appuie sur les inventaires ZNIEFF de 2007 et de la LPO Drôme et sont complétées par des données recueillies auprès de naturalistes locaux réputés.

Les données bibliographiques mettent en évidence la présence avérée de 7 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ») au sein du périmètre Natura 2000

tableau 6: espèces d'intérêt communautaire présentes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Annexes de la Directive « Habitats »
<b>Chiroptères</b>	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	IV
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II & IV
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II & IV
	Murin à Oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	II & IV
<b>Autre mammifère</b>	<b>Loup*</b>	<b><i>Canis lupus</i></b>	<b>II</b>
	Lynx	<i>Lynx lynx</i>	II
<b>Invertébrés</b>	<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b><i>Rosalia alpina</i></b>	<b>II &amp; IV</b>
	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	IV
	Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	IV
<b>Amphibiens et reptiles</b>	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	IV
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	IV
<b>Végétal</b>	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia veridis</i>	II & IV

Remarque : La Faune et la Flore indiqués en **gras\*** sont prioritaires au regard de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore ».

### Signification des annexes de la directive « Habitats Faune Flore »

Annexe II : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'un site en Natura 2000.

Annexe IV : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte (protection nationale).

Annexe V : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

La LPO 26<sup>11</sup> recense une colonie de reproduction de Murin à Oreilles échancrées d'environ 1050 à 2000 femelles située à 700m du périmètre sur la commune de Rochefort-Samson. Il s'agit d'une des 8 colonies connues sur le département de la Drôme. Il est certain que la colonie utilise le secteur des Monts du matin comme territoire de chasse.

Le Lynx a été observé en limite de périmètre à proximité du pré de Cinq sous et des attaques de bovins et de cervidés sauvages lui ont été attribuées par l'ONCFS<sup>12</sup>.

### 2.3. Habitats d'espèces

La notion d'habitat d'espèce considère les habitats comme milieux de vie d'une espèce<sup>13</sup>. Un habitat d'espèce comprend donc tous les habitats fréquentés par l'espèce dans ses différentes phases de vie (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...).

Le tableau suivant définit les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le périmètre d'étude des Monts du Matin. Toutes les espèces de Chiroptères fréquentent des milieux semblables et ont donc été regroupées.

*Tableau 7: habitats d'espèces d'intérêt communautaire*

Espèce ou groupe	Activité	Types d'habitats fréquentés	Code EUR15
Lynx	Zone d'activité	En France, massifs montagneux boisés	La plupart des habitats du site D27
Loup	Zone d'activité	Grande amplitude écologique	La plupart des habitats du site D27
Chiroptères	Gîtes hivernaux	Cavités naturelles (grottes et fissures)	8210, 8130, 8160, 8310
		Cavités artificielles (galerie de mine, ancienne carrière, caves, tunnels...)	Habitats artificiels non communautaires
	Gîtes estivaux et colonies de parturition	Toitures, combles, greniers	Habitats artificiels non communautaires
		Cavités souterraines	8210, 8310 habitats artificiels

11 LPO 26 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme, association de protection de la nature.

12 ONCFS : Office National de Chasse et de Faune Sauvage.

13 Selon les « Cahiers d'Habitats » de l'Union européenne.

Espèce ou groupe	Activité	Types d'habitats fréquentés	Code EUR15
	Zone de chasse	Milieux ouverts	5110, 5130, <b>6210, 6510</b>
		Forêts, lisières et haies	9130, 9150, <b>9180, 92A0</b>
		Milieux humides	Absents du site
		Bâtiments	Habitats artificiels
		Milieux périurbains à jardin	Habitats artificiels
Rosalie des Alpes	Zones d'activités	Arbres morts ou sénescents ; de préférence Hêtre, ou Frêne	9130, 9150
Buxbaumie verte		Bois pourrissants de conifères (ou hêtres), en situation ombragée	9130, 9150

## 2.4. Autres espèces patrimoniales présentes<sup>14</sup>

### 2.4.1. Les oiseaux

L'entité géographique des Monts du Matin est désignée au titre de la directive « Habitats Faune Flore ». Toutefois, le site est très favorable à l'avifaune et en particulier aux espèces rupestres en raison de la présence de nombreux secteurs de grandes falaises, relativement peu fréquentées par l'Homme. On observe notamment la présence de deux rapaces patrimoniaux, l'Aigle royal et le Faucon pèlerin, nicheurs sur le secteur. Plusieurs Grand Duc d'Europe sont implantés et nichent au niveau des falaises étroites des combes de Beauregard-Baret et de Rochefort-Samson.

Ces espèces, sensibles à la présence humaine, méritent une attention toute particulière. La principale menace est liée au dérangement par les planeurs qui proviennent de l'aérodrome de Romans. De ce fait, des actions dans le cadre de Natura 2000 pourront être mises en place pour informer, sensibiliser, voire limiter les déplacements aériens sur la zone.

D'autres espèces ont été également recensées sur le secteur : l'Engoulevent d'Europe, le Pouillot siffleur, le Tichodrome échelette et le Pipit spioncelle.

### 2.4.2. Les mammifères

Les Chamois sont présents sur tout le site, en continuité avec les populations des chaînons occidentaux du Vercors, et peuvent descendre assez bas le long des reliefs, à proximité de la plaine de Valence.

Les lièvres sont également présents sur l'ensemble de cette zone d'étude.

Enfin, Les Cerfs, Chevreuils et Sangliers sont bien présents, et font l'objet de chasse organisées aux seins des ACCA locales.

<sup>14</sup> cf annexes 2,3 et 4

### **2.4.3. Les amphibiens et reptiles**

Seules des données sur les espèces Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et Crapaud calamite (*Bufo calamita*) sont connues.

Il est à noter que l'ensemble des Amphibiens et Reptiles présents en France est inscrit sur la liste nationale des espèces protégées.

Des études spécifiques pourront être lancées de manière à inventorier plus précisément la richesse biologique dans certains de ces taxons.

### **2.4.4. Les insectes**

Certains Lépidoptères relativement rares sont identifiés sur la zone d'étude, comme par exemple, l'Azuré de la Pulmonaire (ou Azuré de la Croisette) fait l'objet d'une protection nationale.

Des études spécifiques pourront être lancées de manière à inventorier plus précisément la richesse biologique dans certains de ces taxons.

### **2.4.5. Les espèces aquatiques**

Peu de milieux humides et aquatiques ont été référencés sur la zone d'étude Natura 2000. En effet, la plupart des cours d'eau présents ne sont pas permanents. Les espèces aquatiques se cantonnent donc aux alentours des sources et autres résurgences, comme les tufières.

L'écrevisse à pieds blancs, espèce annexe II de la Directive Habitats et prioritaire, serait présente. Cette information reste toutefois à vérifier.

Les données sur ces espèces sont donc à compléter.

### **2.4.6. Les espèces végétales**

La richesse floristique du site est le reflet des influences climatiques à la fois méditerranéenne et montagnarde. Les pelouses sèches sont remarquablement abondantes sur le site et localisées principalement au niveau de zones calcaires pentues et ensoleillées. La diversité floristique de ces habitats est particulièrement élevée et recèle un nombre d'espèces d'orchidées exceptionnel. Nous pouvons citer parmi elles l'Ophrys de la Drôme, espèce localisée en majorité sur les pourtours du Vercors dont la répartition se limite à quelques zones du sud-est de la France.

### **3. Les activités humaines**

#### **3.1. L'agriculture<sup>15</sup>**

Les activités agricoles concernent quasi-exclusivement de l'élevage bovin allaitant et utilisent la fauche et le pâturage comme mode de nourrissage principal. Les exploitations fonctionnent sur un modèle de conduite en parcs tournants qui est orientée vers une pratique pastorale relativement extensive, dans la lignée d'exploitations plutôt montagnardes. La pression agricole est toutefois plus élevée sur la commune de Beauregard-Baret. Cela se traduit par une charge animale plus élevée et un amendement plus important (jusqu'à 55 unités d'azote par hectare) au niveau de prairies de fauche et de pâtures. Par ailleurs, les exploitations étant situées à relativement basse altitude, la mise à l'herbe des animaux est précoce sur l'intégralité de l'entité des Monts du matin ; elle débute vers mi-avril/début mai pour se terminer en octobre voire début novembre.

Quelques élevages ovins et caprins sont également présents et exploitent quelques parcelles dans le périmètre de la zone d'étude.

Le pré de Cinq sous et le col des Marchands, grandes prairies d'altitude, sont utilisés également par une activité agricole légèrement différente. En effet, ces parcelles sont exploitées plutôt dans une orientation pastorale, même si les prairies du col des Marchands sont encore fauchées.

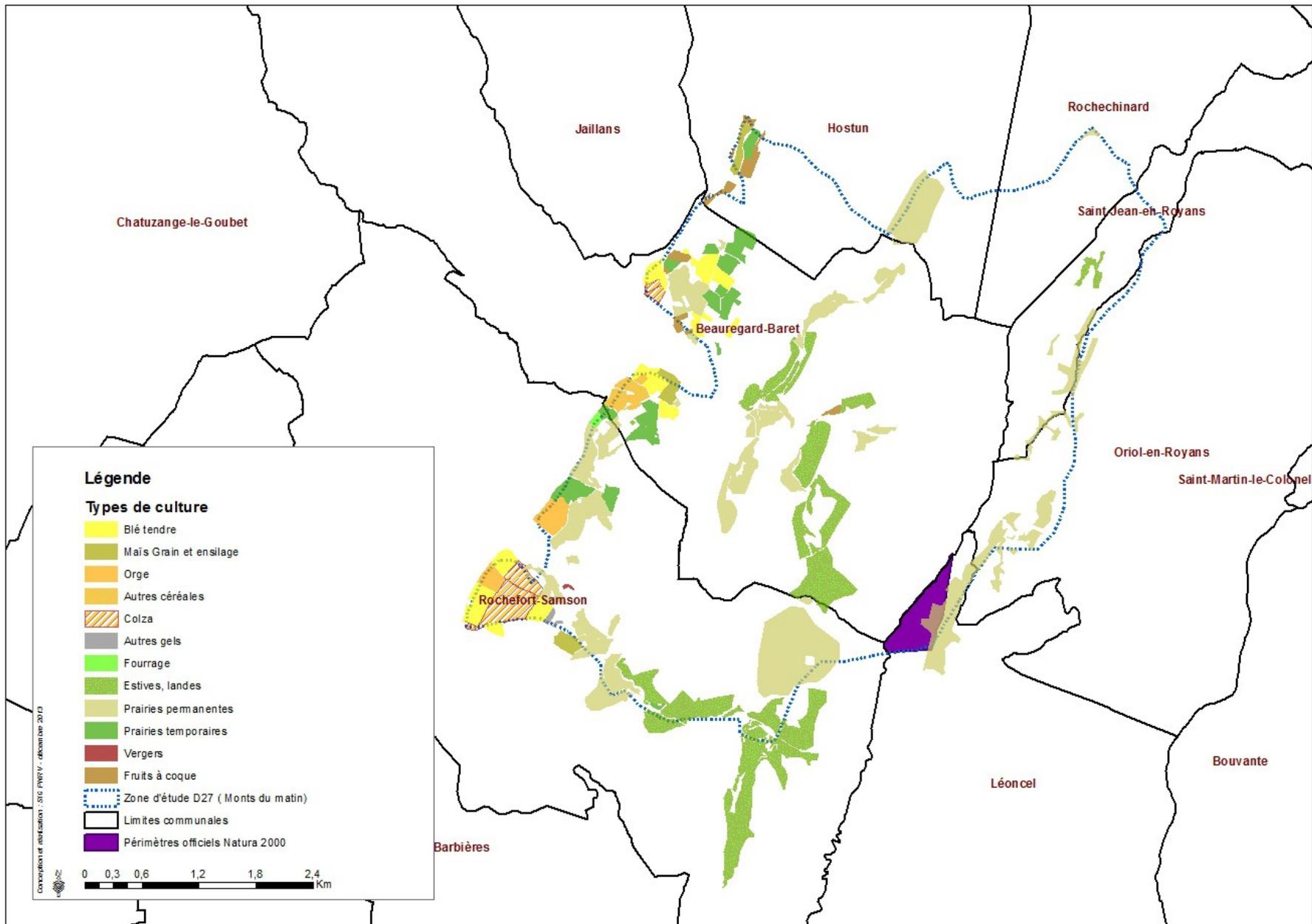
Quelques parcelles exploitées subsistent encore sur les communes d'Oriol-en-Royans et Saint-Jean-en-Royans.

Enfin, ce territoire est couvert par le Plan Pastoral Territorial du Royans-Vercors (outil de la région Rhône-Alpes permettant de mutualiser des financements autour de l'amélioration et de la gestion durable des espaces pastoraux), qui coure jusqu'en 2015. Il entre également dans le cadre du programme PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Durable). Les actions prévues dans le cadre du PPT et du PSADER seront compatibles avec le dispositif Natura 2000 sur la zone d'étude des Monts du Matin.

La carte suivante représente les différents usages des terres agricoles de la zone d'étude des Monts du Matin (données issues du Registre Parcellaire Graphique de 2010).

---

<sup>15</sup> Source : évaluation de l'état de conservation de pelouses sèches et gestion conservatoire – Aimie Bley, 2012



carte 8 : types de culture de la zone d'étude du mont du matin

## **3.2. La sylviculture**

Comme dans tout le massif du Vercors, la forêt a été une ressource économique très importante jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, dans le secteur des Monts du matin, la forêt est essentiellement privée, même si sur le versant est, les communes d'Oriol en Royans et Saint-Jean en Royans possèdent encore des forêts publiques, gérées par l'ONF. Le droit d'affouage y est exercé.

Sur le versant ouest, la forêt est essentiellement privée et morcelée en de nombreuses petites propriétés. Quelques gros propriétaires existent, dont certains ayant élaboré des Plans simples de gestion.

Les milieux forestiers sont donc relativement préservés et peu soumis à la pression sylvicole.

L'exploitation reste relativement faible, du fait de la forte pente.

## **3.3. Les activités de pleine nature**

### **3.3.1. La randonnée**

Les Monts du matin, comme l'ensemble du massif du Vercors, sont relativement fréquentés par le tourisme. Des randonneurs à pieds, à cheval, à vélos, utilisent les sentiers balisés et les routes. Le versant ouest souffre de la proximité des agglomérations de Valence et de Romans, dont les habitants arpentent beaucoup ce secteur aux paysages remarquables. L'attractivité de la richesse floristique se fait fortement ressentir au printemps et en début d'été, lors de la floraison des orchidées. Les visiteurs affluent parfois même de l'étranger, afin de venir photographier une telle exubérance.

Ainsi, des parkings improvisés s'organisent, parfois même directement dans les cours des habitants, et provoquent des conflits d'usages.

Ces phénomènes de surfréquentation peuvent avoir un impact direct ou indirect sur des milieux fragiles comme les pelouses sèches, sensibles aux piétinements. Ils peuvent également être à l'origine de dérangement d'espèces parfois fragiles.

### **3.3.2. L'escalade**

La Combe d'Oyans est un site d'escalade bien organisé et équipé. Les voies sont fréquentées de la fin du printemps jusqu'à l'automne. Environ 90 voies sont équipées, pour des niveaux de difficultés variés (du 3b au 7c).

C'est le seul site équipé connu dans la zone d'étude. Des aménagements sauvages peuvent toutefois être réalisés.

Le dialogue et la concertation existe déjà assez bien ici. Il s'agira donc de l'entretenir et de permettre une bonne diffusion des connaissances, de manière à limiter au maximum les dérangements d'espèces et la détériorations des habitats d'espèces (notamment des Chiroptères).

### **3.3.3. La spéléologie**

Quelques cavités sont parfois visitées par les spéléologues, mais l'activité est très marginale sur ce secteur.

La grotte des Ussets est la plus fréquentée, y compris par des randonneurs à pieds, qui pénètrent l'entrée de la grotte.

Cette fréquentation peut déranger l'installation de Chiroptères.

### **3.3.4. La Chasse**

Pratiquée dans tout le site, elle est réglementée, comme sur le reste du territoire par l'Etat. Les Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) ont en charge la gestion des populations d'espèces « chassables » ou nuisibles, en lien avec les fédérations départementales. Les ACCA proposent également les surfaces et la localisation des réserves de chasse communales, qui sont ensuite validées par la Direction Départementale des Territoires. La chasse permet d'éviter la surpopulation d'espèces animales pouvant altérer l'état de conservation de certains habitats.

### **3.3.5. Les autres usages de la nature :**

Le site est aussi utilisé pour la cueillette de baies (framboises, fraises des bois, mûres, cynorhodons...) et le ramassage des champignons. Des activités naturalistes sont aussi pratiquées. Notamment, une affluence importante de visiteurs est constatée durant la période de floraison des Orchidées.

## **3.4. L'exploitation des carrières**

En 2003, la société SIKA, aujourd'hui SIBELCO France, qui exploite des Sables et du Kaolin, a souhaité l'extension de son activité sur les communes de Beauregard-Baret et Hostun, en limite de la zone d'étude Natura 2000 des Monts du matin. Cette extension provoquait la destruction de 60 pieds d'Ophrys de la Drôme, espèce protégée au niveau national.

L'extension a été autorisée, sous réserve de la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la commune de Beauregard-Baret, avec la prise en charge de mesures de gestion, sur une pelouse riche en Orchidées. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes, antenne Drôme-Ardèche, a été mandaté pour prendre en charge cette gestion.

Ainsi, les exploitants des carrières sont sensibilisés à la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur activité.

Un premier travail d'ajustement du périmètre a été réalisé avec la société SIBELCO France, pour mettre en cohérence les enjeux environnementaux liés à Natura 2000 et leur activité.

## **4. Analyse écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire.**

### **4.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire**

La Directive « Habitats-faune-flore » définit l'état de conservation d'un habitat naturel, au titre de l'article 6, comme « *l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces « typiques » qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces « typiques »* ».

Le Tableau suivant récapitule l'état de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion généralement préconisées par habitat. Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent pas d'évaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, une étude spécifique relative à l'évaluation de l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire devra être programmée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DOCOB. Notamment cette évaluation concernera de manière prioritaire les habitats ouverts et les habitats forestiers.

Tableau 8 : état de conservation, menaces potentielles et mesures de gestion généralement préconisées par habitat

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	représentativité sur l'entité %	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée	Constats
Rocueux	8130 Éboulis thermophiles	ε	Bon habitat très rare sur le site, à surveiller		Non intervention	
	<b>8160*</b> Éboulis calcaires des étages collinéen à montagnard	1,18	Bon	Piétinement Pratique de l'escalade (faible menace)		Pratique de l'escalade générant de faibles menaces. Enjeux environnementaux pris en compte
	8210 Pentes rocheuses calcaires	0,76			Éviter l'extension des voies d'escalade dans les secteurs sensibles à fort enjeu écologique	
	8310 Grottes non exploitées	ε	Bon habitat très rare sur le site, à surveiller	Piétinement Pratique de la spéléologie	Éviter au maximum le dérangement dans les grottes abritant des colonies sensibles de Chauves-Souris	Pratique de la spéléologie générant de faibles menaces.
Boisés	9130 Hêtraies de l'Aspérule odorante	3,02	Bon	Menaces potentielles faibles Impact de la grande faune sur la végétation	Favoriser le mélange des essences et encourager les peuplements pluri-stratifiés Privilégier la régénération naturelle	
	9150 Hêtraies calcicoles à Céphalantère	22,93	Globalement bon	Diminution des différents stades de maturation de la forêt dans les secteurs exploités	Lorsque cela est possible, laisser les rémanents de coupe. Maintenir du bois mort et des arbres habitats (gîtes pour les animaux cavernicoles) Préserver les sols et raisonner la circulation d'engins Adapter les calendriers de coupes et travaux (éviter les travaux lorsque le sol est humide et lors de la période de reproduction de la faune) limiter l'utilisation de produits phytosanitaires Mettre en place des îlots de vieux bois. Préserver les milieux ouverts intra-forestiers Éviter les plantations d'espèces exotiques	Manque de stades de maturation Boisements peu hétérogènes (en essences et en strates)  Conflits d'usages potentiels : cueillette et piétinement
	<b>9180*</b> Forêts de pentes / de ravin	2,39	Bon	Faible menace Impact de la grande faune sur la végétation Évolution naturelle vers un stade stable, par fixation du sol	Non-intervention	

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	représentativité sur l'entité %	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée	Constats
	92A0 Forêts-galeries à Saules blancs et Peupliers	ε	Mauvais Habitat très rare sur le site	Surface très faible de cet habitat, risque de disparition totale en cas d'exploitation Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes (Buddleia, Renouée du Japon, Érable négundo ...)	Proscrire toute coupe à blanc et aménagements Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes	Principale menace : coupe à blanc
Arbustifs	5110 Buxaies supra-méditerranéennes	1,71	Bon	Peu de menaces. L'habitat est stable et la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers de la forêt.	Non-intervention	
	5130 Formation à Genévrier commun	0,17	Bon	Fermeture du milieu par la dynamique naturelle (pin sylvestre, etc...)	Favoriser une gestion permettant la limitation des ligneux	Réaliser une gestion équilibrée avec pâturage extensif et sans nouvelle plantation
ouverts	6170 Pelouse calcaire subalpine	0,13	Globalement bon	Pas de menace	Non-intervention	
	6210 Pelouses sèches semi-naturelles	4,69	Moyen à mauvais			Problématique principalement liée à la diminution de l'activité agricole, qui engendre la fermeture du milieu.  L'enjeu est donc surtout de dynamiser l'activité agricole, et ponctuellement de proposer certains ajustements de pratiques sur les parcelles les plus attractives
	<b>6210*</b> Pelouse sèches semi-naturelles riches en espèces	3,37	Moyen	Fermeture du milieu par la dynamique naturelle, perturbations d'origine mécanique	Maintenir un pâturage extensif Compléter par des actions de restauration (en cas de fermeture du milieu trop importante) et d'entretien mécanique (débroussaillage)	
	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	1,44	Bon	Ponctuellement, charge animale trop importante engendrant une perte de la richesse en espèces florales,	Éviter au maximum la fertilisation minérale, fortement néfaste aux orchidées Éviter les semis artificiels Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales	
	6210/6510 Transition Pelouse sèche / prairies maigres de fauches	0,82	Moyen	Abandon ou sous-pâturage prolongé → développement de la forêt,	Sur les prairies fauchées : Maintenir une ou plusieurs fauches tardives selon la productivité de la prairie Ne pas ensemer Limiter voire éviter les amendements	
	6510/6520 Habitat de transition prairies maigres de fauches / prairies de fauche	0,36	Bon à moyen	Retournement du sol par la faune sauvage		

#### 4.2. État de conservation et menaces potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant cible uniquement les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore », qui sont celles pour lesquelles les sites Natura 2000 sont désignés.

Par ailleurs, les connaissances sur la plupart de ces espèces sont faibles, et les états de conservation méconnus. Il s'agira donc de mettre en œuvre dès que possible les actions d'amélioration de la connaissance de ces espèces, prévues au Document d'Objectifs.

Tableau 9 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore »

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée
Grand Rhinolophe	Quelques indices de présence État de conservation défavorable à l'échelle de la France	Dérangements (dans les gîtes et éclairages publics) Traitements phytosanitaires (intoxication des proies) Uniformisation des paysages	Mettre en place des mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des gîtes</li> <li>• des territoires de chasse</li> <li>• des corridors boisés pour les déplacements</li> </ul> Informer et sensibiliser les habitants et les usagers limiter l'éclairage public au moins les 2 premières heures de la nuit.
Petit Rhinolophe	Quelques indices de présence État de conservation défavorable	Dérangements (dans les gîtes et éclairages publics) Traitements phytosanitaires (intoxication des proies) Uniformisation des paysages	Mettre en place des mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des gîtes</li> <li>• des territoires de chasse</li> <li>• des corridors boisés pour les déplacements</li> </ul> Informer et sensibiliser les habitants et les usagers limiter l'éclairage public au moins les 2 premières heures de la nuit.
Murin à oreilles échancrées	<b>Une colonie existante à proximité du site,</b> Espèce bien représentée en Drôme État de conservation préoccupant	Dérangements (dans les gîtes et éclairages publics) Traitements phytosanitaires (intoxication des proies) Uniformisation des paysages	Mettre en place des mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des gîtes</li> <li>• des territoires de chasse</li> <li>• des corridors boisés pour les déplacements</li> </ul> Informer et sensibiliser les habitants et les usagers limiter l'éclairage public au moins les 2 premières heures de la nuit.

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée
Loup*	Inconnu Quelques indices de présence	Braconnage Hybridation génétique avec le chien et transmission d'agents pathogènes	Accompagnement de l'activité d'élevage ovin (protection des troupeaux, gardiennage...) Faire co-exister le loup et les activités agricoles et cynégétiques locales.  <b>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'un plan national d'actions, qui prend en charge les propositions de gestion ci-dessus. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</b>
Lynx	Inconnu Quelques indices de présence	Aire de répartition actuelle très fragmentée Dérive génétique due à la faible taille des populations et au petit nombre d'individus à l'origine de ces populations Braconnage	Favoriser les continuités forestières pour maintenir les connexions entre populations Informier et sensibiliser les habitants et les usagers.  <b>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'actions mises en place à l'échelle nationale. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</b>
Rosalie des Alpes*	Inconnu Les habitats potentiels de cette espèce sont bien représentés	Uniformisation des strates arborées, rajeunissement de la forêt due à son exploitation	Favoriser la répartition de différentes classes d'âges dans les peuplements forestiers  Éviter au maximum les coupes à blanc, et le remplacement des hêtres par des résineux.
Buxbaumie verte	Inconnu Un pointage dans le secteur des Monts du matin, les habitats potentiels de cette espèce sont bien représentés	Exploitation forestière engendrant une perte d'arbres pourrissants	Protéger les vieilles forêts de conifères ou mixtes avec des surfaces minimales de plusieurs dizaine d'hectares (ordre de grandeur : 100 à 500ha)  Éviter l'exportation massive de bois morts au sol, et maintenir une biomasse ligneuse en décomposition d'un volume de plusieurs dizaines de troncs à l'hectare.

### 4.3. Hiérarchisation des enjeux

Le périmètre d'étude est caractérisé, d'une part, par une vaste superficie, et d'autre part, par une forte diversité des habitats et des activités humaines associées. Dans ce contexte, les objectifs de conservation ne peuvent être établis à un même niveau d'ambition pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dans une perspective de mise en œuvre d'actions de restauration des milieux. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les enjeux liés aux habitats et espèces, afin de définir des priorités de conservation.

Pour ce faire, l'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines sur le site permet de prioriser les enjeux de conservation. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site...) et les menaces réelles ou potentielles liées aux activités humaines.

#### 4.3.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur une méthode inspirée du DOCOB du « Massif de Lauzière ». La méthode utilisée repose sur l'affectation d'un code (1, 2 ou 3) à chacun des niveaux des 3 critères, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : critères d'évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire

Critères pris en compte	Niveau des critères	Code affecté
Rareté	Rare, en régression	1
	Rare, pas de régression ou Non rare, en régression	2
	Non rare	3
Responsabilité du site	Enjeu très fort	1
	Enjeu secondaire	3
Vulnérabilité	Vulnérable	1
	Peu vulnérable (menace limitée)	2
	Pas vulnérable	3

Chaque habitat est caractérisé par 3 codes (un par critère). La somme des 3 codes définit le degré et la priorité correspondante, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 11 : classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats

Somme	Degré d'enjeu	Priorité correspondante
< 4 (1 à 3)	FORT	1
4 < x < 7 (4 à 6)	MODÉRÉ	2
> 6 (7 à 9)	FAIBLE	3

Le tableau suivant hiérarchise les enjeux de conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire présent sur l'entité des Monts du matin :

tableau 12 enjeux de la conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire présent sur l'entité des Monts du matin

Code EUR27	Dénomination	Statut européen	Type de formation	Vulnérabilité (entité)	Rareté (entité)	Responsabilité (entité)	Evaluation globale	Priorité	Enjeu
6510/6520	Prairies de fauche de montagne	IC	PRA	1	1	1	3	1	Fort
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	IP	ZH	1	1	1	3	1	Fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	IC	PEL	1	2	1	4	2	Modéré
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (site d'orquidées remarquables)	IP	PEL	1	2	1	4	2	Modéré
6210/6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	IC	PRA	1	2	1	4	2	Modéré
92A0	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	IC	FOR	2	1	1	4	2	Modéré
8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	IP	ROC	3	2	1	6	2	Modéré
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	IP	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.</i> )	IC	ARB	3	3	3	9	3	Faible
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	IC	ARB	3	2	3	8	3	Faible
6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	IC	PEL	2	2	3	7	3	Faible
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	ROC	2	2	3	7	3	Faible
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	IC	FOR	2	3	3	8	3	Faible
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	IC	FOR	2	3	3	8	3	Faible

### 4.3.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire.

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur l'évaluation de plusieurs critères :

Vulnérabilité sur le site : forte \*\*\*, moyenne \*\*, faible \*

Stabilité de la population sur le site : stable \*\*, peu stable \*\*

Estimatif des effectifs sur le site : localement abondant \*\*\*, moyen \*\*, faible \*

Rareté en France : très rare \*\*\*, rare \*\*, relativement commun \*

Tableau 13 : priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire, (Annexe 2 de la Directive Habitats)

Nom latin	Nom vernaculaire	Vulnérabilité dans l'entité	Stabilité de la population	Estimation des effectifs	Rareté en France	Évaluation globale	Enjeu dans l'entité
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	***	**	**	***	10	Très fort
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	***	**	**	***	10	Très fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	**	**	***	***	10	Très fort
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	*	**	***	**	8	Fort
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie	*	**	***	**	8	Fort
<i>Canis lupus</i>	Loup	*	**	**	**	7	Modéré
<i>Lynx lynx</i>	Lynx	*	**	*	***	7	Modéré

## 5. Définition des objectifs de conservation

Cette analyse se base sur le croisement des enjeux de conservation des milieux et les enjeux humains identifiés lors des différentes réunions d'acteurs organisées sur cette entité<sup>16</sup>.

### 5.1. Les milieux boisés

Les milieux forestiers de la zone d'étude des Monts du matin sont globalement en bon état de conservation. Leur représentativité et leur typicité sont d'une bonne qualité sur l'ensemble du site. Les peuplements d'essences locales sont peu exploités, mais sont par endroits assez fragmentés.

Certains secteurs, exploités pour le bois de chauffage, présentent peu de stades de maturation, et offrent ainsi de faibles potentialités de diversité pour la flore et la faune. La forte pente sur l'ensemble de la zone d'étude rend assez difficile l'exploitation, pour laquelle il est la plupart du temps nécessaire de créer des pistes potentiellement impactantes pour les milieux et les espèces associées.

Les forêts de pentes, de ravins et d'éboulis, sont en bon état de conservation. Leur qualité repose notamment sur la typicité du sol sur lequel elles sont implantées, qui est fragile car hétérogène et dynamique (gros blocs et terre fine). Ainsi, une trop forte stabilisation du sol, naturelle ou d'origine anthropique, pourrait être néfaste à cet habitat.

Les enjeux environnementaux ciblent essentiellement le développement d'une forêt mature, pour

<sup>16</sup> Confère les comptes-rendus des différentes réunions, en annexe 5

permettre une plus grande diversité d'espèces. Les peuplements d'intérêt communautaire peuvent par endroits subir une perte de diversité liée à la forte présence d'espèces exotiques (Robinier, Ailanthé, Renouée du Japon...)

Néanmoins, les forêts sont à surveiller vis à vis de :

- l'impact de la grande faune, qui peut avoir pour conséquences, lors d'un trop fort abrutissement sur le hêtre, un port buissonnant,
- la résilience des forêts face aux changements climatiques,
- les reboisements en essences exotiques,

Une évaluation plus précise de l'état de conservation des habitats forestiers est à envisager. Elle pourrait s'appuyer sur la méthode Carnino (CARNINO, 2009) établie par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Enfin, les conflits d'usages avec les activités de loisirs et notamment l'utilisation de véhicules motorisés sont peu présents.

## OBJECTIFS

**Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire**

**Favoriser la maturation de certains peuplements forestiers**

**Informé et sensibiliser les propriétaires privés**

**Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées**

**Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment les espèces d'intérêt communautaire)**

### 5.2. Les milieux herbacés et les landes

Les milieux herbacés et arbustifs d'intérêt communautaire sont bien représentés dans la zone d'étude des Monts du matin. Ils sont diversifiés et souvent imbriqués en mosaïques.

Les milieux arbustifs (landes, fourrés, fruticées, garrigues) sont globalement en extension. L'abandon des activités agricoles et la fermeture du milieu que cela occasionne, sont les principaux facteurs de dégradation de leur typicité. On retrouve cette dynamique sur les trois communes du versant ouest des Monts du Matin, mais principalement dans les combes de Rochefort-Samson et Beauregard-Baret (Tête d'Homme, Saint-Genis, Col des Tourniers)

Les pelouses sont, dans leur ensemble, dans un état de conservation moins favorable que les autres milieux. Le premier facteur de dégradation potentiel ou constaté est lié à la fermeture du milieu mais aussi par endroits (et beaucoup plus ponctuellement) à du surpâturage, de la mise en culture et un travail du sol. Dans l'ensemble, les pelouses sèches semi-naturelles sur calcaire (Code Natura 2000 :

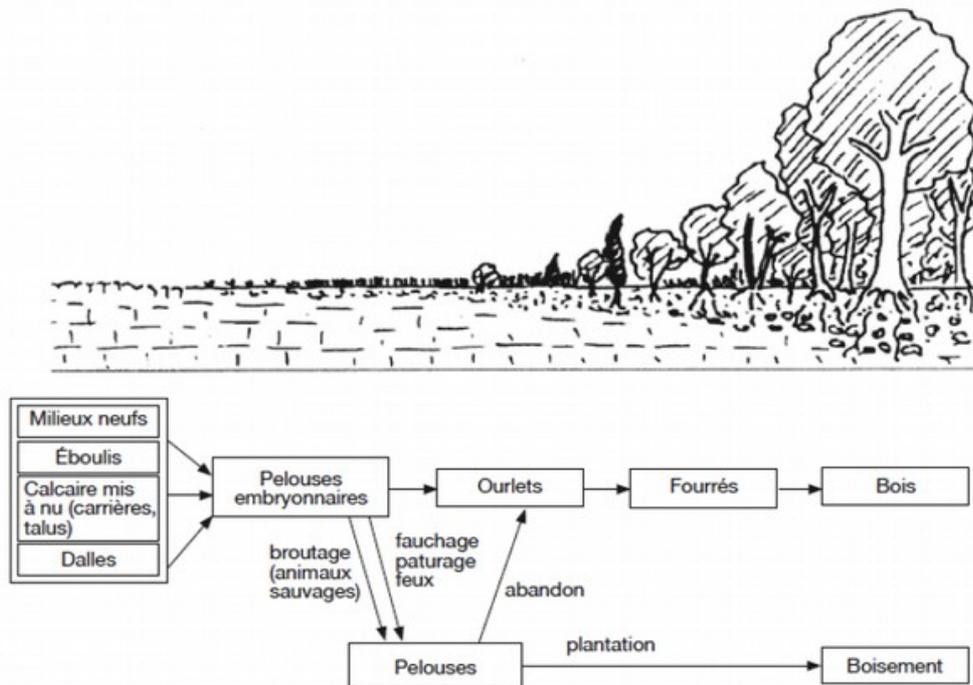
6210), qui représentent près de 15 % des habitats d'intérêt communautaire de la zone d'étude, sont menacées de fermeture du fait du recul de l'agriculture. La vitesse de recolonisation par les ligneux est très variable d'un milieu à l'autre : lente sur les sols les plus superficiels, elle est plus rapide dès lors qu'un sol constitué sera déjà en place.

Bien que les pelouses de crêtes et rebords rocheux soient en équilibre dynamique, la majorité des systèmes herbacés présents au sein de la zone d'étude des Monts du matin est issue des activités humaines. Leur conservation est donc tributaire du maintien de pratiques agricoles respectueuses des cycles biologiques de ces écosystèmes.

Les principaux facteurs de dégradation peuvent être liés à :

- la progression des espèces ligneuses (voir figure suivante)
- un phénomène d'eutrophisation au niveau des zones de concentration de bétails (parcs, proximité des pierres à sel, itinéraires empruntés régulièrement par le troupeau) associé à l'usage d'amendements,
- des travaux d'entretien ou de modernisation.

Ces différents facteurs entraînent un appauvrissement notable de la biodiversité et une banalisation des cortèges d'espèces qui se traduit par la disparition des espèces typiques de ces milieux, et peut donc engendrer une diminution de la diversité en orchidées.



**Source : MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.**

Les enjeux liés aux milieux ouverts sont les suivants :

- Il s'agit d'habitats semi-naturels très riches en biodiversité, menacés et tributaires, en général, de la pratique d'une activité agricole respectueuse de leur environnement. De plus, ces milieux constituent des zones de chasse privilégiées pour de nombreuses espèces de chauves-souris, dont les enjeux sont importants pour le massif du Vercors, au delà des simples limites strictes de la zone d'étude.
- Pour l'activité agricole, la prise en compte de ces milieux au sein d'un périmètre Natura 2000 contribuerait à la valorisation des pratiques déjà existantes et favoriserait la mise en place d'une gestion favorable à l'environnement au sein des exploitations, dans la perspective de la contractualisation de Mesures Agri-Environnementales.
- La progression de landes à genévrier, de formations à buis et de la forêt est importante pour ces secteurs enclins à la déprise agricole.
- Les conflits d'usage entre activités agricoles et touristiques sont localement importants par période. L'enjeu est de sensibiliser et d'informer, pour faciliter la pérennité de ces activités.
- Le maintien voire l'amélioration de la connectivité entre les différents milieux est aussi un enjeu important, pour faciliter les déplacements de la faune, et en particulier des Chiroptères.

Enfin, un premier travail d'évaluation de l'état de conservation de ces milieux avait été mené en 2012, dans le cadre d'un stage de Master 2. La méthode du Muséum national d'Histoire naturelle avait été testée ici<sup>17</sup>, sur une partie des pelouses de la zone d'étude des Monts du matin.

## OBJECTIFS

**Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement**

**Lutter contre la dynamique d'embroussaillage**

**Limiter la fertilisation des parcelles mécanisables**

**Accompagner les exploitants dans une démarche de diagnostics individuels d'exploitation**

**Favoriser les connectivités et les zones refuges**

**Limiter les conflits d'usages**

**Informier et sensibiliser les usagers et habitants**

**Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées**

<sup>17</sup> Évaluation de l'état de conservation de pelouses sèches et gestion conservatoire,

### **5.3. Les milieux humides**

Ces milieux sont extrêmement marginaux sur la zone d'étude des Monts du matin. En effet, aucun cours d'eau permanent n'y est présent.

Quelques micro-zones humides forestières ont été évoquées lors des groupes de travail mais très peu de connaissances existent sur ces milieux, leur localisation, ni leur état de conservation.

Dans le périmètre de la zone d'étude, quelques rares tufières ont été pointées. La plus représentative de ce type d'habitat est sur la commune de Beauregard-Baret : le Dégoutte d'eau.

Ces quelques concrétions calcaires sont en bon état de conservation et peu menacées. Il s'agira donc essentiellement d'informer et de sensibiliser les habitants et les usagers sur la richesse de ces milieux et leur rôle crucial dans les équilibres écologiques locaux.

La petite lentille d'Aulnaie Blanche (code Natura 2000 : 92A0) est extrêmement rare sur la zone d'étude des Monts du matin. Elle est caractéristique du système de ravins où des cours d'eau à régime torrentiel se forment lors de fortes pluies. Ces crues, malgré l'absence d'une lame d'eau permanente, provoquent une instabilité du substrat qui a très ponctuellement permis l'installation de cet habitat pionnier. Au vu de sa rareté et des espèces patrimoniales qu'il peut potentiellement abriter (avifaune ou amphibiens et reptiles), sa préservation peut être un enjeu majeur de la zone d'étude. Ces milieux fortement perturbés sont particulièrement propices à l'installation d'espèces exotiques telles que le Buddléia, la Renouée du Japon etc... Il sera donc nécessaire de surveiller leur éventuelle installation et d'agir à des stades suffisamment précoces pour limiter la perte de diversité d'espèces que leur présence engendre.

#### **OBJECTIFS**

**Garantir le bon état de conservation des tufières**

**Améliorer la connaissance sur les micro zones humides forestières et favoriser les espèces associées**

**Lutter contre les espèces invasives**

### **5.4. Les milieux rocheux**

Les milieux rocheux présentent une dynamique naturelle d'évolution relativement stable dans le temps. Ils évoluent très lentement par « cataclysmes » (éboulements, érosion...) à fréquence faible.

Ils se déclinent sur la zone d'étude en micro-habitats dont la typicité et l'état de conservation sont relativement bons. Parmi ceux-ci, les éboulis médio-européens calcaires (code Natura 2000 : 8160) sont prioritaires au regard de l'Europe. Ils accueillent un cortège d'espèces floristiques et faunistiques remarquable. Diverses espèces d'oiseaux (Aigle royal, Faucon pèlerin, Hibou Grand Duc...) et de chauves-souris d'intérêt communautaire y sont notamment inféodées.

Les principaux facteurs potentiels de dégradation du milieu ou de dérangement des espèces qui y sont liées pourraient résulter des pratiques de l'escalade et de la spéléologie. Toutefois, ces activités sont localisées et les zones les plus sensibles sont peu utilisées voire pas équipées. Le site d'escalade de la Combe d'Oyans fait l'objet d'un travail de concertation entre naturalistes experts de l'avifaune et les grimpeurs, afin de faire connaître les secteurs les plus sensibles et anticiper les éventuels « dangers ». Certains éboulis mobiles sont ponctuellement menacés par la stabilisation et la colonisation forestière.

## **OBJECTIFS**

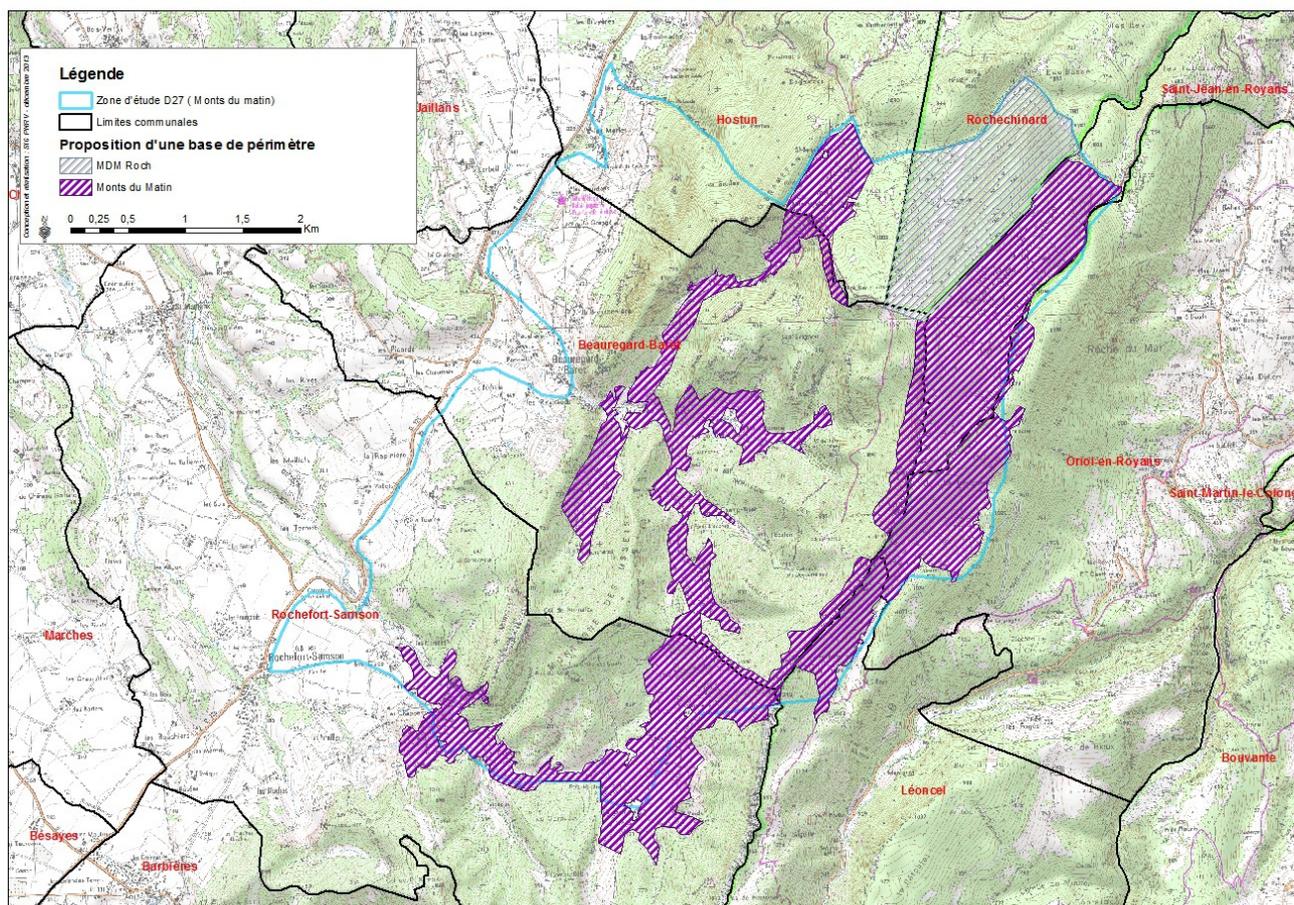
**Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises et cavités souterraines**

**Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment les espèces d'intérêt communautaire)**

**Informier et sensibiliser les usagers et les habitants sur la richesse de ces milieux**

## 6. Le périmètre d'étude des Monts du Matin

La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT), service de l'État coordinateur du site, a souhaité qu'un périmètre d'étude soit établi sur les communes du nord des Monts du matin, afin de retrouver une bonne représentativité des habitats d'intérêt communautaire à l'origine du classement du site. Cette zone d'étude a donc été intégrée dès le démarrage de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs, pour anticiper au maximum les réflexions locales et définir un périmètre sur la base des conclusions de ce DOCOB, en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés par le site. Ces conclusions seront issues de la mise en cohérence des enjeux écologiques au regard des activités humaines. Dans cette perspective, un travail d'ajustement du périmètre sera réalisé à l'échelle de chaque commune de la zone d'étude. Un premier projet d'ajustement a été présenté au dernier Comité de Pilotage du site, réuni le 18 décembre 2013, fruit de la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire au cours de l'année 2013 (voir carte ci-dessous). Il se concentre principalement sur les prairies et pelouses du versant ouest des Monts du matin, enjeu majeur de cette zone d'étude. Il fait simplement l'objet d'un travail fin d'ajustement au parcellaire cadastral sur le versant est. Ce choix sera affiné et à nouveau réfléchi avant de faire l'objet d'une validation officielle par Consultation réglementaire des collectivités locales et établissements publics concernés.



Carte 9 : proposition de périmètre ajusté

# Analyse de l'état actuel : Combe Laval

---

## 1. Description des grands milieux

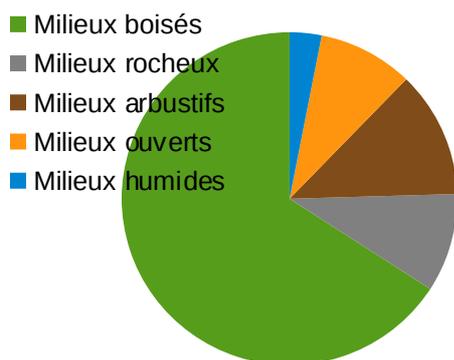
### Sources :

- **CBNA, 2009.** *Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).*
- **DREAL Rhône-Alpes.** *Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007*
- **ONF, 2012.** *Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000<sup>ème</sup>).*

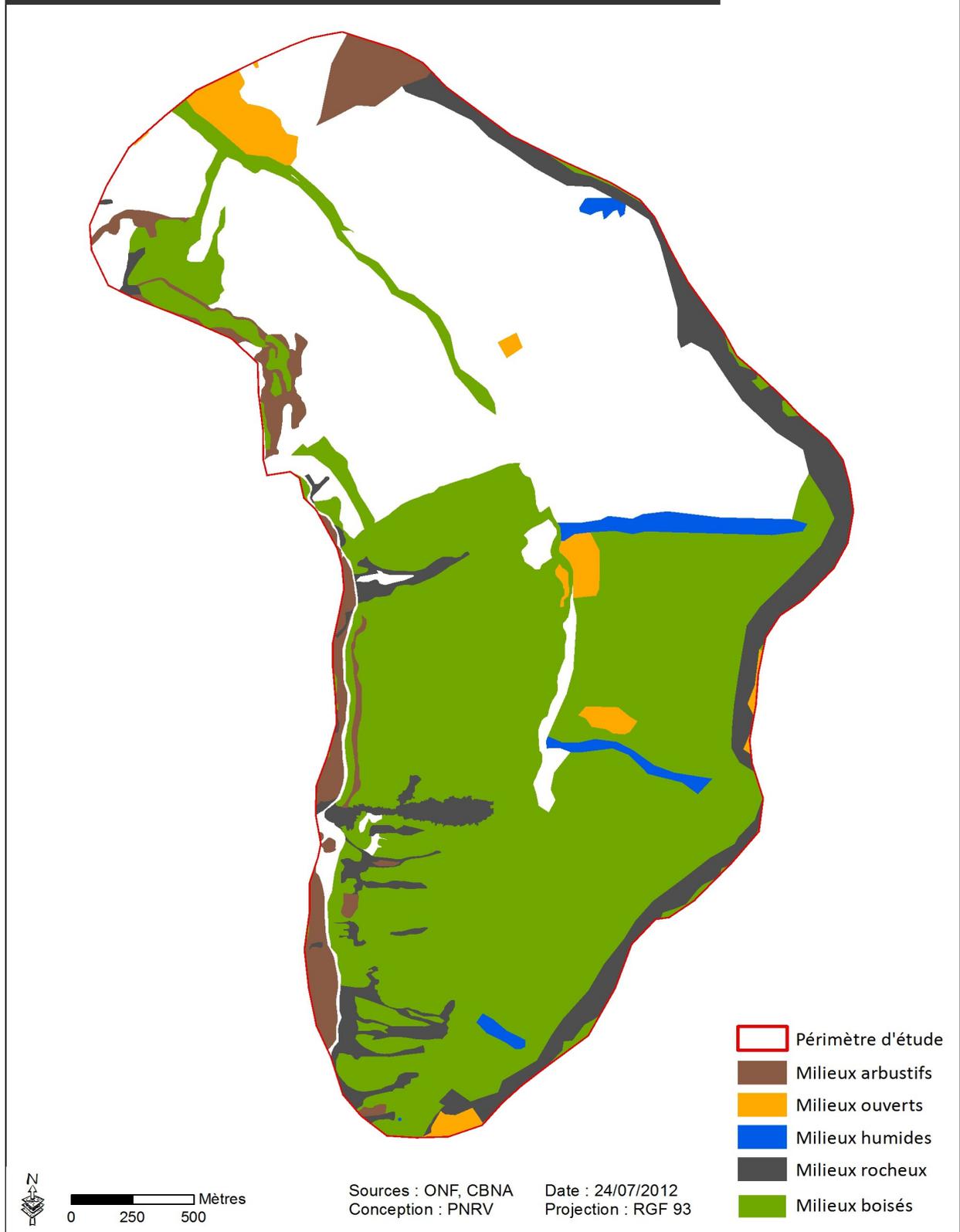
Combe Laval, comme la zone d'étude des Monts du matin, du fait de sa situation géographique, et des facteurs climatiques, géologiques et anthropiques, est caractérisé par une mosaïque extrêmement diversifiée d'habitats naturels. On recense 18 habitats d'intérêt communautaire dont 5 habitats prioritaires répartis selon 5 grands types de milieux :

- Les milieux rocheux
- Les milieux boisés
- Les formations arbustives
- Les milieux ouverts
- Les milieux humides

Le diagramme suivant (figure 4) montre les proportions des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux. Les formations boisées prédominent. Les formations rocheuses, ouvertes et arbustives sont secondaires. Enfin, les milieux humides sont minoritaires.



## Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux



Carte 10 : répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux

### **1.1. Les milieux boisés**

Les forêts montagnardes de hêtres sont majoritaires sur les secteurs les moins pentus tandis que les pentes les plus accentuées et instables sont colonisées par des boisements remarquables de ravins à tilleuls et érables, dont la protection est considérée comme un enjeu européen prioritaire en matière de conservation des habitats naturels. Les forêts alluviales à aulnes et frênes sont omniprésentes le long du Cholet. Enfin, quelques boisements acidophiles à Epicéas sur sol acide sont observés de manière ponctuelle. Ces formations sont particulièrement rares dans les massifs calcaires, et donc remarquables dans le Vercors.

### **1.2. Les formations arbustives**

Les milieux arbustifs sont composés de formations arbustives xéro-thermophiles ; elles sont relativement fréquentes dans le massif du Vercors et sur l'entité de Combe Laval.

### **1.3. Les milieux rocheux**

Combe Laval présente trois types d'habitats rocheux d'intérêt communautaire. C'est un des paysages les plus caractéristiques du Vercors. Le cirque est entouré d'un ensemble remarquable de falaises calcaires associées à des végétations chasmophytiques d'influence plus ou moins méditerranéenne selon leur exposition. À cela s'ajoute un ensemble de zones d'éboulis thermophiles. D'un point de vue naturaliste, l'intérêt des lieux est principalement lié à ce type de milieux qui permettent l'installation de colonies de chauve-souris et de populations d'oiseaux montagnards rupestres.

A noter qu'un Genévrier Thurifère, espèce protégée en région Rhône-Alpes, a été identifié sur le GR montant au Pas du Pas.

### **1.4. Les milieux ouverts**

Les milieux ouverts sont assez diversifiés mais relativement peu abondants. Les pelouses à faciès d'emboisement sur calcaire et les prairies maigres de fauche occupent 7,5 % de la surface totale de l'entité. Ces milieux sont étroitement liés à une pratique agricole encore présente mais en fort déclin.

Quelques pelouses rupicoles et alpines et des mégaphorbiaies sont présentes dans une moindre mesure.

### **1.5. Les milieux humides**

Les milieux humides sont regroupés sous deux types d'habitats d'intérêt communautaire.

Le Cholet est une rivière alpine à caractère torrentiel, dont le lit prend sa résurgence aux pieds des falaises sous le col de la Machine pour se déverser en aval dans Lyonne, affluent de la Bourne. Le cours d'eau est de bonne qualité hydrobiologique et il est pour cette raison classé au titre du SDAGE comme réservoir biologique. Il s'agit toutefois d'un linéaire vulnérable en raison de sa localisation en aval des plateaux d'Ambel et de Fond d'Urle.

Le second Contrat de rivière prévoit une surveillance du cours d'eau dans le cadre d'un Observatoire. Par ailleurs, une action est programmée pour améliorer sa continuité écologique. Il s'agit de permettre la remontée des truites adultes au niveau de la prise d'eau de la scierie « Pin », située à Saint-Jean-en-Royans, pour qu'elles puissent se reproduire dans la partie haute du Cholet.

Le Cholet présente en un point une source pétifiante à tufières, considérée comme habitat prioritaire au regard de la directive « Habitats Faune Flore ». On appelle "tufière", une source occasionnant des concrétions calcaires en forme d'escaliers, constituant des cascades spectaculaires. Ces sources engendrent des cortèges floristiques très particuliers et exceptionnels, qui se développent sur un matériau carbonaté mouillé, issu de dépôts actifs de calcaires donnant des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lits irréguliers offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulières). Les sources à l'origine de ce phénomène sont appelées "sources pétifiantes" (ou fontaines pétifiantes). Les concrétions calcaires sont provoquées par une réaction chimique caractéristique, précipitant le calcaire dissous dans l'eau :



Cet habitat peut être menacé par la diminution de la qualité des eaux et l'assèchement de la rivière. De surcroît, ces milieux spectaculaires peuvent également subir des dommages liés aux piétinements, soit parce qu'ils sont traversés par des chemins d'accès, soit parce qu'ils sont eux-mêmes des sites de découverte touristique par leur originalité. Sur le secteur de Combe Laval, la principale tufière, la cascade de Frochet, se situe aux abords d'un sentier et la menace principale est donc liée au piétinement.

## 2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le secteur de Combe Laval est caractérisé par un ensemble diversifié de milieux naturels.

Des fiches relatives à chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire recensés sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque habitat et espèce du site sont décrits dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion.

Ces fiches « habitats » et « espèces » sont disponibles en annexes 2 & 3.

### 2.1. Liste des habitats d'intérêt communautaire

La classification des habitats s'effectue à l'aide de la typologie du « manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, EUR 28 ». Elle découle de la directive " Habitats " et répertorie tous les habitats retenus communautaires. Elle s'appuie sur la typologie " Corinne biotope " qui sert de référentiel européen de description.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier 18 habitats d'intérêt communautaire dont 5 habitats prioritaires :

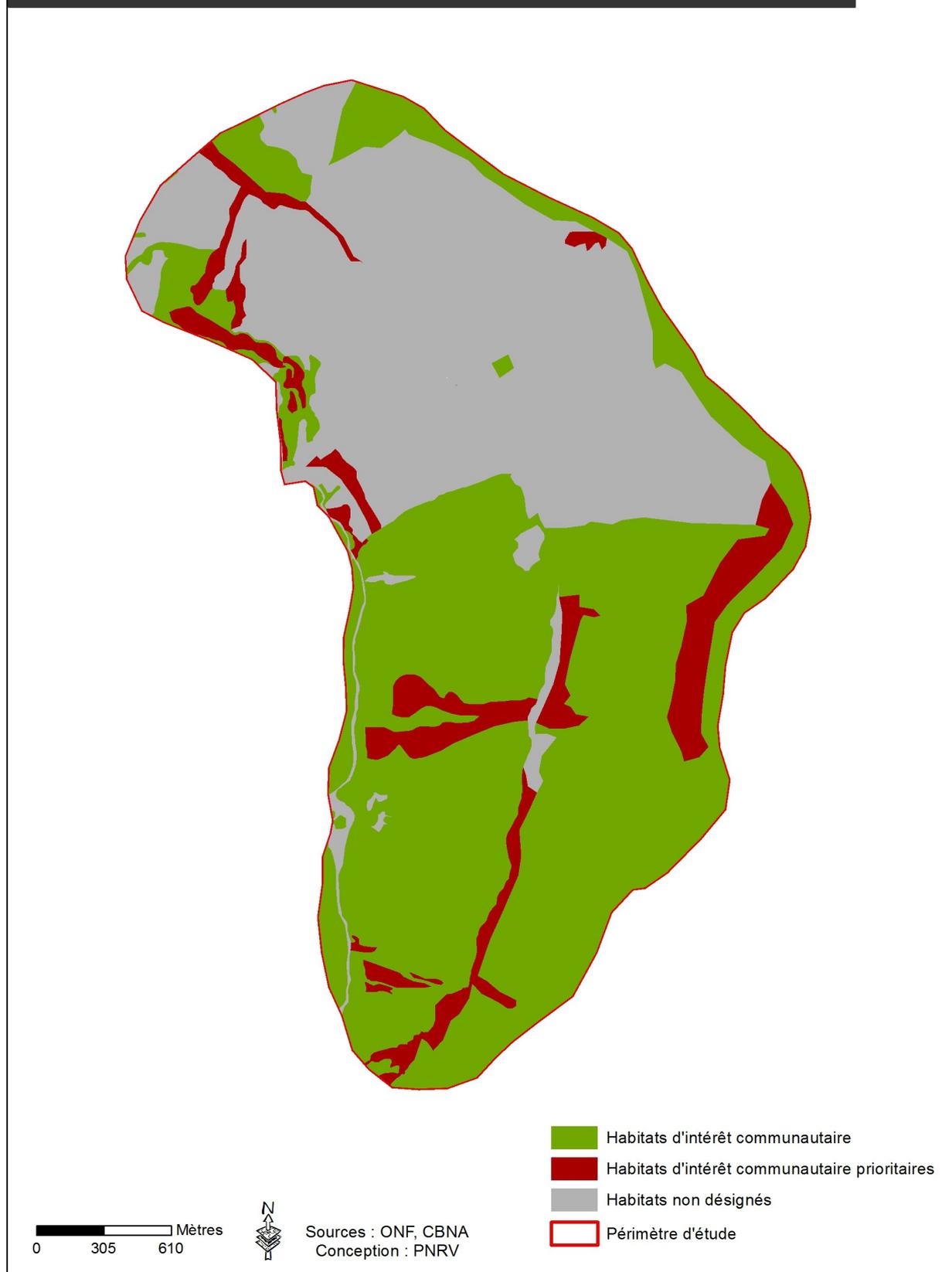
tableau 14 : Habitats d'intérêt communautaire

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% de l'entité	% du site
Rocheux	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)	1,49	0,19	0,04
	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	20,55	2,61	0,57
	<b>8160*</b>	<b>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</b>	<b>10,12</b>	<b>1,28</b>	<b>0,28</b>
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	21,86	2,77	0,61
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-	-
Humides	<b>7220*</b>	<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</b>	<b>2,58</b>	<b>0,33</b>	<b>0,07</b>
	3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	14,74	1,87	0,41
Arbustifs	5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berbérédion p.p.)	48,23	6,11	1,34
Boisés	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	15,16	1,92	0,42
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	215,64	27,34	5,98
	<b>9180*</b>	<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</b>	<b>75,54</b>	<b>9,58</b>	<b>2,09</b>
	<b>91E0*</b>	<b>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</b>	<b>13,77</b>	<b>1,75</b>	<b>0,38</b>
	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	1,07	0,14	0,03
Ouverts	<b>6110*</b>	<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-sedion</b>	<b>2,74</b>	<b>0,35</b>	<b>0,08</b>
	6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	<1	<0,13	-
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	21,38	2,71	0,59
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	4,41	0,56	0,12
	6210/6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6,98	0,88	0,19

Les deux cartes suivantes représentent la répartition des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires et la distribution des habitats d'intérêt communautaire sur le site.

*Note : étant donnée la surface et la complexité de la végétation du site, les polygones représentées sur les cartes sont donc des mosaïques dans lesquelles plusieurs habitats sont indiqués et le pourcentage de recouvrement de chacun à l'intérieur du polygone est quantifié. Les codes EUR 15 figurant sur la première carte correspondent aux codes des habitats majoritaires de chaque polygone. Tous les habitats présents sur le site n'apparaissent donc pas forcément sur cette carte.*

## Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Carte 11 : localisation des habitats d'intérêt communautaire

## Habitats d'intérêt communautaire

-  3240 Rivières alpines à *Salix elaeagnos*
-  7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins
-  6210\* Pelouses sèches semi-naturelles
-  6210 / 6510 Pelouses sèches en transition vers de la prairie de fauche
-  6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  5110 Buxaies supraméditerranéennes
-  8130 Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles
-  8160\* Eboulis medio-européens calcaires
-  8210 Pentes rocheuses calcaires à végétations thermophiles
-  9130 Hêtraies de l'*Asperulo-fagetum*
-  9150 Hêtraies du *Cephalanthero-fagion*
-  9180\* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-acerion*
-  91EO Forêts alluviales
-  Périmètre d'étude Natura 2000



Sources : ONF, CBNA  
Conception : PNRV

Carte 12 habitats d'intérêt communautaire

## 2.2. Liste des espèces d'intérêt communautaire

La liste des espèces d'intérêt communautaire s'appuie sur les inventaires ZNIEFF de 2007 et de la LPO Drôme et elle est complétée par des données recueillies auprès de naturalistes réputés de ce secteur.

Tableau 15 : liste des espèces d'intérêt communautaire

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Annexes de la Directive « Habitats »
<b>Espèces aquatiques</b>	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	II
<b>Chiroptères</b>	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV
	Murin de Daubenton	<i>Myotis Daubentonii</i>	IV
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II & IV
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	IV
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II & IV
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II & IV
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II & IV
<b>Autres mammifères</b>	Lynx	<i>Lynx lynx</i>	II
	Loup*	<b><i>Canis lupus</i></b>	II
<b>Insectes</b>	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	IV
	Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	IV
	<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b><i>Rosalia alpina</i></b>	II
<b>Végétal</b>	Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	II
	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>	II

La LPO Drôme recense une colonie de reproduction de Petit rhinolophe qui comprend environ 120 à 160 femelles adultes. Il s'agit d'une des plus importantes colonies de l'espèce du Vercors, qui constitue pour cette raison un enjeu de préservation majeur.

Par ailleurs, la Buxbaumie verte a été identifiée par l'ONF au cours de la réalisation de la cartographie des Habitats de ce site. Le Sabot de Vénus a été recensé à proximité immédiate du site, et certains secteurs de Combe Laval pourraient être particulièrement propices à son développement.

Enfin, aucune donnée de Rosalie des Alpes n'existe à ce jour, mais les hêtraies de Combe Laval sont peu accessibles et donc peu exploitées. Ainsi, leur état de maturité laisse présager la présence et la reproduction de ce petit coléoptère.

### **Signification des annexes de la Directive « Habitats, Faune Flore » :**

Annexe II : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'un site en Natura 2000.

Annexe IV : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte (protection nationale).

Annexe V : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

### **2.3. Habitats d'espèces**

La notion d'habitat d'espèce considère les habitats comme milieux de vie d'une espèce<sup>18</sup>. Un habitat d'espèce comprend donc tous les habitats fréquentés par l'espèce dans ses différentes phases de vie (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...).

Le tableau suivant définit les habitats d'espèce, de chacune des espèces d'intérêt communautaire présentes sur Combe Laval ; les espèces de chiroptères sont regroupées puisqu'elles fréquentent les mêmes milieux.

*Tableau 16 habitats des espèces d'intérêt communautaire présente sur Combe Laval*

<b>Espèce ou groupe</b>	<b>Activité</b>	<b>Types d'habitats fréquentés</b>	<b>Code EUR 28</b>
Chabot	Zone d'activité	Sol pierreux Eaux froides et claires à fort courant et riche en oxygène	3240, Le Cholet
Lynx	Zone d'activité	En France, massifs montagneux boisés	La plupart des habitats du site D27
<b>Loup*</b>	Zone d'activité	Grande amplitude écologique	La plupart des habitats du site D27
Chiroptères	Gîtes hivernaux	Cavités naturelles (grottes et fissures)	8210, 8130, 8160
		Cavités artificielles (galerie de mine, ancienne carrière, caves, tunnels...)	Habitats artificiels non communautaires
	Gîtes estivaux et colonies de parturition	Toitures, combles, greniers	Habitats artificiels non communautaires
		Cavités souterraines	8210, 8130, habitats artificiels
	Zone de chasse	Milieux ouverts	5110, <b>6210*</b>

18 Selon les « Cahiers d'Habitats » de l'Union européenne.

		Forêts, lisières et haies	9130, 9150, <b>9180*</b> , <b>91E0*</b>
		Milieus humides	3240
		Bâtiments	Habitats artificiels
		Milieus périurbains à jardin	Habitats artificiels
Sabot de vénus		Pelouses abandonnées	6210*
		Forêts claires et lisières forestières	9130, 9150
Buxbaumie verte		Bois pourrissants de conifères (ou Hêtres), en situation ombragée	9130, 9140, 9150, 9410
<b>Rosalie des alpes*</b>	Zones d'activités	Arbres morts ou sénescents ; de préférence Hêtre, ou Frêne	9130, 9140, 9150

## 2.4. Autres espèces présentes

### 2.4.1. Les oiseaux

L'entité géographique de Combe Laval est désignée au titre de la directive « Habitats Faune Flore ». Toutefois, le site est très favorable à l'avifaune et en particulier aux espèces rupestres en raison de la présence de nombreux secteurs de grandes falaises. On observe notamment la présence de deux rapaces patrimoniaux, l'Aigle royal et le Faucon pèlerin, nicheurs sur le secteur. Ces espèces, sensibles à la présence humaine, méritent une attention toute particulière. Le Martinet à ventre blanc niche également sur le site ; tout comme le Tichodrome échelette.

La principale menace est liée au dérangement par les planeurs qui proviennent de l'aérodrome de Saint-Jean-en-Royans. De ce fait, des actions d'information et de sensibilisation pour limiter les déplacements aériens sur la zone pourraient être mises en place.

Le Vautour fauve et le Gypaète barbu survolent ponctuellement le cirque.

Enfin, des espèces plus communes sont également observées comme le Grand corbeau, ou le Cincle plongeur et la Bergeronnette des ruisseaux le long du Cholet.

### 2.4.2. Les mammifères

Le Chamois, le Chevreuil, le Sanglier et le Cerf sont abondamment présents sur l'ensemble du site. L'activité de chasse y est d'ailleurs pratiquée.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors est également à l'origine de la ré-introduction du Bouquetin dans le Royans. A ce jour, il se cantonne à l'entrée des Gorges de la Bourne et dans les Petits Goulets. Ces échancrures sont connectées au site de Combe Laval par la montagne de l'Arps, et les falaises du cirque seraient tout à fait propices à sa présence.

### **2.4.3. Les amphibiens et reptiles**

Les inventaires sont à compléter. A ce jour, les connaissances du site ne sont pas assez poussées pour avoir identifié une espèce en particulier.

Il est à préciser que l'ensemble des espèces d'amphibiens et de reptiles présentes en France est protégé à l'échelle nationale.

### **2.4.4. Les insectes**

Les inventaires sont à compléter. D'après les éléments identifiés dans les inventaires ZNIEFF, seraient présents :

- le Grand Mars changeant
- le Grand sylvain
- de nombreuses espèces d'Odonates

### **2.4.5. Les espèces aquatiques**

Le Cholet est la seule rivière à caractère torrentiel du Vercors. Son cours et les habitats d'espèces associés sont donc relativement atypiques. La bonne qualité de l'eau et son taux d'oxygénation élevé font qu'il est très riche en Trichoptères et Ephémères.

On note par exemple la présence de nombreuses Truites Fario, malgré une séparation de populations liée à la présence d'un ouvrage en aval du site, qui bloque la montaison des poissons. Le contrat de rivière Vercors Eau Pure prévoit de le rendre franchissable.

### **2.4.6. Les espèces végétales**

A ce jour, grâce aux données des inventaires ZNIEFF, quelques espèces rares ont été identifiées :

- La Doradille pulvérulente est une fougère rarissime en France, inscrite au Livre rouge de la flore
- L'Orchis pâle
- Les Orchidées le long de la route du Font de Laval.
- Le Genévrier thurifère, identifié le long du chemin du pas du Pas, inscrite à la liste des espèces protégées en Rhône-Alpes.

Des stations de Raiponce de Charmeil et de Grassette à grandes fleurs ont également été recensées.

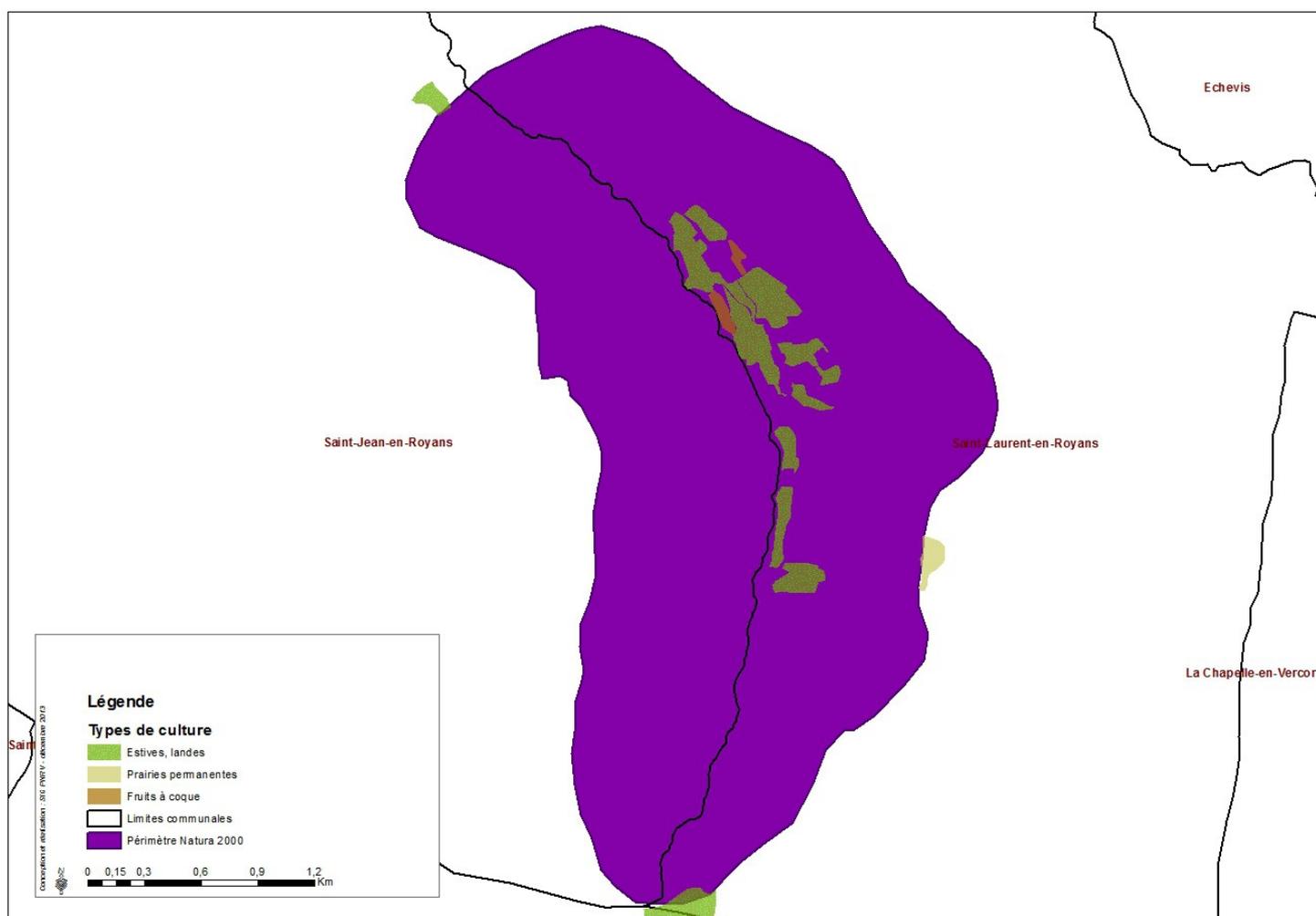
### 3. Les activités humaines

#### 3.1. L'agriculture

Les activités agricoles ont pratiquement disparu dans Combe Laval. Autrefois, les habitants du hameau de Laval vivaient quasi en autarcie, et pratiquaient une agriculture basée sur l'élevage. Quelques vergers, et notamment des noyeraies, existent encore aujourd'hui.

Actuellement, un exploitant utilise encore quelques parcelles agricoles du versant est sur la commune de Saint-Laurent-en-Royans. Venant de l'extérieur (les environs de Bourg de péage), il utilise seulement la partie de parcelles sous la route, relativement accessibles et où l'abreuvement peut se faire par la rivière en contrebas. Il amène une dizaine de génisses, qui passent une partie de l'année dans ce secteur, dans un grand parc de près de 30ha. Aussi, l'activité étant très extensive, en l'état actuel, elle ne permet pas le maintien de ces milieux ouverts, soumis à l'avancée de la forêt, et à l'envahissement par certaines graminées (ex : le Brachypode penné).

L'enjeu principal est donc de maintenir une activité agricole, voire de la développer, afin de préserver les prairies patrimoniales du site.



Carte 13 : type de culture

### **3.2. La sylviculture**

Comme dans tout le massif du Vercors, la forêt a été une ressource économique très importante jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, dans Combe Laval, la forêt est essentiellement privée, même si sur le versant ouest, la commune de Saint-Jean-en-Royans possède encore des forêts publiques, gérées par l'ONF. Une forêt domaniale est aussi présente dans le fond de Laval. Le droit d'affouage y est exercé.

Sur le versant ouest, la forêt est essentiellement privée et morcelée en de nombreuses petites propriétés. Quelques gros propriétaires existent, dont certains ayant élaboré des Plans simples de gestion.

Les peuplements d'essences locales sont peu exploités sur le versant est (Saint-Laurent-en-Royans), et un peu plus fragmentés sur le versant ouest (Saint-Jean-en-Royans). Des plantations basses de sapins et d'épicéas avaient été réalisées dans les années cinquante chez des propriétaires privés, qui sont aujourd'hui exploitées car mal adaptées à l'altitude et aux conditions écologiques locales. Malgré cela, l'exploitation reste relativement faible, du fait de la forte pente engendrant de lourdes contraintes d'exploitation.

Les milieux forestiers sont donc assez préservés et peu soumis à la pression sylvicole.

Le fond de la Combe est toutefois soumis à des divagations de randonneurs, cherchant à accéder à la résurgence du Cholet. Les érablaies et tillaies de ravins y subissent donc des piétinements pouvant fragiliser leur état de conservation.

### **3.3. L'exploitation de la ressource en eau**

Le Cholet est une des rivières importante du bassin versant de la Bourne. Recueillant en majorité les eaux du massif de Lente, son propre bassin peut être soumis à de nombreux impacts liés aux activités humaines. Un exemple est encore dans les mémoires : lorsqu'une cuve de fioul s'est déversée en amont, le Cholet à restituer cette pollution pendant plusieurs mois.

La ressource en eau de Combe Laval est utilisée à plusieurs chefs : des prises d'eau pour la production d'électricité sont présentes dans la Combe, et ont modifié le profil de la rivière ; des captages d'eau potable existent également, pour la plupart présents sur des résurgences annexes à celle du Cholet (exemple : Frochet).

Ainsi, l'exploitation de la ressource en eau dans Combe Laval est un élément clef, aussi bien économiquement, qu'en lien avec les enjeux environnementaux liés aux milieux aquatiques.

### **3.4. Les voies de communication : la route du col de la Machine**

Le col de la Machine est la dernière « route du vertige » à avoir été ouverte. Datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle servait à l'origine à faciliter la descente des bois de la forêt domaniale de Lente. Très vite, son caractère majestueux a fait de cet itinéraire un élément majeur du développement d'une nouvelle activité : le tourisme excursionniste. Aujourd'hui, de nombreux visiteurs fréquentent encore le Royans pour parcourir cette route, ce qui peut avoir un impact sur les milieux et les espèces.

Cet axe stratégique de désenclavement des plateaux sud du Vercors est ouvert toute l'année. Son entretien peut également être un enjeu important pour le site Natura 2000 de Combe Laval.

Enfin, une route départementale, tracée dans le fond de la Combe, permet l'accès au hameau de Laval et au Monastère orthodoxe de Saint-Antoine le Grand. Cette route est aussi un accès au chemin de Grande randonnée du pas du Pas, largement connu des habitants du Royans, et permet l'accès au ruisseau des Caillats, lieu de baignade prisé des jeunes locaux.

### **3.5. Les activités touristiques et de loisirs**

#### **3.5.1. La randonnée**

Combe Laval, comme l'ensemble du massif du Vercors, est relativement fréquenté par le tourisme. Des randonneurs à pieds, à cheval, à vélos, utilisent les sentiers balisés et les routes. La route du col de la Machine est particulièrement fréquentée par les amateurs de course cycliste de montagne.

Le parcours en direction de la résurgence du Cholet est régulièrement fréquenté par des randonneurs à pieds. Cet itinéraire ni balisé ni tracé peut être un enjeu important du site, puisqu'il engendre une divagation non négligeable dans les érablaies de ravins du fond de la Combe. De plus, certains secteurs sont dangereux, passant sous des ravins instables.

#### **3.5.2. L'escalade**

Le rocher de Combe Laval n'est pas particulièrement propice à la pratique de l'escalade, car il est assez friable. Quelques voies ont été ouvertes à l'entrée de la combe, en limite intérieure du site Natura 2000 : terrain d'aventure d'une cinquantaine de voies dont la difficulté s'échelonne entre 5c et 7a. La pratique n'est pas très accessible, puisqu'il s'agit d'un terrain d'aventure et la fréquentation est donc relativement faible.

Des aménagements sauvages peuvent toutefois être réalisés et avoir des conséquences sur l'état de conservation des milieux rocheux, et des espèces inféodées à ces milieux.

### **3.5.3. La baignade et la randonnée aquatique**

Les « trous » du Cholet sont propices à ces pratiques, malgré une eau toujours assez froide (autour de 12°C en plein été). Ces vasques relativement profondes, bordées de gros rochers pouvant servir de plongeoirs, font le plaisir des enfants du Royans.

Les adolescents fréquentent également le Riou Caillats, nommé localement « Tahiti », pour son isolement, et son eau chaude en comparaison du Cholet, puisque les dalles de Marnes sur lesquels il s'écoule sont bien exposées.

Cette fréquentation, non encadrée, peut engendrer quelques problèmes de cohabitation avec les habitants de la combe. Certaines chaudes journées voient des pics de fréquentation pouvant générer des problèmes de stationnement, de feu, de déchets et de piétinements de milieux parfois très sensibles, comme les tufières (exemple du Riou Caillat)...

### **3.5.4. La spéléologie**

Quelques cavités sont parfois visitées par les spéléologues, mais l'activité est assez marginale sur ce secteur, et n'est accessible qu'aux plus expérimentés.

La grotte de Frochet est la plus fréquentée, ainsi que la résurgence du Cholet. Ces deux sites nécessitent un équipement spécifique pour l'immersion et ne sont pratiquées que par des spéléologues aguerris. A ce jour, aucun lien n'a été fait entre fréquentation spéléologique des sites et impact sur les populations de Chiroptères. Cette piste pourrait être explorée dans le cadre de ce DOCOB.

### **3.5.5. La pêche**

La pêche est pratiquée sur le Cholet, rivière de 1ère catégorie piscicole, comme l'ensemble du bassin versant de la Bourne. Il n'y a pas de réserve de pêche dans la partie du cours d'eau incluse dans le site Natura 2000.

Il est réputé pour être un lieu de pêche intéressant, qui lorsqu'il fonctionne, permet la pêche de nombreuses truites farios.

### **3.5.6. La Chasse**

Pratiquée dans tout le site, elle est réglementée, comme sur le reste du territoire par l'Etat. Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ont en charge la gestion des populations d'espèces « chassables » ou nuisibles, en lien avec les fédérations départementales. Les ACCA choisissent également la surface et la localisation des réserves de chasse communales, et les soumettent à validation des services de l'État.

Les chasses les plus pratiquées dans la Combe sont la chasse au Sanglier, Chevreuil et Cerf. Des dérogations pour l'organisation de battues hors période de chasse ont déjà été autorisées, afin de réguler les populations de ces trois ongulés. Ponctuellement, les chasses au Chamois et au Lièvre sont aussi pratiquées.

### **3.5.7. Le vol libre :**

Il se pratique régulièrement au dessus du cirque de Combe Laval et dans tout le Royans, puisqu'un site de décollage officiel relativement fréquenté existe au Col de Gaudissart.

### **3.5.8. Les autres usages de la nature :**

Le site est aussi utilisé pour la cueillette de baies (framboises, fraises des bois, mûres, cynorhodons...) et le ramassage des champignons. Des activités naturalistes sont aussi pratiquées, comme l'observation botanique en période de floraison des Orchidées, ou l'observation des Oiseaux.

*A noter : le base jump a déjà été pratiqué dans Combe Laval. Un départ y est décrit. Aucune donnée n'existe à ce jour sur la régularité de cette pratique.*

## **4. Analyse écologique des habitats et espèces d'Intérêt communautaire**

Combe Laval est un site d'une superficie importante, et d'une grande diversité d'habitats naturels. Malgré son relatif isolement dû au cirque de falaises et aux fortes pentes, les activités humaines qui y sont pratiquées sont assez nombreuses.

Ainsi et afin de rendre efficace une programmation d'actions sur ce territoire, il est nécessaire d'établir une hiérarchisation des enjeux écologiques, qui, croisée avec les enjeux humains, permettra de définir des objectifs de gestion pertinents.

### **4.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire**

La Directive « Habitats-faune-flore » définit l'état de conservation d'un habitat naturel, au titre de l'article 6, comme « *l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces « typiques » qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces « typiques »* ».

Le Tableau suivant récapitule l'état de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion généralement préconisées par habitat. Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent pas d'évaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, une étude spécifique relative à l'évaluation de l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire devra être programmée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DOCOB. Notamment cette évaluation concernera de manière prioritaire les habitats ouverts et les habitats forestiers.

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	représentativité sur l'entité %	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée	Constats
Rocheux	8120 Éboulis calcaires des étages montagnard à alpin	ε	Bon habitat rare sur le site – à surveiller.	Piétinements Pratique de l'escalade (faible menaces)	Non intervention	Pratique ponctuelle de l'escalade générant de faibles menaces. Rocher peu propice à la pratique car friable
	8130 Éboulis thermophiles	2,61	Bon habitat rare sur le site, à surveiller			
	8160* Éboulis calcaires des étages collinéen à montagnard	1,28	Bon			
	8210 Pentes rocheuses calcaires	2,77			Éviter l'extension des voies d'escalade dans les secteurs sensibles à fort enjeu écologique	
	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	ε	Bon habitat rare sur le site, à surveiller	Piétinements Pratique de la spéléologie	Éviter au maximum le dérangement dans les grottes abritant des colonies sensibles de Chauves-Souris	Pratique de la spéléologie générant de faible menaces (grottes nécessitant un niveau de pratique très élevé)
Humide	7220* Sources pétifiantes avec formation de travertins	0,33	Bon habitat très rare sur le site; à surveiller	Peu de menaces Réduction des débits, eutrophisation piétinements	Préserver le régime hydraulique et la bonne qualité physico-chimique des eaux ; informer sur ces milieux fragiles limiter la pénétration dans les tufières accessibles aux visiteurs	Points de travail spécifique : * Cascade de Frochet : limiter la pénétration et informer les randonneurs * Ruisseau des Caillats : étudier plus précisément l'impact de la baignade sur les tufières.
	3240 Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse	1,87	Bon	Peu de menaces. Réduction des débits, perte de la qualité de l'eau, en lien avec le système karstique du plateau de Lente (voir enjeux site N2000 D10)	Préserver le régime hydraulique et la bonne qualité physico-chimique des eaux.	Randonnées aquatiques dans le Cholet : réfléchir à un travail spécifique en lien avec le contrat de rivière.
Arbustifs	5110 Buxaies supra-méditerranéennes	6,11	Bon	Peu de menaces. L'habitat est stable et la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers de la forêt.	Non-intervention	
Boisés	9130 Hêtraies à Aspérule odorante	1,92	Bon	Menaces potentielles faibles Impact de la grande faune sur la végétation Diminution des différents stades de maturation de la forêt dans les secteurs exploités	Favoriser le mélange des essences et encourager les peuplements pluri-stratifiés Privilégier la régénération naturelle Lorsque cela est possible, laisser les rémanents de coupe. Maintenir du bois mort et des arbres habitats (gîtes pour les animaux cavernicoles) Préserver les sols et raisonner la circulation d'engins Adapter les calendriers de coupes et travaux (éviter les travaux lorsque le sol est humide et lors de la période de reproduction de la faune) Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires Mettre en place des flots de vieux bois. Préserver les milieux ouverts intra-forestiers Éviter les plantations d'espèces exotiques	Manque de stades de maturation Boisements peu hétérogènes (en essences et en strates) Conflits d'usages potentiels : cueillette et piétinement
	9150 Hêtraies calcicoles à Céphalantere	27,34	Globalement bon			
	9180* Forêts de pentes / de ravin	9,58	Bon	Faible menace Impact de la grande faune sur la végétation Évolution naturelle vers un stade stable, par fixation du sol	Non-intervention	Fond de Laval : randonnée vers la résurgence du Cholet sans réel sentier. Vérifier l'impact de cette pratique sur les forêts de pentes et envisager un projet de canalisation de la pratique.
	91E0* Forêts-alluviales / ripisylve	1,75	Moyen rare sur le site et fragmenté, à surveiller	Surface faible sur le site Concurrence possible avec des espèces exotiques envahissantes (Buddleia, Renouée du Japon, Érable négundo ...)	Proscrire toute coupe à blanc et aménagement Limiter le développement des espèces envahissantes	Principale menace : coupe à blanc
	9410 Pessières acidophiles des étages montagnard à alpin	ε	Bon rare sur le site et dans le Vercors. Enjeu important	Surface faible Coupe rases ou substitution d'essences	Non intervention	
	6110* Pelouses rupicoles calcaires	0,35	Bon	Pas de menace	Non-intervention	
	6170 Pelouses calcaires subalpines	ε	Globalement bon	Pas de menace même si l'habitat est très rare sur le site	Non-intervention	

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	représentativité sur l'entité %	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée	Constats
Ouverts	6210 Pelouses sèches semi-naturelles	2,71	Moyen à mauvais	Fermeture du milieu par la dynamique naturelle Perturbations d'origine mécanique	Maintenir un pâturage extensif Compléter par des actions de restauration (en cas de fermeture du milieu trop importante) et d'entretien mécanique (débroussaillage)	Problématique principalement liée à la diminution de l'activité agricole, qui engendre un sous-pâturage et la fermeture des milieux prairiaux. L'enjeu est donc surtout de dynamiser l'activité agricole.
	6210/6510 Transition Pelouses sèches / prairies maigres de fauches	0,88	Moyen	Abandon ou sous-pâturage prolongé → développement de la forêt,	Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales	
	6430 Mégaphorbiaies	0,56	Bon	Développement de la forêt	Maintenir un niveau de lumière suffisant	

## 4.2. État de conservation et menaces potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant cible uniquement les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore », qui sont celles pour lesquelles les sites Natura 2000 sont désignés.

Par ailleurs, les connaissances sur la plupart de ces espèces sont faibles, et les état de conservation méconnus. Il s'agira donc de mettre en œuvre dès que possible les actions d'amélioration de la connaissance de ces espèces, prévues au Document d'Objectifs.

Tableau 18 : espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore »,

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée
Grand Rhinolophe	Quelques indices de présence État de conservation défavorable à l'échelle de la France	Dérangements (dans les gîtes et éclairages publics) Traitements phytosanitaires (intoxication des proies) Uniformisation des paysages	Mettre en place des mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des gîtes</li> <li>• des territoires de chasse</li> <li>• des corridors boisés pour les déplacements</li> </ul> Informer et sensibiliser les habitants et les usagers Limiter l'éclairage public au moins les 2 premières heures de la nuit.
Petit Rhinolophe	Quelques indices de présence État de conservation défavorable <b>Une colonie présente dans le site</b>		
Murin à oreilles échancrées	<b>Une colonie existante à proximité du site,</b> Espèce bien représentée en Drôme État de conservation préoccupant		
Grand Murin	Quelques indices de présence État de conservation défavorable		
Loup	Inconnu Quelques indices de présence	Braconnage Hybridation génétique avec le chien et transmission d'agents pathogènes	Faire co-exister le loup et la activités agricoles et cynégétiques locales.  <i>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'un plan national d'actions, qui prend en charge les propositions de gestion ci-dessus. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</i>
Lynx	Inconnu Quelques indices de présence	Aire de répartition actuelle très fragmentée Dérive génétique due à la faible taille des populations et au petit nombre d'individus à l'origine de ces populations Braconnage	Favoriser les continuités forestières pour maintenir les connections entre populations Informer et sensibiliser les habitants et les usagers.  <i>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'actions mises en place à l'échelle nationale. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</i>

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée
Rosalie des Alpes	Inconnu Les habitats potentiels de cette espèce sont bien représentés	Uniformisation des strates arborées, Rajeunissement de la forêt due à son exploitation	Favoriser la répartition de différentes classes d'âges dans les peuplements forestiers  Éviter au maximum les coupes à blanc, et le remplacement des hêtres par des résineux.
Buxbaumie verte	Inconnu <b>Un pointage dans Combe Laval, les habitats potentiels de cette espèce sont bien représentés</b>	Exploitation forestière engendrant une perte d'arbres pourrissants	Protéger les vieilles forêts de conifères ou mixtes avec des surfaces minimales de plusieurs dizaines d'hectares (ordre de grandeur : 100 à 500ha)  Éviter l'exportation massive de bois morts au sol, et maintenir une biomasse ligneuse en décomposition d'un volume de plusieurs dizaines de troncs à l'hectare.
Sabot de Vénus	Inconnu Des pieds ont été trouvés récemment à proximité immédiate (étude Sabot de Vénus, PNRV, Gentiana, 2009) ; Habitats favorables présents dans le site.	Fermeture forte et durable du couvert forestier Arrachage des rhizomes par la cueillette Destruction des lisières forestières par des travaux	Conserver l'habitat en maintenant des pratiques d'éclaircies Limiter les débardages et coupes franches sur les stations connues Informier et sensibiliser le grand public et les gestionnaires de travaux
Chabot	Globalement bon	Pollution Requalibrage du cours d'eau Ralentissement du courant Eutrophisation	Éviter la canalisation du cours d'eau Éviter l'implantation de nappes d'eau stagnantes (barrage, étangs...) Réhabiliter le milieu

### **4.3. Hiérarchisation des enjeux**

Combe Laval est caractérisée, d'une part, par une vaste superficie, et d'autre part, par une forte diversité des habitats et des activités humaines associées. Dans ce contexte, les objectifs de conservation ne peuvent être établis à un même niveau d'ambition pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dans une perspective de mise en œuvre d'actions de restauration des milieux. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les enjeux liés aux habitats et espèces, afin de définir des priorités de conservation.

Pour ce faire, l'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines sur le site permet de prioriser les enjeux de conservation. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site...) et les menaces réelles ou potentielles liées aux activités humaines.

#### **4.3.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire**

*La méthode utilisée pour hiérarchiser les enjeux est décrite dans la partie « Monts du Matin » de ce Document, page 50.*

Le tableau suivant présente les priorités d'enjeux sur l'entité Combe Laval.

Tableau 19 priorité d'enjeux sur l'entité Combe Laval

Code EUR27	Dénomination	Statut européen	Type de formation	Vulnérabilité (entité)	Rareté (entité)	Responsabilité (entité)	Evaluation globale	Priorité	Enjeu
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	IC	PEL	1	1	1	3	1	Forte
6210/6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	IC	PRA	1	1	1	3	1	Forte
3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse	IC	AQU	2	2	2	6	2	Modéré
9410	Pessières acidophiles des étages montagnard à alpin	IC	FOR	2	2	2	6	2	Modéré
6110*	Pelouses rupicoles calcaires	IP	PEL	3	2	1	6	2	Modéré
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	IP	ZH	1	2	1	4	2	Modéré
8160*	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	IP	ROC	3	2	1	6	2	Modéré
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	IP	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
91E0*	Forêt alluviales / ripisylve	IP	FOR	2	2	1	5	2	Modéré
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.</i> )	IC	ARB	3	2	3	8	3	Faible
6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	IC	PEL	2	2	3	7	3	Faible
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires des étages montagnard à alpin	IC	PEL	2	2	3	7	3	Faible
8120	Eboulis calcaires des étages montagnard à alpin	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	ROC	2	2	3	7	3	Faible
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	IC	FOR	2	2	3	7	3	Faible
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	IC	FOR	2	3	3	8	3	Faible

### 4.3.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

La méthodologie appliquée est décrite page 50 de ce document

Tableau 20 : priorité de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

Nom latin	Nom vernaculaire	Vulnérabilité dans l'entité	Stabilité de la population	Estimation des effectifs	Rareté en France	Évaluation globale	Enjeu pour l'entité
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	***	**	***	***	11	Très fort
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	***	**	**	***	10	Très fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	**	**	**	***	9	Fort
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	*	**	***	**	8	Fort
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie	*	**	***	**	8	Fort
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	**	*	*	***	7	Modéré
<i>Canis lupus</i>	Loup	*	**	**	**	7	Modéré
<i>Lynx lynx</i>	Lynx	*	**	*	***	7	Modéré
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	*	**	**	*	6	Faible
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	**	*	*	**	6	Faible

## 5. Définition des objectifs de conservation

Cette analyse se base sur le croisement des enjeux de conservation des milieux et les enjeux humains identifiés lors des différentes réunions d'acteurs organisées sur cette entité<sup>19</sup>.

### 5.1. Les milieux boisés

Les milieux forestiers de Combe Laval sont en bon état de conservation. Leur représentativité et leur typicité sont d'une bonne qualité sur l'ensemble du site. Les peuplements d'essences locales sont peu exploités sur le versant est (Saint-Laurent-en-Royans), et un peu plus fragmentés sur le versant ouest (Saint-Jean-en-Royans). Des plantations basses de sapins et d'épicéas avaient été réalisées dans les années cinquante chez des propriétaires privés, qui sont aujourd'hui exploitées car mal adaptées à l'altitude et aux conditions écologiques locales. Vues les conditions édaphiques et climatiques, les hêtraies, habitats climaciques, devraient revenir naturellement.

Certains secteurs, exploités pour le bois de chauffage, présentent peu de stades de maturation.

La forte pente sur l'ensemble du site rend l'exploitation relativement difficile, et engendre la nécessité de création de pistes pouvant avoir des conséquences négatives à termes sur la préservation des milieux.

Les forêts de pentes, de ravins et d'éboulis, majoritaires sur le fond de Combe Laval, sont dans un état de conservation assez bon. Leur qualité repose notamment sur la typicité du sol sur lequel elles sont implantées, qui est fragile car hétérogène et dynamique (gros blocs et terre fine). Ainsi, une trop forte stabilisation du sol, naturelle ou d'origine anthropique, pourrait être néfaste à long terme à cet habitat. Une problématique spécifique a émergé lors des groupes de travail, concernant la divagation de randonneurs en direction de la résurgence du Cholet, qui, n'ayant pas de cheminement bien tracé et défini dans cette partie terminale, ont tendance à divaguer dans ces forêts prioritaires au regard de

<sup>19</sup> Confère les comptes-rendus des différentes réunions, en annexe 5

l'Europe. La fréquentation est parfois telle que certaines dégradations de l'habitat ont ponctuellement été observées.

La pessière acidophile est à surveiller, puisque ce type d'habitat est assez rare sur un massif calcaire, et lié à des conditions édaphiques très particulières. Cette « lentille d'habitat » revêt donc un caractère remarquable qui mérite d'être préservé dans son état de maturité.

En dehors de ces problématiques spécifiques, les enjeux environnementaux ciblent essentiellement le développement d'une forêt mature, pour permettre une plus grande diversité d'espèces.

Néanmoins, les forêts sont à surveiller vis à vis de :

- la résilience des forêts face aux changements climatiques,
- les reboisements en essences exotiques.

Une évaluation plus précise de l'état de conservation des habitats forestiers est à envisager. Elle pourrait s'appuyer sur la méthode Carnino (CARNINO, 2009) établie par le Muséum national d'Histoire naturelle.

## OBJECTIFS

**Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaires**

**Favoriser la maturation de certains peuplements forestiers**

**Informier et sensibiliser les propriétaires privés**

**Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées**

**Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment les espèces d'intérêt communautaire)**

### 5.2. Les milieux herbacés et les landes

Les milieux herbacés et arbustifs d'intérêt communautaire sont peu représentés dans Combe Laval, majoritairement recouvert de forêts. Ils sont assez peu diversifiés, et plutôt dans un état de conservation relativement mauvais.

Les milieux arbustifs (landes, fourrés, fruticées, garrigues) sont globalement en extension et les milieux herbacés en régression.

L'abandon des activités agricoles et la fermeture de milieux naturels que cela occasionne, sont les principaux facteurs de dégradation de leur typicité. Cette dynamique est présente uniquement sur la partie Saint-Laurent en Royans, où on trouve aujourd'hui l'intégralité des milieux herbacés, malgré quelques reliques de prairies, actuellement entièrement refermées côté Saint-Jean.

Les parcelles encore utilisées, sous la route du hameau de Laval, sont sous-pâturées, mais la dynamique ligneuse est encore relativement lente, excepté en bordure directe du cours d'eau (rejets de Frênes à dynamique très rapide). Les parties au-dessus de la route sont dans une dynamique de colonisation ligneuse plus rapide. En outre, la faible pression de pâturage par les bovins et la disponibilité alimentaire leur laissent la possibilité de sélectionner les graminées les plus appétantes, et de laisser les autres, qui ont plus de libertés pour réaliser leur cycle complet de reproduction. Ainsi, certaines graminées, comme le Brachypode penné, ont tendance à se développer, provoquant des refus et favorisant l'installation plus rapide des ligneux.

Les milieux herbacés de Combe Laval sont quasi-exclusivement issus des activités humaines. Leur conservation est donc tributaire du maintien de pratiques agricoles respectueuses des cycles biologiques de ces écosystèmes.

Le principal facteur de dégradation de ces milieux dans Combe Laval est la progression des espèces ligneuses (*voir figure page 50*), qui entraîne un appauvrissement notable de la biodiversité et une banalisation des cortèges d'espèces qui se traduit par la disparition des espèces typiques de ces milieux, et peut donc engendrer une diminution de la diversité en Orchidées.

Les enjeux liés aux milieux ouverts sont les suivants :

- Il s'agit d'habitats semi-naturels très riches en biodiversité, menacés et tributaires de la pratique d'une activité agricole respectueuse de leur environnement. De plus, ces milieux constituent des zones de chasse privilégiées pour de nombreuses espèces de chauves-souris, dont les enjeux sont importants pour le massif du Vercors, au-delà des simples limites strictes de Combe Laval.
- La progression des formations à buis et de la forêt est importante pour ce secteur où la déprise agricole est avérée.
- Le maintien voire l'amélioration de la connectivité entre les différents milieux est aussi un enjeu important, pour faciliter les déplacements de la faune, et en particulier des Chiroptères.

## **OBJECTIFS**

**Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement**

**Lutter contre la dynamique d'embroussaillage**

**Favoriser les connectivités et les zones refuges**

**Informier et sensibiliser les usagers et habitants**

**Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées**

### 5.3. Les milieux humides

Les milieux humides dans Combe Laval sont peu représentés, mais jouent un rôle majeur dans la construction de la Combe elle-même. Ainsi, le Cholet, cours d'eau à caractère torrentiel, à l'origine de la formation de la reculée géologique de Combe Laval, cisaille le site en deux parties bien distinctes, qui diffèrent tant par leur exposition que par la végétation qui en découle. La rivière, identifiée comme d'intérêt communautaire sur une majeure partie de son cours, est dans un bon état de conservation. A l'aval du site, elle est accompagnée d'une ripisylve, également en bon état de conservation malgré son fractionnement ponctuel, identifiée comme habitat prioritaire au regard de l'Europe. Cette « colonne vertébrale » du site joue un rôle primordial dans la libre circulation des espèces et doit être préservée.

Combe Laval est parcouru de nombreux ravins, abritant des cours d'eau non permanents issus de résurgences (13 sources ou résurgences sont connues dans le site). Malgré une connaissance seulement partielle, ces sources, y compris la résurgence du Cholet, sont alimentées principalement par l'eau s'écoulant des plateaux sud du Vercors, de Font d'Urle à la forêt de Lente. Ainsi, les activités humaines susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de l'eau ou sur la ressource sont à surveillées, même en amont du site. Les utilisateurs de cette ressource seront donc sensibilisés. La présence d'un site Natura 2000 sur les rebords méridionaux du Vercors, ainsi que certaines actions dans le cadre du contrat de rivière, pourront permettre d'intégrer la connectivité de ces territoires via des actions spécifiques.

Les espèces envahissantes ne présentent pas une réelle menace dans Combe Laval. Pour le moment, seule une tâche de Renouée du Japon est identifiée au Hameau de Laval, en bord de route. Elle représente toutefois un enjeu important, car son élimination rapide permettra d'éviter une diffusion rapide de cette espèce dans le site.

La dynamique de fonctionnement des tufières est globalement bonne. Cet habitat très ponctuel, reste toutefois rare et fragile. La cascade de Frochet, traversée par le chemin de Chartreux, est dans un état de conservation plutôt bon, malgré un blocage fonctionnel important lié à la présence de ce sentier. De plus, l'accessibilité au cœur de la tufière permet aux randonneurs d'escalader la tufière, voire de se baigner dans les vasques. En plus d'être dangereuse, cette situation provoque un piétinement à l'intérieur de la tufière, et peut engendrer des dégradations.

Les rencontres de naturalistes locaux ont fait émerger la nécessité d'améliorer les connaissances concernant les micro zones humides, présentes dans Combe Laval mais très peu connues. Certaines, forestières, peuvent abriter des espèces très particulières et constituer un enjeu important de préservation.

D'un point de vue écologique, les milieux humides abritent de nombreuses espèces patrimoniales, témoins du bon état de santé des habitats. Ils jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des écosystèmes, et notamment pour les Chauves-souris. D'une part parce que les milieux aquatiques (mares, cours d'eau, tufières...) constituent une ressource en eau et en proies (zones à fortes densité et

diversité d'insectes), et d'autre part, parce qu'ils permettent aux animaux de se déplacer entre les gîtes et les zones de chasse. Il apparaît donc primordial de maintenir, voire de d'améliorer l'état de conservation des milieux aquatiques en tant qu'habitats d'espèces.

Enfin Combe Laval est intégralement inclus dans le bassin versant de la Bourne, et donc dans le périmètre d'action du Contrat de rivière Vercors Eau Pure II. Les actions prévues dans les 6 ans du contrat seront donc prises en compte dans le programme d'actions Natura 2000. Une mise en cohérence permanente sera faite, de manière à rendre les deux outils les plus complémentaires possible.

## **OBJECTIFS**

**Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion des milieux naturels et d'aménagement du territoire (Contrat de rivière, Site classé, Natura 2000)**

**Maintenir et restaurer les forêts alluviales**

**Préserver la bonne fonctionnalité des cours d'eau**

**Garantir le bon état de conservation des tuffières**

**Conserver voire favoriser la présence d'espèces inféodées aux milieux aquatiques**

**Informier et sensibiliser les usagers et habitants du site**

**Améliorer la connaissance de ces milieux et espèces**

### **5.4. Les milieux rocheux**

Les milieux rocheux de Combe Laval sont assez diversifiés, et dans un état de conservation globalement bon. Les milieux rupestres accueillent un cortège d'espèces particulièrement remarquables. On peut noter par exemple l'Aigle Royal, le Faucon pèlerin, le Tichodrome échelette et des Chauves-souris d'intérêt communautaire.

Le principal facteur de dégradation pour les milieux subverticaux et verticaux pourrait être la pratique de l'escalade, mais le « rocher » n'est pas très propice, car assez friable. En revanche, la route du col de la Machine, construite à la fin du XIXème siècle pour désenclaver le Vercors, a été taillée dans la falaise, et fait encore aujourd'hui l'objet de nombreux travaux d'entretien. Les milieux rocheux traversés par la route sont donc soumis régulièrement à des travaux, notamment pour sécuriser la route et faire chuter les blocs instables.

Les nombreuses cavités souterraines du site sont dans un bon état de conservation. Certaines, fréquentées par l'Homme depuis le néolithique (ex : grotte Frochet), sont toujours habitées par les espèces inféodées à ces milieux, telles que les chauves-souris. La spéléologie, qui pourrait être un facteur de dégradation, est d'une telle technicité dans les cavités de Combe Laval qu'elles limitent de fait leur fréquentation. L'impact potentiel de la spéléologie sur les populations de Chiroptères pourra être étudié dans le cadre de ce DOCOB.

Certains éboulis mobiles sont ponctuellement menacés par la stabilisation naturelle ou anthropique. Le ralentissement des mouvements, en particulier sur les rebords ou la partie inférieure des éboulis, peut se traduire par l'installation d'espèces ligneuses (Amélanchiers, Buis, puis érables...) et à terme, la perte de typicité de ces milieux.

## OBJECTIFS

**Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises et cavités souterraines**

**Informier et sensibiliser les pratiquants de la richesse et de la fragilité de ces milieux et des espèces qui leur sont inféodées**

**Améliorer les connaissances**

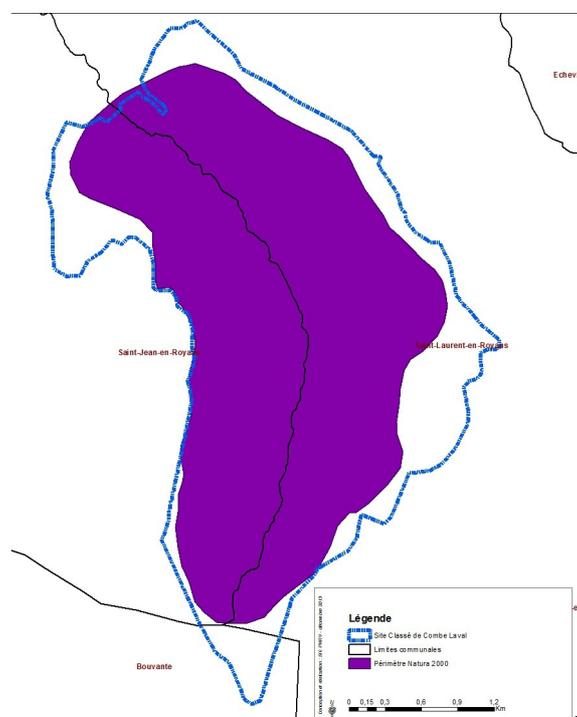
## 6. Le périmètre du site

Le site Natura 2000 présent dans Combe Laval a été tracé dans les années 90, à dire d'experts, pour transmettre les premiers périmètres du réseau Natura 2000 français, à l'Europe, et répondre ainsi aux engagements pris par la France via la Directive « Habitats, Faune, Flore ». A cette époque, les différentes mesures de protection étaient peu connues, voire n'existaient pas encore.

Depuis ce premier tracé, un Site Classé a été arrêté également, pour la protection de ce paysage emblématique du Vercors ouest.

De plus, les périmètres Natura 2000 doivent être ajustés au cadastre, de manière à déterminer clairement quelles parcelles sont engagées dans un site.

Ainsi, il est proposé, lors du travail d'ajustement du périmètre avec les communes concernées, de caler les limites du site Natura 2000 à celles du Site Classé, de manière à permettre une cohérence totale entre ces outils de préservation.



Carte 14 périmètre du site

# Analyse de l'état actuel : Val-Sainte-Maire

---

Sources :

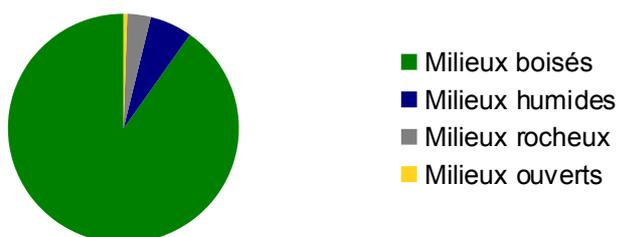
- *Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2007 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).*
- *Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007*
- *Duchamp J. et Blanc F., 1996. Réserve Biologique Intégrale du Val-Sainte-Marie (FD de Lente), Office National des Forêts.*

## 1. Les grands types de milieux

Les habitats recensés sur le cirque de Val-Sainte-Marie sont peu diversifiés. Les ressources naturelles du site sont peu accessibles et donc difficilement exploitables. De ce fait, les milieux ouverts ont été progressivement colonisés par les ligneux qui sont aujourd'hui largement majoritaires. On recense 8 habitats d'intérêt communautaire dont 3 habitats prioritaires répartis selon 4 grands types de milieux :

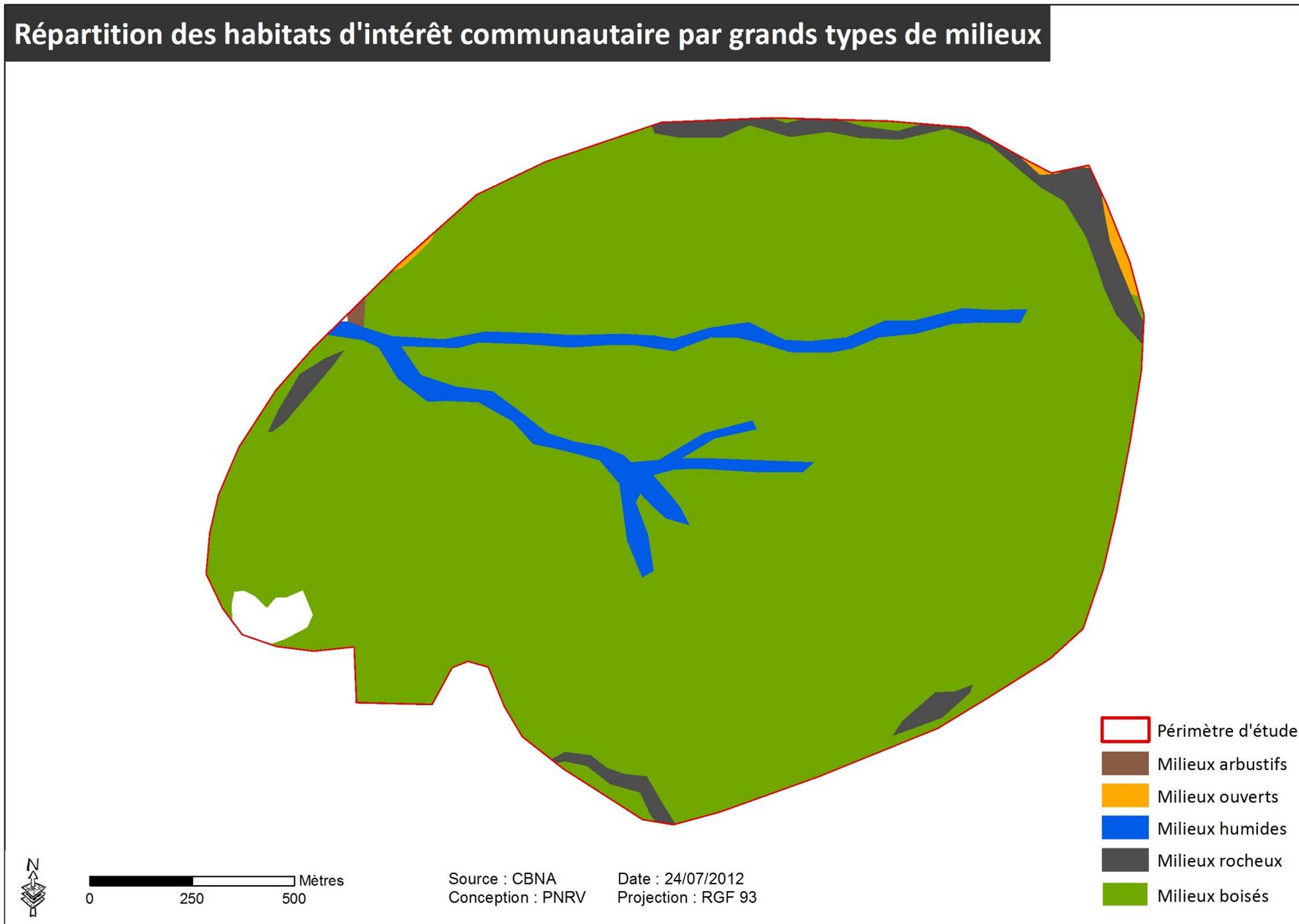
- Les milieux rocheux
- Les milieux humides
- Les milieux boisés
- Les milieux ouverts

Le diagramme suivant (schéma) montre les proportions des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux. Les formations boisées prédominent. Les formations rocheuses, humides et ouvertes minoritaires.



La carte suivante montre leur répartition géographique

# Répartition des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux



Carte 15 des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux

### **1.1. Les milieux rocheux**

Le site de Val-Sainte-Marie présente un seul type d'habitat rocheux d'intérêt communautaire. Il s'agit d'un ensemble remarquable de pentes rocheuses calcaires présentes ponctuellement sur les pourtours du cirque. Elles sont associées à des végétations chasmophytiques d'influence plus ou moins méditerranéenne selon leur exposition.

### **1.2. Les milieux humides**

Le site est traversé par un cours d'eau non permanent dans sa partie amont et il est associé ponctuellement à quelques formations de tuffières. Son régime torrentiel permet l'installation d'une ripisylve à Saules drapés, caractéristique d'un régime de cours d'eau subissant régulièrement de fortes crues. La préservation de ces milieux nécessite le maintien de ce régime torrentiel à fortes crues régulières.

Les tuffières présentes dans le Val sont plutôt de très petites formations de tufs liées au cours d'eau. Elles sont essentiellement menacées par un risque de perte de typicité, du fait de leur très petites surface. Par ailleurs, la diminution de la qualité des eaux ainsi que l'assèchement peuvent être des causes de dégradations.

### **1.3. Les milieux boisés**

Les forêts du cirque de Val-Sainte-Marie sont peu ou pas exploitées par l'homme en raison de la topographie contraignante du site (dénivelées très importantes). La colonisation progressive du site par les ligneux a conduit à la disparition des quelques espaces ouverts, liés à la présence des Moines Chartreux. Depuis l'abandon du monastère, ces milieux ouverts ont été colonisés et des forêts matures se sont installées. Aussi, les hêtraies et les forêts de pentes et de ravins présentent un fort degré de naturalité. On dénombre 4 habitats forestiers d'intérêt communautaire sur le site dont 1 habitat prioritaire pour l'Union Européenne : les forêts de pentes.

Les milieux forestiers représentent 90 % des habitats d'intérêt communautaire du site.

### **1.4. Les milieux ouverts**

Les milieux ouverts sont très peu abondants sur le site. Ce sont des pelouses rupicoles calcaires, prioritaires au regard de l'Europe. Ces formations sont ici situées sur les vires rocheuses et rebords de falaises, bien exposées, générant une végétation xérophile très spécialisée.

## 2. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire

### 2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

Le secteur du Val-Sainte-Marie est caractérisé par un ensemble assez homogène de milieux naturels, largement dominé par les habitats forestiers.

Des fiches relatives à chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire recensés sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque habitat et espèce du site sont décrits dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion. Ces fiches " habitats " et "espèces " sont disponibles en annexes.

La classification des habitats s'effectue à l'aide de la typologie du " manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, EUR 15 ". Elle découle de la directive " Habitats " et répertorie tous les habitats retenus communautaires. Elle s'appuie sur la typologie " Corinne biotope " qui sert de référentiel européen de description.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier 10 habitats d'intérêt communautaire dont 3 habitats prioritaires :

Tableau 21: Habitats d'intérêt communautaire par type de milieu

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% de l'entité	% du site
Rocheux	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	9,19	3,22	0,25
Humides	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	9,88	3,47	0,27
	<b>7220*</b>	<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</b>	6,71	2,35	0,19
Boisés	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	55,34	19,41	1,53
	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	8,42	2,95	0,23
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	94,56	33,17	2,62
	<b>9180*</b>	<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</b>	92,54	32,46	2,56
Ouverts	<b>6110*</b>	<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-sedion</b>	1,46	0,51	0,04

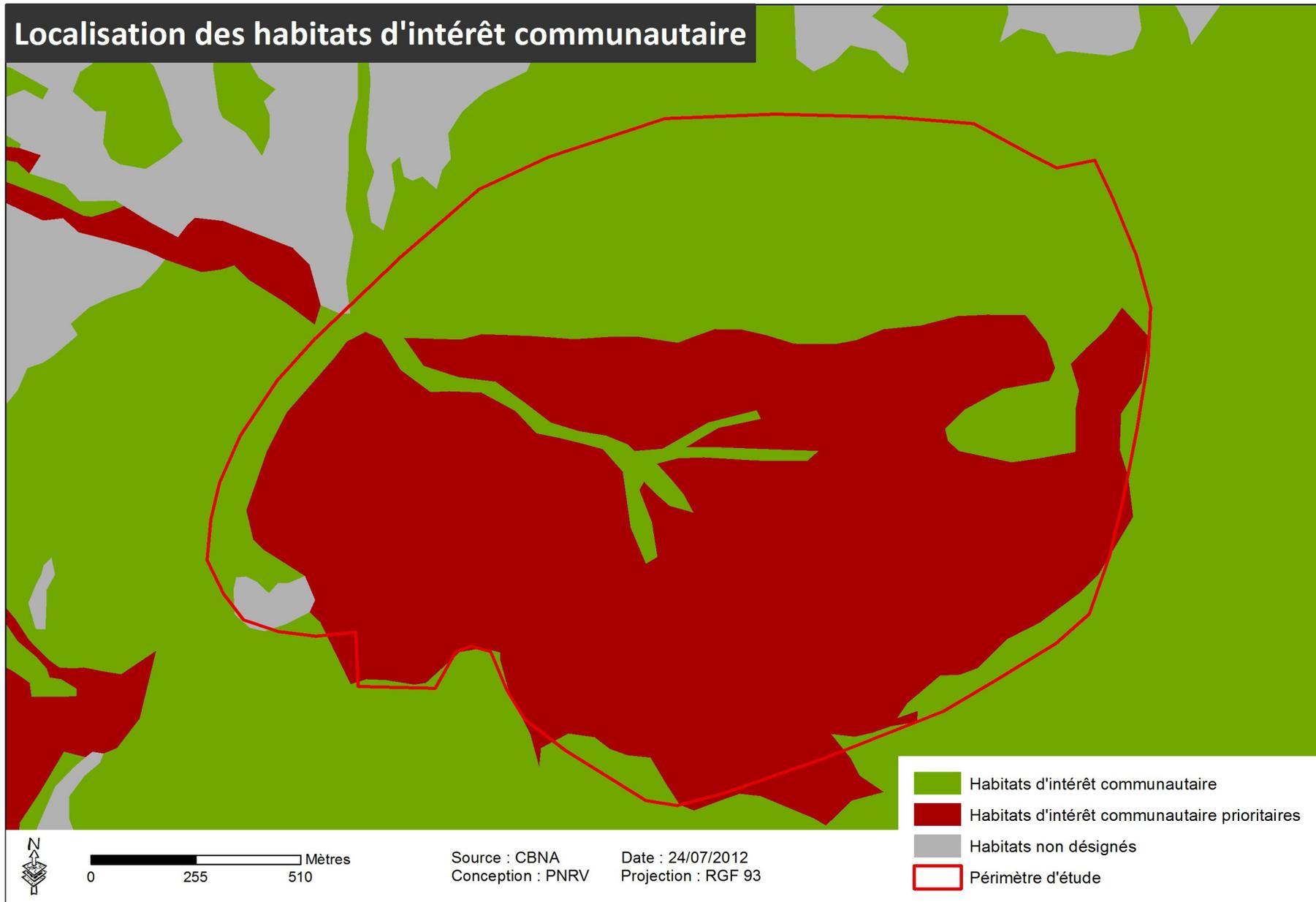
Deux habitats, extrêmement marginaux, sont également identifiés dans la cartographie des habitats, réalisée par le Conservatoire Botanique National Alpin à l'échelle du Vercors, et au 1/25000. Du fait de cette faible précision, et de la connaissance de terrain, ces deux habitats n'ont pas été pris en compte

dans les calculs ainsi que dans les propositions de gestion Natura 2000, puisqu'en réalité, ils ne sont pas représentés dans le périmètre exact du Val Sainte Marie. Il s'agit des pelouses sèches à faciès d'embuissonnement sur calcaires (code Natura 2000 : 6210) et des Buxaies supra-méditerranéennes (code Natura 2000 : 5110).

*Les deux cartes suivantes représentent la distribution des habitats d'intérêt communautaire sur le site et la répartition des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires.*

*Note : étant donnée la surface et la complexité de la végétation du site, les polygones représentées sur les cartes sont donc des mosaïques dans lesquelles plusieurs habitats sont indiqués et le pourcentage de recouvrement de chacun à l'intérieur du polygone est quantifié. Les codes EUR 15 figurant sur la première carte correspondent aux codes des habitats majoritaires de chaque polygone. Tous les habitats présents sur le site n'apparaissent donc pas forcément sur cette carte.*

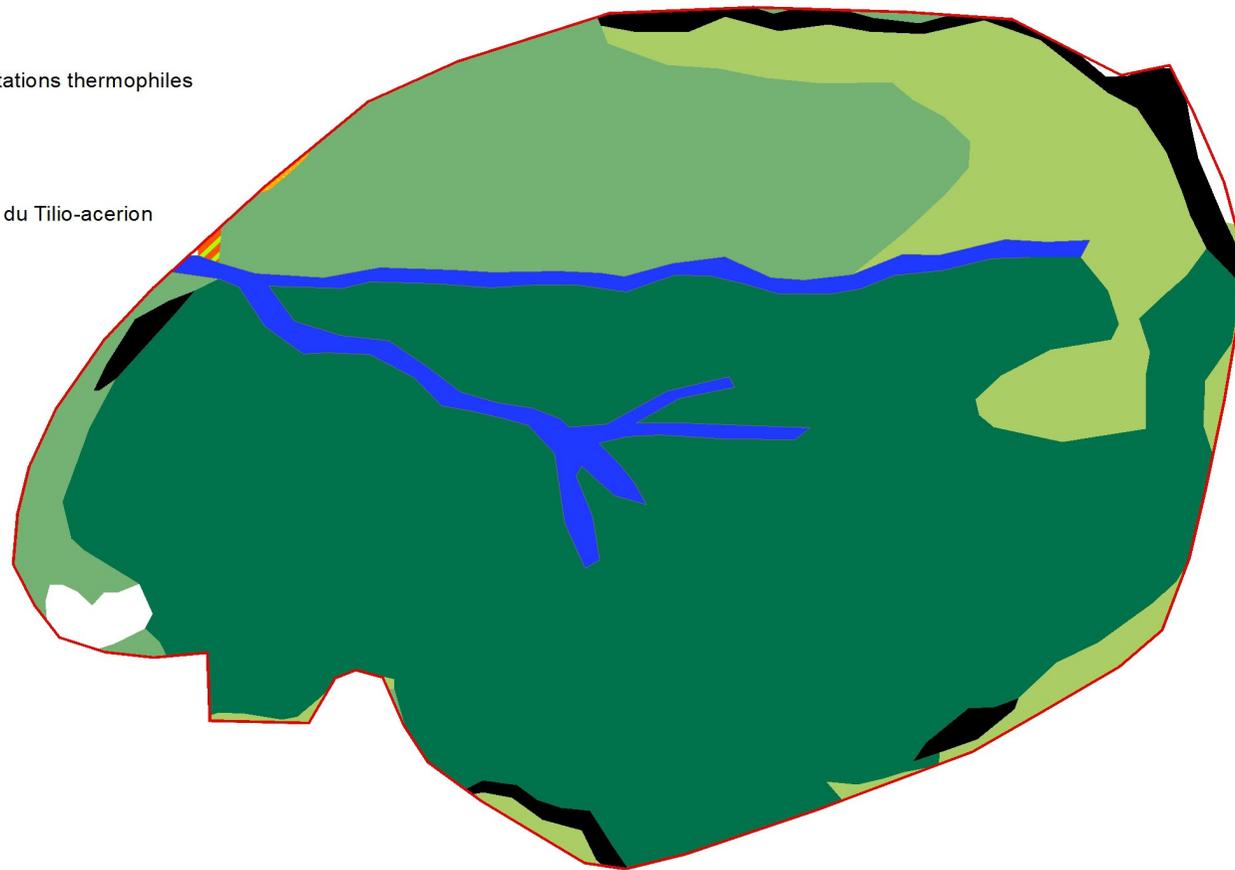
## Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Carte 16: Localisation des habitats d'intérêts communautaire

## Habitats d'intérêt communautaire

-  3240 Rivières alpines à *Salix elaeagnos*
-  6210\* Pelouses sèches semi-naturelles
-  5110 Buxaies supraméditerranéennes
-  8210 Pentcs rocheuses calcaires à végétations thermophiles
-  9130 Hêtraies de l'*Asperulo-fagetum*
-  9150 Hêtraies du *Cephalanthero-fagion*
-  9180\* Forêts de pentcs, éboulis ou ravins du *Tilio-acerion*
-  Périmètre d'étude Natura 2000



Sources : ONF, CBNA  
Conception : PNRV

0 115 230 Mètres



carte 17 : habitat d'intérêt communautaire

## 2.2. Les espèces d'intérêt communautaire

La liste des espèces d'intérêt communautaire s'appuie sur les inventaires ZNIEFF de 2007 et de la LPO Drôme ainsi que sur l'inventaire réalisé par Jacques Duchamp – ONF - dans le cadre de la RBI du Val Saint-Marie. Elles sont complétées par des données recueillies auprès de naturalistes réputés de ce secteur.

Tableau 22 liste des espèces d'intérêt communautaire

Groupe	Nom des espèces	Annexes de la Directive « Habitats »
<b>Chiroptères</b>	Pipistrelle commune	IV
	Petit rhinolophe	II & IV
	Oreillard roux	IV
<b>Autres Mammifères</b>	Lynx	II
	<b>Loup*</b>	II
<b>Insectes</b>	<b>Rosalie des Alpes*</b>	II
<b>Reptiles</b>	Coronelle lisse	IV
<b>Espèces végétales</b>	Sabot de Vénus	II & IV

Annexe II : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'un site en Natura 2000.

Annexe IV : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte (protection nationale).

Annexe V : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

## 2.3. Habitats d'espèces

La notion d'habitat d'espèce considère les habitats comme milieux de vie d'une espèce<sup>20</sup>. Un habitat d'espèce comprend donc tous les habitats fréquentés par l'espèce dans ses différentes phases de vie (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...).

Le tableau suivant définit les habitats d'espèce, de chacune des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le Val-Sainte-Maire, les espèces de chiroptères sont regroupées ensemble puisqu'elles fréquentent les mêmes milieux.

<sup>20</sup> Selon les « Cahiers d'Habitats » de l'Union européenne.

Tableau 23 Liste des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Espèce ou groupe	Activité	Types d'habitats fréquentés	Code EUR15
Lynx	Zone d'activité	En France, massifs montagneux boisés	La plupart des habitats du site D27
<b>Loup*</b>	<b>Zone d'activité</b>	<b>Grande amplitude écologique</b>	<b>La plupart des habitats du site D27</b>
<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b>Zone d'activité</b>	<b>Hêtraies, saulaies et frênaies</b>	<b>9130, 9150, 3240</b>
Coronelle lisse	Zone d'activité	Eboulis avec végétation, milieux humides	8210, 3240
Sabot de vénus		Pelouses abandonnées	Habitat non présent sur le site
		Forêts claires et lisières forestières	9130, 9150
Chiroptères	Gîtes hivernaux	Cavités souterraines naturelles (grottes)	8210
		Cavités souterraines artificielles (galeries de mines, anciennes carrières, tunnels...)	Habitats artificiels non communautaires
		Cavités rupestres (fissures et dalles)	Habitats artificiels non communautaires
	Gîtes estivaux et colonies de parturition	Arbres, bâtiments (toitures, combles...), cavités souterraines naturelles ou artificielles	8210, 9130, 9150, habitats artificiels non communautaires
	Zone de chasse	Milieux aquatiques	3240
		Bâtiments	Habitats artificiels non communautaires
		Milieux ouverts et semi-ouverts	Absents sur le site
		Milieux boisés	9130, 9150

## **2.4. Autres espèces présentes**

### **2.4.1. Les oiseaux**

L'entité géographique du Val-Sainte-Marie est désignée au titre de la directive « Habitats Faune Flore ». Toutefois, le site est très favorable à l'avifaune et en particulier aux espèces rupestres en raison de la présence de secteurs de grandes falaises. On observe notamment la présence du Faucon pèlerin, nicheur sur le secteur et de l'Aigle Royal.

Le Vautour fauve et le Gypaète barbu survolent ponctuellement le cirque.

Enfin, le Grand corbeau, la Gélinoite des bois, le Grand duc d'Europe et le Tichodrome échelette sont présents, ce dernier étant en limite de son aire de répartition.

A l'échelle de la commune de Bouvante, dans laquelle le Val Sainte Marie est entièrement inclus, la base de données de la LPO Drôme<sup>21</sup> recense 101 espèces.

### **2.4.2. Les mammifères**

Le site, peu accessible, est également propice à un certain nombre de mammifères sensibles au dérangement. On y observe chamois, mouflons et cerfs. Le sanglier et le chevreuil fréquentent également les lieux. Parmi les espèces à noter, des observations de Muscardin y ont été pointées.

### **2.4.3. Les amphibiens et reptiles**

La base de données LPO Drôme identifie 8 espèces de reptiles et 5 espèces d'amphibiens<sup>22</sup>. Ces données sont à préciser puisque la commune de Bouvante est vaste, avec un étagement de la végétation très marqué et une diversité de milieux très riche.

### **2.4.4. Les insectes**

Les coléoptères saproxyliques tels que la Rosalie des Alpes font l'objet d'un suivi particulier dans le territoire de la RBI du Val Sainte-Marie.

La base de données LPO recense 6 espèces d'Odonates.

### **2.4.5. Les espèces aquatiques**

Aucune donnée fiable à ce jour.

---

<sup>21</sup> Liste des espèces en annexe 4

<sup>22</sup> Listes en annexe 3

#### 2.4.6. Les espèces végétales

L'inventaire floristique du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance a mis en évidence la présence de 201 espèces de plantes vasculaires. Un certain nombre d'entre elles sont remarquables :

- L'Ail des ours (*Allium ursinum*), rare dans le département
- L'Athyrium des Alpes (*Athyrium distentifolium*), très rare dans le département
- La Campanule étalée (*Campanula patula*), espèce rare
- La Laïche brachystachys (*Carex brachystachys*), très rare
- La Circée intermédiaire (*Circaea x intermedia*), très rare
- La Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*), espèces protégée en Rhône-Alpes
- Le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), espèce caractéristique des hêtraies de Vercors, protégée en Rhône-Alpes
- Le Dryoptéris de la Chartreuse (*Dryopteris carthusiana*), rare
- L'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), espèce protégée en Rhône-Alpes
- L'Epipactis de Muller (*Epipactis muelleri*), rare

### 3. Les activités humaines

Préambule :

Le Val Sainte-Marie, de part sa configuration géographique, a toujours été relativement éloigné des activités humaines permanentes. Les Chartreux y avaient élu domicile, élément révélateur de la tranquillité et de l'isolement du site.

#### 3.1. La sylviculture :

La grande majorité du site est en Réserve Biologique Intégrale, c'est à dire que plus aucune activité sylvicole n'a lieu. Ce secteur de la forêt domaniale de Lente est donc exclusivement suivi scientifiquement, de manière à mieux connaître et mieux comprendre l'évolution naturelle d'une forêt.

La partie nord du vallon est en propriétés privées, où quelques coupes de bois sont encore pratiquées en bordure de site. Ces coupes sont le plus souvent réalisées pour les usages personnels des propriétaires. De faibles volumes de bois sont donc sortis.

#### 3.2. L'exploitation de la ressource en eau :

Un captage d'eau potable, pour la ville de Saint-Jean, est présent en aval du site. Au coeur du Val, le captage des Millettes permet d'alimenter en eau potable la commune de Bouvante.

### **3.3. Les activités touristiques et de loisirs**

#### **3.3.1. La randonnée**

La randonnée pédestre est une des rares activités pratiquées dans le site du val Sainte-Marie. En effet, du fait de la forte déclivité, et de la forêt dense présente ici, peu de pratiquants d'activités de pleine nature s'y aventurent.

Il est à noter que le GR9 traverse le sommet du Val. La pelouse de Pélandré (en bordure est du périmètre Natura 200), relativement accessible depuis le col de l'Echarasson, peut également être un point de « visite » du Val, puisqu'elle permet l'accès en haut des falaises, où l'observation des mouflons ou des cerfs peut y être aisée.

#### **3.3.2. L'escalade**

Il n'existe pas de réelle voie d'escalade sécurisée et fréquentée régulièrement dans le Val. Des équipements sauvages ont toutefois été réalisés sur les éperons rocheux en bordure de site, ayant pu entraîner des conflits d'usage importants avec les propriétaires. Des actions de concertations, et d'accompagnements législatifs pourront être mises en œuvre.

#### **3.3.3. La chasse**

Pratiquée dans la partie « privée » du site, elle est réglementée, comme sur le reste du territoire, par l'Etat. L'association Communale de Chasse Agréée a en charge la gestion des populations d'espèces « chassables » ou nuisibles, en lien avec la fédération départementale et en accord avec la réglementation nationale. L'ACCA de Bouvante n'a pas identifié de Réserve de chasse dans le Val Sainte Marie.

#### **3.3.4. Les autres usages de la nature :**

Le site est assez fréquenté par les naturalistes éclairés qui viennent profiter du calme du Val pour observer tranquillement la faune sauvage. Mouflons, Cerfs, Aigles royaux, et Chamois sont régulièrement notés ici.

Le ramassage de champignons est également pratiqué.

A noter : le vol libre se pratique au départ du Col de Gaudissart. Des parapentistes survolent sans doute le Val Sainte-Marie.

## 4. Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

### 4.1. État de conservation des Habitats d'intérêt communautaire

La Directive « Habitats-faune-flore » définit l'état de conservation d'un habitat naturel, au titre de l'article 6, comme « *l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces « typiques » qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces « typiques »* ».

Le tableau suivant récapitule l'état de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion généralement préconisées pour l'habitat. Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent pas d'évaluer précisément l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, une étude spécifique relative à l'évaluation de l'état de conservation des certains habitats d'intérêt communautaire, en lien avec les travaux menés dans le cadre de la Réserve Biologique Intégrale du val Sainte-Marie, devra être programmée.

Tableau 24 : état de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion

Type de milieu	Habitat d'intérêt communautaire	représentativité sur l'entité %	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée	Constats
rocheux	8210 Pente rocheuse calcaire	3,22	Bon	Pas de menace	Éviter la création de voies d'escalade dans les secteurs sensibles à fort enjeu écologique	Création de voies d'escalade au nord du site. Conflit d'usage avec les propriétaires.
Humide	3240 Rivière alpine à végétation ripicole ligneuse	3,47	Bon	Faibles menaces Réduction des débits, eutrophisation	Préserver le régime hydraulique et la bonne qualité physico-chimique des eaux	Site très peu fréquenté par l'Homme. 2 captages pour l'eau potable, pouvant avoir une légère influence sur le débit.
	7220* Sources pétifiantes avec formation de travertins	2,35	Bon Habitat très fragmenté sur le site	Faibles menaces Réduction des débits, eutrophisation	Préserver le régime hydraulique et la bonne qualité physico-chimique des eaux ; informer sur ces milieux fragiles	Le Val Sainte-Marie, comme Combe Laval, réceptionne une partie des eaux tombées sur les plateaux sud du Vercors. Les activités humaines sur ce secteur (Font d'Urle, Plateau d'Ambel) peuvent avoir une influence non négligeable.
Boisés	9130 Hêtraies de l'Aspérule odorante	19,41	Bon	Menaces potentielles faibles Impact de la grande faune sur la végétation Diminution des différents stades de maturation de la forêt dans les secteurs exploités	Favoriser le mélange des essences et encourager les peuplements pluri-stratifiés Privilégier la régénération naturelle Lorsque cela est possible, laisser les rémanents de coupe. Maintenir du bois mort et des arbres habitats (gîte pour les animaux cavernicoles) Préserver les soles et raisonner la circulation d'engins Adapter les calendriers de coupe et travaux (éviter les travaux lorsque le sol est humide et lors de la période de reproduction de la faune) Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires Mettre en place des îlots de vieux bois. Préserver les milieux ouverts intra-forestiers Éviter les plantations d'espèces exotiques	Versant en Réserve Biologique Intégrale : pas de menaces  Versant en propriété privée : sur certaines parcelles exploitées, quelques lacunes concernant les stades de maturation.
	9140 Hêtraies subalpines à Erables	2,95	Bon			
	9150 Hêtraies calcicoles à Céphalantère	33,17	Bon			
	9180* Forêts de pentes / de ravin	32,46	Bon	Faibles menaces Impact de la grande faune sur la végétation Évolution naturelle vers un stade stable, par fixation du sol	Non-intervention	
Ouverts	6110* Pelouses rupicoles calcaires	ε	Bon Habitat très rare sur le site, à surveiller	Pas de menace	Non-intervention	Habitat quasi inexistant sur le site, présent uniquement en bordure du périmètre officiel.

#### 4.2. État de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant cible uniquement les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore », qui sont celles pour lesquelles les sites Natura 2000 sont désignés.

Par ailleurs, les connaissances sur la plupart de ces espèces sont faibles, et les états de conservation méconnus. Il s'agira donc de mettre en œuvre dès que possible les actions d'amélioration de la connaissance de ces espèces, prévues au Document d'Objectifs.

Tableau 25 : espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion généralement préconisée
Petit Rhinolophe	Quelques indices de présence État de conservation défavorable	Dérangements (dans les gîtes et éclairages publics) Traitements phytosanitaires (intoxication des proies) Uniformisation des paysages	Mettre en place de mesures de protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>des gîtes</li> <li>des territoires de chasse</li> <li>des corridors boisés pour les déplacements</li> </ul> Informer et sensibiliser les habitants et les usagers Limiter l'éclairage public au moins les 2 premières heures de la nuit.
Loup	Inconnu Quelques indices de présence	Braconnage Hybridation génétique avec le chien et transmission d'agents pathogènes	Accompagnement de l'activité d'élevage ovin (protection des troupeaux, gardiennage...) Faire co-exister le loup et la activités agricoles et cynégétiques locales.  <b>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'un plan national d'actions, qui prend en charge les propositions de gestion ci-dessus. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</b>
Lynx	Inconnu Quelques indices de présence	Aire de répartition actuelle très fragmentée Dérive génétique due à la faible taille des populations et au petit nombre d'individus à l'origine de ces populations Braconnage	Favoriser les continuités forestières pour maintenir les connections entre populations Informer et sensibiliser les habitants et les usagers.  <b>Nota : cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'actions mises en place à l'échelle nationale. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB</b>
Rosalie des Alpes	Inconnu Les habitats potentiels de cette espèce sont bien représentés	Uniformisation des strates arborées, rajeunissement de la forêt due à son exploitation	Favoriser la répartition de différentes classes d'âges dans les peuplements forestiers  Éviter au maximum les coupes à blanc, et le remplacement des hêtres par des résineux.
Sabot de Vénus	Inconnu Des pieds ont été trouvés récemment à proximité immédiate (étude Sabot de Vénus, PNRV, Gentiana, 2009) ; Habitats favorables présents dans le site.	Fermeture forte et durable du couvert forestiers Arrachage des rhizomes par la cueillette Destruction des lisières forestières par des travaux	Conserver l'habitat en maintenant des pratiques d'éclaircies Limiter les débardages et coupes franches sur les stations connues Informer et sensibiliser le grand public et les gestionnaires de travaux

### **4.3. Hiérarchisation des enjeux**

Le Val Sainte-Marie, petite entité de 200 ha au sein d'un site Natura 2000 de plus de 3000 ha, présente des enjeux potentiellement assez homogènes. De plus, les milieux naturels, peu diversifiés, sont pour la plupart à des stades de maturation assez élevés, au vu de la configuration du site, et de la non intervention existante sur la partie domaniale du Val.

Malgré cette homogénéité, une hiérarchisation des enjeux de conservation est nécessaire afin de permettre de prioriser les actions à mettre en œuvre dans la durée de ce DOCOB.

L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, rareté...) et les menaces réelles ou potentielles liées aux activités humaines.

#### **4.3.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire.**

*La méthode de hiérarchisation des enjeux est décrite page 50 de ce document.*

Tableau 26 : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Code EUR27	Dénomination	Statut européen	Type de formation	Vulnérabilité (entité)	Rareté (entité)	Responsabilité (entité)	Evaluation globale	Priorité	Enjeu
6110*	Pelouses rupicoles calcaires	IP	PEL	3	2	1	6	2	Modéré
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	IP	ZH	1	2	1	4	2	Modéré
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	IP	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse	IC	AQU	2	2	3	7	3	Faible
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	IC	ROC	3	2	3	8	3	Faible
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	IC	FOR	2	2	3	7	3	Faible
9140	Hêtraies subalpines à Erables	IC	FOR	3	3	3	9	3	Faible
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	IC	FOR	3	3	3	9	3	Faible

### 4.3.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire.

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur l'évaluation de plusieurs critères :

**Vulnérabilité sur le site** : forte \*\*\*, moyenne \*\*, faible \*

**Stabilité de la population sur le site** : stable \*\*, peu stable \*

**Estimation des effectifs sur le site** : localement abondant \*\*\*, moyen \*\*, faible \*

**Rareté en France** : très rare \*\*\*, rare \*\*, relativement commun \*

Tableau 27 : priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

Nom latin	Nom vernaculaire	Vulnérabilité sur le site	Stabilité de la population	Estimation des effectifs	Rareté en France	Evaluation globale	Enjeu
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	***	**	***	***	11	Très fort
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	*	**	***	**	8	Fort
<i>Canis lupus</i>	Loup	*	**	**	**	7	Modéré
<i>Lynx lynx</i>	Lynx	*	**	*	***	7	Modéré
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	**	*	*	**	6	Faible

## 5. Définition des objectifs de conservation

Cette analyse se base sur le croisement des enjeux de conservation des milieux et les enjeux humains identifiés lors des différentes réunions d'acteurs organisées sur cette entité<sup>23</sup>.

### 5.1. Les milieux boisés

L'évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire est difficile à définir dans la mesure où deux secteurs bien distincts se font face dans le Val Sainte-Marie. Le versant nord, exclusivement composé de parcelles privées, est exploité sur les parties les plus accessibles. Le versant sud, partie la plus basse de la forêt domaniale de Lente, est classé en Réserve Biologique Intégrale, dans laquelle aucune exploitation n'a été menée depuis 1997. Ainsi, l'évolution naturelle de la forêt y est largement analysée et étudiée. Sur ces parcelles, les peuplements forestiers sont matures et ont atteint un état climacique. Les parcelles privées sont elles aussi relativement matures, du fait de la forte déclivité et d'une grande difficulté d'exploitation.

L'enjeu majeur sur ce secteur du site Natura 2000 est donc le développement d'une forêt mature sur l'ensemble du val, pour permettre à la diversité d'espèces présentes de s'exprimer pleinement. Il est néanmoins nécessaire de surveiller :

- l'impact de la grande faune, sur l'abrutissement du hêtre,
- la résilience des forêts face aux changements climatiques,

<sup>23</sup> Confère les comptes-rendus des différentes réunions, en annexe 1

Une évaluation précise de l'état de conservation des habitats forestiers sera envisagée, selon la méthode Carnino (CARNINO, 2009), en lien avec les besoins et les inventaires prévus dans le cadre du Plan de gestion de la RBI, qui sera renouvelé en 2014.

## OBJECTIFS

**Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire**

**Favoriser la maturation de certains peuplements forestiers**

**Informier et sensibiliser les propriétaires privés**

**Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées**

**Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment les espèces d'intérêt communautaire)**

### 5.2. Les milieux humides

Ces milieux sont relativement marginaux dans le Val Sainte-Marie. Le ravin de Sainte-Catherine est toutefois parcouru par un cours d'eau, permanent dans la grande majorité de son cours à l'intérieur du val.

Quelques concrétions calcaires ont également été identifiées.

Ces milieux humides sont généralement en bon état de conservation et peu menacés. Il s'agira donc essentiellement d'informer et de sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse de ces milieux et leur rôle crucial dans les équilibres écologiques locaux.

Les deux captages d'eau potables présents dans ou à proximité du Val Sainte-Marie peuvent jouer un rôle important dans la quantité d'eau disponible dans le vallon, et notamment pour les milieux sensibles aux modifications de débit comme les tufières.

Enfin, le Val Sainte-Marie recueille une partie des eaux provenant des plateaux sud du Vercors et de la forêt de Lente, tout comme Combe Laval. Ainsi, les activités humaines et les pollutions potentielles qui y sont liées peuvent avoir une influence non négligeable sur la qualité de l'eau et sur l'état de conservation des milieux humides. Ce facteur est donc à prendre en compte, et à suivre via les différents outils disponibles, comme le Contrat de rivière Vercors Eau Pure II et les actions prévues dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 des Rebords méridionaux du Vercors (FR8201682), ou encore les Espaces Naturels Sensibles départementaux de Font d'Urle et d'Ambel.

## OBJECTIFS

**garantir le bon état de conservation des tufières**

**Améliorer la connaissance sur les milieux humides**

**Informier et sensibiliser les usagers du site**

**Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion de l'eau et du patrimoine naturel existants sur le site et alentours (Contrat de rivière, ENS départementaux, Natura 2000, RBI...)**

### 5.3. Les milieux rocheux

Les milieux rocheux, peu diversifiés dans le Val Sainte-Marie, présentent une dynamique naturelle d'évolution relativement stable dans le temps. Leur typicité et leur état de conservation sont globalement bons.

Ils accueillent un cortège d'espèces faunistique et floristiques remarquables. Diverses espèces d'oiseaux (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand du d'Europe...) et de Chiroptères d'intérêt communautaire y sont inféodées.

Le principal facteur de dégradation ou de dérangement des espèces qui y sont liés pourrait résulter de la pratique de l'escalade. Toutefois, cette activité est très peu pratiquée dans le Val Sainte-Marie du fait de la médiocre qualité du « rocher » et de son caractère assez friable. Un secteur a été équipé récemment, provoquant des conflits d'usage ponctuel et des dégradations (« nettoyage » de la paroi avec décrochement des blocs instables et arrachage de végétation). Ce point devra être suivi afin de permettre une meilleure concertation et prise en compte des enjeux écologiques du site.

## OBJECTIFS

**Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises**

**Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment les espèces d'intérêt communautaire)**

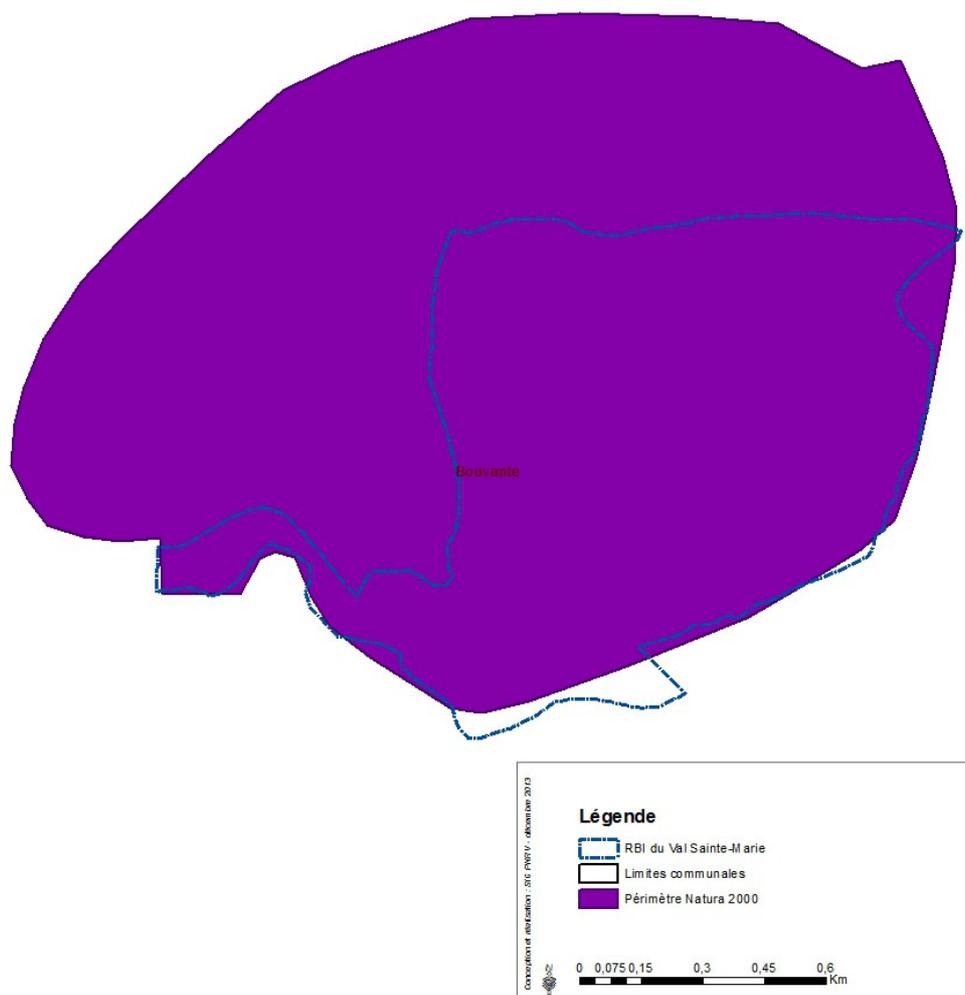
**Informier et sensibiliser les usagers et les habitants sur la richesse de ces milieux**

### 5.4. Les milieux herbacés et landes

Présents très marginalement dans le périmètre du Val Sainte-Marie, les milieux prairiaux et arbustifs sont liés à de très anciens usages et à l'occupation du secteur par les Chartreux. Ces secteurs ne sont pas des enjeux pour le site Natura 2000.

## 6. Le périmètre du site Natura 2000

Comme pour tous les sites Natura 2000, le périmètre du Val Sainte-Marie a été tracé à dire d'experts dans les années 90. Il est nécessaire aujourd'hui de l'ajuster au parcellaire cadastral, et de le faire coïncider avec les autres mesures de protection existantes. Ici, on pourra utiliser le périmètre de la RBI afin d'ajuster au mieux ces deux outils de suivis et de préservation.



Carte 18 : périmètre du site Val Marie

# Programme d'actions

---

Le programme d'actions a été élaboré à partir des travaux des différents groupes thématiques. Par la suite, ces actions ont été mises en cohérence avec les différents programmes existants sur le territoire (PSADER, PPT, Plans de gestion des ENS, Contrat de rivière...), afin de proposer des mesures réalistes, mobilisant des moyens humains et financiers adaptés.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions prévues dans le cadre de ce Document d'Objectifs pour les 5 prochaines années.

Objectifs de conservation		Propositions d'actions	secteur ciblé et niveau de priorité			détail des actions	outils mobilisables
			CL	VSM	MDM		
<b>Gestion des habitats et des espèces</b>							
A	Préserver les milieux ouverts	A1 Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement.	1		1	Montage d'un projet Agri-environnemental, intégrant des aides pour : - lutter contre la fermeture (gyrobroyage, bûcheronnage, élagage, ré-ajustement des modes de pâture...) - encourager les pratiques favorables aux milieux : mesure Prairies fleuries - limiter la fertilisation voire ne plus fertiliser	<b>MAEC (remplaçantes des MAEt)</b>  <b>Contrats Natura 2000 (à destination des propriétaires, prise en charge de travaux, aménagements et équipements...)</b>
		A2 Lutter contre la fermeture des milieux	1		1		
B	Maintenir voire améliorer la biodiversité des zones agricoles	B1 Favoriser les corridors écologiques et zones refuges (haies, bosquets, petites zones humides...)	1		1	Aides à la parcelle, construites en concertation complète avec les agriculteurs locaux	<b>Autres outils financiers : PSADER, PPT</b>  <b>Études : diagnostics d'exploitations</b>  <b>Temps d'animation</b>
		B2 Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche de diagnostics individuels d'exploitation			3		
C	Promouvoir une gestion forestière favorable aux habitats forestiers d'intérêt communautaire	C1 Maintenir voire améliorer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire.	1	1	2	Accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers pour intégrer au maximum une dimension écologique dans leur mode de gestion : - travailler en lien avec l'ONF sur les aménagements forestiers - lien avec le CRPF pour les Plans simples de gestion - proposer des journées d'échanges pour informer les propriétaires fonciers	<b>Contrats Natura 2000 forestiers : îlots de sénescence et bois sénescents</b>  <b>Temps d'animation</b>
		C2 Favoriser la maturation des peuplements	1	1	1		
		C3 Accompagner les projets visant l'aménagement du Fond de Laval pour préserver les peuplements forestiers	1				
D	Maintenir voire favoriser les zones boisées « habitats d'espèces »	D1 Préserver des arbres remarquables, arbres-gîtes et créer des îlots de sénescence	3	3	1	Travailler sur le Fond de Laval : établir un processus spécifique de concertation autour de la problématique de « divagation » des randonneurs cherchant à rejoindre la résurgence du Cholet.	
		D2 Entretenir les lisières			2		
E	Préserver les milieux aquatiques et humides remarquables	E1 Garantir le bon état de conservation des tuffières (ex : les Caillats, Frochet, le dégoutte d'eau)	1	1	2	Les Tuffières : Frochet, le dégoutte d'eau, le ruisseau des Caillats..., organiser l'information autour de ces milieux fragiles, proposer et réaliser des aménagements nécessaires pour éviter les dégradations (piétinements etc...)	<b>Temps d'animation</b>  <b>Contrat de rivière</b>  <b>Contrats Natura 2000 (travaux sur les tuffières, lutte contre les espèces invasives...)</b>
		E2 Maintenir et restaurer les forêts alluviales	2	2			
		E3 Garantir la bonne qualité de l'eau et préserver la quantité d'eau	1	1		Le Contrat de rivière : étudier les opportunités d'accompagnement des actions du contrat de rivière.  Selon les opportunités, mettre en place des actions spécifiques (ex : une tâche de Renouée du Japon : rencontre du propriétaire et envisager de monter un contrat pour l'enlever)	
		E4 Lutter contre les espèces invasives	2	2			
		E5 Conserver voire favoriser la présence d'espèces inféodées aux milieux humides	3	3			
F	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	F1 Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises et cavités souterraines	2	2	2	Mettre en place des modes de concertation entre pratiquants et propriétaires en cas de problèmes identifiés  Ponctuellement, et selon les opportunités, mise en place d'aménagements pour les Chiroptères	<b>Temps d'animation</b>  <b>Contrats Natura 2000 (aménagements en faveurs de Chauve-Souris)</b>
		F2 Préserver, restaurer ou aménager les gîtes favorables aux Chauve-Souris	3	3	3		
<b>Suivi et amélioration des connaissances</b>							
G	Veille environnementale et suivis	G1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2	1	2	Indicateurs de suivis établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle	<b>Temps d'animation</b>
		G2 Suivre l'évolution des forêts de ravins prioritaires	2	1	2		
H	Améliorer l'état des connaissances du site	H1 Améliorer les connaissances naturalistes	2	1	2	Inventaires complémentaires aux données existantes, selon opportunités de financements et de partenariats (ex : Inventaire Chiroptères, mousses et lichens, insectes saproxylophages, micro-zone humides intra-forestières...)	<b>Lien avec les chercheurs spécialistes de ces thématiques</b>
		H2 Améliorer les connaissances sur les usages du site	2	1	2		
<b>Information et sensibilisation</b>							
I	Assurer la compatibilité des activités économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	I1 Engager des mesures de concertation avec les usagers et envisager des mesures de gestion dans les secteurs à enjeux	1	1	1	Exemples : manifestations sportives, aménagement de voies d'escalade...	<b>Temps d'animation</b>  <b>Impressions de Lettres d'information</b>
		J1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion des milieux naturels et d'aménagement du territoire	1	1	1		
J	Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site, la diffusion et la mutualisation des	J2 Valoriser les connaissances	2	2	2	Site web	

Objectifs de conservation	Propositions d'actions	secteur ciblé et niveau de priorité			détail des actions	outils mobilisables	
		CL	VSM	MDM			
connaissances	J3 Faciliter la diffusion des connaissances du site auprès des porteurs de projets locaux, pour une prise en compte amont des enjeux environnementaux	2	2	2	Lettre d'information du site Articles		
	J4 Accompagner des initiatives locales de mise en valeur du site	2	2	2	Suivi des projets mis en place sur le site (ex:Fenêtres sur Combe laval, soutien à la Communauté de communes sur le volet environnemental)		
<b>Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs</b>							
K	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	K1 Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs	2	2	2		Temps d'animation
		K2 Favoriser la réalisation des actions du Document d'objectifs grâce aux outils contractuels : Contrats Natura 2000 & Mesures agro-environnementales	2	2	2		
		K3 Encourager des pratiques respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000	1	1	1		

**Légende :**

**CL : entité de Combe Laval**

**VSM : entité du Val Sainte-Marie**

**MDM : entité des Monts du Matin**

# Bibliographie

---

<http://www.geol-alpes.com>

**APPB** de Tête d'Homme – Document de gestion – 2005 – CREN 26/07

**CBNA, 2009.** Cartographie des habitats – Parc naturel régional du Vercors – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).

**CBNA, 2009.** Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000<sup>ème</sup>).

**CPIE Vercors-** Site classé de Combe laval – Document de gestion – 1995 –

**Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes,** Décembre 2005. Les pelouses de Tête-d'Homme (commune de Beauregard-Baret – 26) - Notice de gestion 20012 – 2016.

**DIREN Rhône-Alpes,** 1993 Pascal Breitenbach, Etude de gestion et de mise en valeur du site classé de Combe Laval (Vercors, Drôme)

**DREAL Rhône-Alpes.** Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007

**MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995.** Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.

**ONF -** RBI du Val Sainte-Marie, document de gestion, 1997-2009

**ONF, 2012.** Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000<sup>ème</sup>).

# Annexes

---

- Annexe 1 – Le projet du site Natura 2000 – FR 8201692
  - Le comité de pilotage
  - Les groupes de travail
  - Calendrier prévisionnel déroulement du projet
  - Liste des membres du comité de pilotage
  - FSD à jour & cartographie du périmètre finale (après consultation officielle), juillet 2015
  - Compte-rendu Comité de pilotage 1 – 12/07/2010
  - Compte-rendu Comité de pilotage 2 – 18/12/2013
  - Compte-rendu Comité de pilotage – 16/06/2015
  - Compte-rendu groupe de travail Val sainte Marie : 07/10/2011
  - Compte-rendu groupe de travail Combe Laval : 07/10/2011
  - Compte-rendu groupe de travail Mont du Matin : 07/11/2013
  
- Annexe 2 – Fiches descriptives des habitats d'intérêt communautaires
  
- Annexe 3 – Fiches descriptives des espèces d'intérêts communautaires
  
- Annexe 4 – Liste des oiseaux protégés
  
- Annexe 5 – Textes et outils réglementaires
  - Arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000 FR8201692 en ZSC : 17 octobre 2008
  - Arrêté préfectoral n°2012- de création du Comité de pilotage
  - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et précisant la liste nationale des projets soumis à évaluation d'incidences
  - Décret n°2011-966 du 16 août 2011, relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
  - Arrêté préfectoral n°2011-033-0001 précisant la liste départementale Drôme, des projets soumis à évaluation d'incidences dans les sites Natura 2000 du département.
  - Arrêté préfectoral n°2014-239-0013 précisant la liste départementale Drôme, des projets soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.